117e année 2003 – Tome I

Bulletin du

Conseil communal

-						
	a	11	CO	n	n	0
	α	ш	5 0			L

Nº 2

Séance du mardi 11 février 2003

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.), présidente

Sommaire

	Ordre du jour	67
	Ouverture de la séance	70
Diver	rs:	
1.	Prestation de serment de M. Roland Rapaz (Soc.), remplaçant M ^{me} Suzanne Hirschi (Soc.),	70
2	démissionnaire	70
2.	Retard excusé de M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique	72
3.	Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M ^{me} Suzanne Hirschi (Soc.), démissionnaire	77
4.	Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement	
_	de M. Maurice Calame (Lib.), démissionnaire	77
5.	Observation de la Commission permanente des finances sur les comptes 2001	93
6.	Organisation de la séance	99
Comi	munications:	
1.	Nouvelle appellation et nouveau logo du Service des eaux: eauservice Lausanne	72
2.	Budget 2003 – Services industriels	73
Lettr	res:	
1.	Démission de M ^{me} Diane Gilliard (POP) de la Commission permanente des pétitions (M ^{me} Diane Gilliard)	70
2.	Démission de M ^{me} Sandrine Bavaud (Les Verts), conseillère communale (M ^{me} Sandrine Bavaud)	70
3.	Démission de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) de la Commission permanente des naturalisations	
	(M ^{me} Françoise Longchamp)	71
4.	Observation de la Commission permanente des finances sur les comptes 2001 (Municipalité)	71
5.	Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 2002/52 (Municipalité)	72
Inter	pellations:	
1.	«L'amiante: un problème qui nous guette encore au quotidien» (M. Fabrice Ghelfi). <i>Dépôt</i>	76
2.	«Grille d'analyse des projets et des rapports-préavis selon l'angle du développement durable»	
	(M ^{me} Magali Zuercher). <i>Dépôt</i>	76
3.	«Rencontre du G8 à Evian: quel rôle s'apprête à jouer la Municipalité de Lausanne?	_
	Quelles informations seront données à la population?» (M ^{me} Magali Zuercher et consorts). <i>Dépôt</i>	76
	Développement	100 101
	Discussion	105

4.	«Quelle attitude politique Lausanne entend-elle adopter à la veille du sommet du G8 d'Evian?» (M. Gilles Meystre et consorts). Dépôt	76 99
	Réponse de la Municipalité (M. Daniel Brélaz et M ^{me} Doris Cohen-Dumani)	101 105
5.	Divers problèmes pouvant découler de la séance du G8 (M. Jacques Ballenegger et consorts). Dépôt	76
	Développement	100 101
	Discussion	105
6.	«Musique rock à Lausanne: une salle ou deux? Ou: «Un nouveau club de rock en 2060»» (M ^{me} Diane Gilliard). Développement polycopié	112
	Réponse polycopiée de la Municipalité (M. Olivier Français et M. Oscar Tosato)	113 114
Motion		
1.	Réflexion globale sur la nature du soutien que doit apporter Lausanne aux institutions et aux groupes de réflexion traitant de la mondialisation et de ses effets, de ses potentiels et de ses dangers (M. Charles-Denis Perrin). <i>Dépôt</i>	76
2.	Restauration de l'église de Montheron (M. Pierre-Henri Loup). <i>Dépôt</i>	76
3.	Définition d'institutions sportives phares (M. Alain Bron). Dépôt	76
4.	Système d'information aux élus radicalement nouveau et économique, générant moins de paperasse et plus efficace (M. Gilles Meystre). <i>Dépôt</i>	76
5.	Renforcement des mesures de modération des vitesses de circulation, de diminution des nuisances et d'amélioration de la sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes (M ^{me} Géraldine Savary et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M. Jacques Ballenegger, rapporteur	93
	Discussion	94
6.	Etudier la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne en échange d'immeubles à usage de l'Administration (M. Yves-André Cavin	
	et consorts). Développement polycopié	109 110
7.	Etudier la faisabilité de la création d'une crèche-garderie aux fins d'accueillir les enfants des collaborateurs de l'Administration communale (M ^{me} Thérèse de Meuron). <i>Développement polycopié</i>	110
	Discussion préalable	111
8.	Des éducateurs à la rencontre des jeunes (M^{me} Géraldine Savary et consorts). D éveloppement polycopié	111
Projet	de règlement:	
	Création d'une commission permanente de politique régionale (M. Fabrice Ghelfi). Dépôt	76
Questio	ons orales	77
Préavis	s:	
Nº 2002		82
	Rapport polycopié de M. Filip Uffer, rapporteur	87
	Discussion	88
Appen	dice:	
	Liste alphabétique des membres du Conseil communal mise à jour le 12 février 2003,	
	suivie de la liste des membres du Conseil par groupe, de la composition du Bureau du Conseil pour 2003, de celle des Commissions permanentes, et enfin de l'organisation de la Municipalité pour 2003.	116

Ordre du jour

2e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 11 février 2003 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

- 1. Prestation de serment de M. Roland Rapaz (Soc.), remplaçant M^{me} Suzanne Hirschi (Soc.), démissionnaire.
- 2. Communications.
- **3.** Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M^{me} Suzanne Hirschi (Soc.).
- **4.** Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Maurice Calame (Lib.), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- **5.** Observation de la Commission permanente des finances sur les comptes 2001. MAURICE CALAME.
- **6.** Motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts pour le renforcement des mesures de modération des vitesses de circulation, de diminution des nuisances et d'amélioration de la sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes. (Trx, SP). JACQUES
- 7. *Motion de M. Serge Segura et consorts* pour la création d'une unité de police cycliste. (SP). JACQUES BONVIN.
- **8.** Motion de M^{me} Sylvie Favre pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et pour la création d'une commission intercommunale. (Trx). GILLES MEYSTRE.
- **9.** *Préavis Nº 2002/41:* Revalorisation des salaires pour les institutions constituant la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA). (SSE). ISABELLE MAYOR.
- **10.** *Pétition de M. M. Ospelt et consorts* demandant la mise à disposition d'abris de la Protection civile pour pallier la pénurie d'appartements à Lausanne. (SSE). Commission des Pétitions.

- **11.** *Pétition de M. K. C. Gossweiler:* «Pour le respect des articles 66 et 67 RCCL». COMMISSION DES PÉTITIONS.
- **12.** Pétition du POP et Gauche en mouvement Section Lausanne (6692 sign.): «Touche pas à ma poste!» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- **13.** Rapport-préavis Nº 2002/33: Réponse à la motion R. Ostermann demandant l'annulation du PPA voté le 2 juillet 1991 en faveur du Crédit Foncier Vaudois et le retour au statu quo ante. (Trx). MICHELLE TAUXE-JAN.
- **14.** *Rapport Nº 2002/1:* Rapport sur l'état des motions en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.
- **15.** $Pr\acute{e}avis\ N^o\ 2002/52$: Lausanne Jardins 2004. (SSE). FILIP UFFER.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- **16.** *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne en échange d'immeubles à usage de l'Administration. (11°). DISCUSSION PRÉALABLE.
- 17. Motion de M^{me} Thérèse de Meuron demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la création d'une crèche-garderie aux fins d'accueillir les enfants des collaborateurs de l'Administration communale. (17°). DISCUSSION PRÉALABLE.
- **18.** *Motion de M*^{me} *Géraldine Savary et consorts* pour des éducateurs à la rencontre des jeunes. (1^{re}). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

- **19.** *Interpellation de M*^{me} *Diane Gilliard*: «Musique rock à Lausanne: une salle ou deux? ou: «Un nouveau club de rock en 2060».» (9e/01). DISCUSSION.*
- **20.** *Interpellation de M. Roland Ostermann et consorts* au sujet du respect des règlements imposant l'affectation au logement de certains immeubles. (11°). DISCUSSION.*

^{*} Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

21. *Interpellation de M. Claude-Olivier Monot*: «Situation paradoxale au Jardin-Famille». (7^e). DISCUSSION.*

Prochaines séances: 4.3, 18.3, 8.4 (18 h, séance double), 29.4, 13.5, 3.6, 17.6, 30.6 (18 h, séance double), 2.9 (18 h, séance double), 16.9, 7.10, 28.10, 11.11 (18 h, séance double), 25.11, 9.12 (18 h, séance double), 10.12 (19 h, en réserve).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente: Le secrétaire: Martine Fiora-Guttmann Daniel Hammer

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

- **11.2** *Préavis Nº 2003/2*: Admissions à la bourgeoisie de Lausanne. (AGF). COMMISSION DES NATURALISATIONS.
- **13.11.01** Pétition des habitants du quartier et des usagers de la piscine de Montchoisi concernant les travaux de transformation et de réfection de la patinoire et de la piscine du parc de Montchoisi. (SPS, Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- **7.5** *Motion de M. Pierre Payot et consorts* demandant la modération des augmentations de traitement des membres de la Municipalité et des hauts fonctionnaires. (AGF). GÉRALDINE SAVARY.
- **24.9** *Pétition de M*^{me} *M. Corbaz et consorts (567 sign.)* demandant le classement en «zone de rencontre» du quartier des Fleurettes, actuellement en «zone 30 km/h». (Trx, SP). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- **8.10** *Motion de M^{me} Françoise Crausaz et M. Gilles Meystre*: «Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois: un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain». (AGF). ROBERT FOX.
- **8.10** *Motion de M*^{me} *Andrea Eggli* pour la création d'un statut de délégué associatif. (AGF). Anne Hoefliger.
- **12.11** Rapport-préavis Nº 2002/42: Contrôle des conditions de travail au sein des institutions subventionnées par la Ville de Lausanne. Réponse à la motion M. Cornut. (SSE). Thérèse de Meuron.
- **12.11** *Préavis Nº 2002/43*: Sleep-in du chemin de l'Usine-à-Gaz 10 à Renens. Rénovation intérieure, remplacement du matériel d'exploitation et adaptation de la subvention aux nouvelles charges d'exploitation. (SSE, CSP). RAPHAËL ABBET.
- **12.11** *Préavis Nº 2002/45*: Réaménagement de diverses places de jeux. 1^{re} étape. (SSE). ANDREA EGGLI.

- **12.11** *Préavis Nº 2002/47*: Rénovation des infrastructures micro-informatiques et mise en œuvre d'un système de stockage magnétique des données. (AGF). ALAIN BRON.
- **26.11** *Pétition de M. R. Philippoz et consorts* (6 sign.) concernant la circulation à la route des Plaines-du-Loup. (SP). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- **10.12** *Préavis Nº 2002/53*: Reconstitution du Fonds lausannois du 700^e anniversaire de la Confédération. (SSE). OLIVIER MARTIN.
- **10.12** Pétition du Groupe du lac et des loisirs pour invalides GLLI (48 sign.) demandant que les bons de transports ne subissent pas les réductions d'utilisation signifiées aux utilisateurs par la Direction de la sécurité sociale. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- **10.12** *Pétition de M. K. C. Gossweiler*: «Pour les enfants au travail.» COMMISSION DES PÉTITIONS.
- **21.1** *Motion de M. Filip Uffer et consorts* pour une promotion active de véritables relations de voisinage, afin de prévenir la solitude et l'isolement lorsque le moment est venu de bénéficier de l'aide de son entourage. (SSE). Sandrine Bayaud.
- **21.1** *Motion de M*^{me} *Florence Germond et M. Jean-Christophe Bourquin*: «Des tl remonte-pentes pour les vélos». (AGF). GEORGES ARTHUR MEYLAN.
- **21.1** *Motion de M. Roland Ostermann* demandant la suppression de la ligne électrique aérienne de 125 kV Romanel–Banlieue-Ouest. (SIL). PHILIPPE MIVELAZ.
- **21.1** *Motion de M^{me} Mireille Cornaz et consorts*: «Fumée, alcool, cannabis... délinquance. Motion demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes et lutter contre la délinquance». (EJE, SP). DIANE GILLIARD.
- **21.1** *Motion de M. Alain Hubler et consorts* pour un Grand-Lausanne démocratique et participatif. (AGF). GEORGES GLATZ.
- **21.1** *Motion de M*^{me} *Claire Attinger Doepper* pour étendre l'offre de notre bibliothèque municipale au multimédia et à l'Internet. (CSP). PIERRE-HENRI LOUP.
- **21.1** *Rapport-préavis No 2002/55 :* Réponse à la motion de M. Jean-Yves Pidoux : «Pour une évaluation des subventions». Création d'un catalogue. (AGF). GÉRARD CHAPPUIS.
- **21.1** *Préavis Nº 2002/56*: Règlement pour la Municipalité. Prévoyance professionnelle des conseillers municipaux. (AGF). GRAZIELLA SCHALLER.
- **11.2** *Préavis Nº 2002/57:* Caserne des pompiers. Réfection du sol de la halle principale des véhicules. (SP, Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

^{*} Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

- **11.2** *Préavis Nº 2002/58*: Lausanne-Sports Football Club. Aide financière. (CSP). MARCELLE FORETAY-AMY.
- **11.2** *Préavis Nº 2002/59:* Construction d'une salle omnisports pour l'établissement secondaire C. F. Ramuz et le collège du Vieux-Moulin. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, CSP, Trx). JEAN-PIERRE BÉBOUX.
- **11.2** *Préavis Nº 2002/60 :* Palais de justice de Montbenon. Demande de crédit complémentaire. (CSP, Trx, AGF). PIERRE SANTSCHI.
- **11.2** *Préavis Nº 2002/61:* Travaux de rénovation de la Maison Gaudard et installation du Musée des arts décoratifs (aujourd'hui Mu.dac). Demande de crédit complémentaire, (CSP, Trx). EVELYNE KNECHT.
- **11.2** *Préavis N*° *2002/62*: PPA concernant les parcelles comprises entre la place du Port, l'avenue d'Ouchy, le chemin de Beau-Rivage et l'avenue des Oscherins. Addenda au PPA N° 694 du 20 avril 1998. (Trx). FLORENCE GERMOND.
- **11.2** *Préavis Nº 2002/63*: Dérivation de la Louve et extension des réseaux eaux, électricité et téléréseau. Utilisation du tunnel Sébeillon–La Sallaz. (Trx, SI). BERNARD COUPY.
- **11.2** *Préavis Nº* 2002/64: Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction de deux bâtiments totalisant 18 logements subventionnés sis route des Plaines-du-Loup 2a-2b. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. (SSE, CSP). RAPHAËL ABBET.
- **11.2** *Rapport-préavis Nº 2002/65 :* Mesures visant à l'amélioration de l'intégration des chiens à Lausanne. Réponse à la motion A.-M. Villars et consorts. (SSE). GIANNI JOHN SCHNEIDER.

II. INTERPELLATIONS

- **7.9.99** *Interpellation de M. Béat Sutter* au sujet de l'avenir de notre Casino de Montbenon. (11e/99). DISCUSSION.
- **8.10** *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Existe-t-il des règles régissant les réponses de l'Administration communale aux habitants?» (14°). DISCUSSION.
- **8.10** Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux relative à l'avenir de la chaire de construction en bois de l'EPFL. (14e). DISCUSSION.
- **29.10** *Interpellation de M*^{me} *Michelle Tauxe-Jan et consorts*: «Egalité de traitement de surface: deux poids, deux mesures». (15°). DISCUSSION.
- **10.12** *Interpellation de M*^{me} *Christina Maier*: «Développement durable, aussi pour la Caisse de pensions des employés de la Ville de Lausanne?» (18e). DISCUSSION.

- **21.1** *Interpellation de M^{me} Florence Germond:* «Y a-t-il volonté politique pour favoriser la complémentarité vélométro?» (1^{re}). DISCUSSION.
- **21.1** *Interpellation de M. Pierre Dallèves:* «Création du nouveau Service de la petite enfance: quelles limites à l'inflation administrative?» (1^{re}). DISCUSSION.

Séance

du mardi 11 février 2003

Membres absents excusés: M. Eric Blanc, M. Claude Bonnard, M. Albert Graf, M^{me} Christina Maier, M. Dino Venezia.

Membres absents non excusés: M^{me} Françoise Crausaz, M. Michel Julier, M. Antoine Perrin.

Membres présents	92
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	$\overline{100}$

A 19 h 30, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

La présidente: — L'assemblée étant en nombre, nous pouvons délibérer. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues. Dans sa fable «Le vieux chat et la jeune souris», M. de La Fontaine souhaitait stigmatiser le fait que la jeunesse pouvait être mise à rude épreuve lorsqu'elle se frottait à l'expérience des aînés. Notre Conseil est bien équilibré au niveau des âges. Ce qui ne le dispense pas de méditer la morale de l'histoire, que je vous livre:

La jeunesse se flatte, et croit tout obtenir; La vieillesse est impitoyable.

Prestation de serment de M. Roland Rapaz (Soc.), remplaçant M^{me} Suzanne Hirschi (Soc.), démissionnaire

La présidente: – Nous passons à la prestation de serment de M. Roland Rapaz, en remplacement de M^{me} Suzanne Hirschi, démissionnaire. Je prie l'assemblée et l'assistance de la tribune de se lever.

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M. Roland Rapaz.)

Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal de Lausanne. Je vous remets un extrait du procès-verbal de l'Assemblée de commune, attestant votre élection et vous prie de prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

Démission de M^{me} Diane Gilliard (POP) de la Commission permanente des pétitions

Lettre

Diane Gilliard 1, Ch. des Bégonias 1018 Lausanne

Madame la Présidente du Conseil communal Bureau du Conseil Hôtel de Ville 1002 Lausanne

Lausanne, le 3 février 2003

Madame la Présidente,

Je vous fais part ici de ma décision de démissionner de la Commission permanente des pétitions, dont je suis membre depuis janvier 2002. Je le fais avec regret, mais ma récente nomination à la Commission permanente des finances va probablement entraîner une augmentation des séances auxquelles je dois participer.

Je ne pense par pouvoir assumer, vu mon emploi du temps professionnel, le suivi de deux Commissions permanentes en plus des commissions ad hoc pour lesquelles je suis désignée et auxquelles je tiens à participer.

Je vous remercie de prendre acte de cette décision et vous adresse, Madame la Présidente, l'expression de ma considération.

(Signé) Diane Gilliard, groupe POP-Gauche en mouvement

La présidente: – Ce poste sera repourvu lors de notre prochaine séance.

Démission de M^{me} Sandrine Bavaud (Les Verts), conseillère communale

Lettre

Sandrine Bavaud Av. Vinet 23 1004 Lausanne 021/648.23.32 sandrine.bavaud@cmlk.ch Secrétariat du Conseil communal CP 3280 1002 Lausanne

Lausanne, le 7 février 2003

Démission du Conseil communal

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Electeurs, Mesdames et Messieurs les Citoyens, Chers et Chères Collègues,

Le temps est venu de vous annoncer que je siégerai pour la dernière fois au Conseil communal le 11 février 2003. Et c'est avec un profond regret que je vous annonce cette démission.

A la pensée des personnes que j'ai rencontrées dans le cadre de cette activité et des nombreux objets qui continuent à m'interpeller, ce choix a été difficile.

Confrontée à une surcharge de travail et estimant important que la participation au sein des organes démocratiques institutionnels soit aussi large que possible, j'estime ne pas pouvoir poursuivre cette tâche, aussi enrichissante soit-elle.

Je vous souhaite à tous et à toutes une très bonne continuation liée à votre engagement auprès de ce Conseil communal et surtout de vivre de très belles rencontres inattendues en ville de Lausanne.

Avec mes cordiales salutations.

(Signé) Sandrine Bavaud

La présidente: – Entrée au Conseil communal il y a un peu plus d'une année, M^{me} Sandrine Bavaud nous quittera à la fin de cette séance. Nous la remercions pour le travail accompli et pour son engagement en faveur de notre ville.

Démission de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) de la Commission permanente des naturalisations

Lettre

Françoise Longchamp Ch. de Grésy 19 1012 Lausanne

Té1. + fax: 021 652 63 97

e-mail: francoise.longchamp@bluemail.ch

Madame Martine Fiora-Guttmann Présidente du Conseil communal Case postale 3280 1002 Lausanne Lausanne, le 10 février 2003

Madame la Présidente,

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission de la Commission permanentes de naturalisations.

Après avoir siégé de nombreuses années au sein de cette Commission et avoir eu l'honneur de la présider par deux fois, je pense qu'il est temps pour moi de laisser la place à d'autres.

Je remercie mes collègues, passés et présents, les membres de la Municipalité, pour l'ambiance chaleureuse qui a toujours régné dans cette instance, au-delà de tous clivages politiques. Mes remerciements vont également à M^{me} Rochat Monbaron pour son aide précieuse.

Recevez, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

(Signé) Françoise Longchamp, conseillère communale

La présidente: — Le poste vacant sera également repourvu lors de notre prochaine séance.

Observation de la Commission permanente des finances sur les comptes 2001

Lettre

Madame Martine Fiora-Guttmann Présidente du Conseil communal Hôtel de Ville 1002 Lausanne

Lausanne, le 7 février 2003

Séance du Conseil communal du 11 février 2003 – Observation de la Commission permanente des finances sur les comptes 2001

Madame la Présidente,

La Municipalité a été surprise de constater que figure à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal, sous ch. 5, un point intitulé «Observation de la Commission permanente des finances sur les comptes 2001».

Partant de l'idée que la Commission des finances invitera le Conseil à se prononcer sur la réponse que la Municipalité a donnée à l'observation émise par ladite Commission dans son rapport sur les comptes de l'exercice 2001, nous devons constater qu'un vote sur cet objet sera légalement dépourvu d'effet, pour ne pas dire entaché d'irrégularité.

Quand bien même la Loi sur les communes et le Règlement sur la comptabilité des communes ne contiennent aucune disposition concernant d'éventuelles observations émises par la Commission des finances, le Règlement du Conseil communal prévoit, à ses articles 103 et 104, la possibilité de telles observations, en assimilant leur traitement à celui réservé aux observations de la Commission de gestion. Le Conseil devrait donc se prononcer sur les réponses de la Municipalité au moment où il approuve les comptes et le rapport de la Commission des finances y relatif. Ledit rapport étant généralement déposé au dernier moment, en fonction du délai fixé par la loi pour l'approbation des comptes, la Municipalité n'a pas la possibilité de répondre aux observations qu'il peut contenir; par courtoisie, elle donne ultérieurement réponse auxdites observations, mais le vote du Conseil - intervenu, pour l'exercice 2001, le 1er juillet 2002 - clôt formellement toute discussion sur les comptes.

Si donc la Commission permanente des finances entend, à l'avenir, soumettre au vote du Conseil les réponses de la Municipalité à ses observations, il conviendra qu'elle fasse connaître celles-ci en temps utile.

Nous vous remercions de bien vouloir donner connaissance de cette lettre au Conseil et vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Le secrétaire:
Daniel Brélaz François Pasche

La présidente: – Pour la clarté de nos débats, j'ouvrirai une discussion au point 5, mais nous n'aurons pas de vote sur l'observation.

Je passe la parole à M. le secrétaire.

Retard excusé de M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique

M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal: — Tout d'abord, pour vous informer que M^{me} Cohen-Dumani me charge de me faire son interprète pour vous prier d'excuser son léger retard. Elle devrait rejoindre notre assemblée dans quelques minutes.

Concernant les correspondances de la Municipalité:

Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 2002/52

Lettre

Madame Martine Fiora-Guttmann Présidente du Conseil communal Hôtel de Ville 1002 Lausanne

Lausanne, le 6 février 2003

Séance du Conseil communal du 11 février 2003

Madame la Présidente,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence le préavis suivant:

Ch. 15 – Préavis Nº 2002/52: Lausanne Jardins 2004.

Motif: Les délais d'organisation de la manifestation postulent une décision à bref délai.

D'avance, nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Le secrétaire:
Daniel Brélaz François Pasche

Nouvelle appellation et nouveau logo du Service des eaux: eauservice Lausanne

Communication

Lausanne, le 20 janvier 2003

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Au début du siècle passé, en mettant en service les installations des eaux du Pays d'Enhaut, la Municipalité achetait la Société des eaux de Lausanne (1901), puis celle de Pierre Ozaire (1907). L'idée qui présidait était de réunir toutes les sociétés distribuant des eaux sur le territoire lausannois en un seul « Service des eaux ».

Aujourd'hui, le terme *«des eaux»* prête à confusion. En effet, ce service s'occupe uniquement d'eau potable, à l'exclusion de toute autre eau douce (usée, de ruissellement, de cours d'eau, qui elles concernent d'autres services communaux ou cantonaux). Le nom de *«*Service des eaux*»* ne fait pas ressortir le fait que le service fournit une denrée alimentaire: l'eau de boisson.

Il convient de noter que les collaborateurs contribuent à créer l'image du service. Il est primordial qu'ils s'identifient à ce nouveau logo et à cette nouvelle marque. Aussi, la démarche a-t-elle été faite de manière participative et celle-ci a reçu l'adhésion totale du personnel du service.

De plus, le Service des eaux a changé de direction et a été rattaché, le 1^{er} janvier 2002, à celle des Travaux de la Ville de Lausanne. De ce fait, la notion de valeurs, d'identité et d'appartenance est d'autant plus importante pour les collaborateurs.

La nouvelle identité – marque pour le Service des eaux – eauservice Lausanne met en évidence les valeurs attachées au service, à savoir:

une mission du service public un devoir de distribution une éthique d'actions et d'activités un respect du consommateur une création et des compétences



Dès lors, la Municipalité, dans sa séance du 31 octobre 2002, a décidé d'appeler le Service des eaux «eauservice» et d'approuver son nouveau logo.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Le secrétaire:
Daniel Brélaz François Pasche

Budget 2003 – Services industriels

Communication

Lausanne, le 5 février 2003

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 10 novembre 2002, vous avez reçu une communication intitulée «Stratégie des Services industriels lausannois après le refus de la LME – Conséquences sur l'organisation».

Dès le 1er janvier 2003 et conformément à la décision municipale du 7 novembre 2002, les activités techniques et commerciales relatives au multimédia ont été regroupées dans un Service multimédia par un transfert des collaborateurs et collaboratrices concernés. Les autres activités du Service commercial ont été transférées au Service du marketing industriel et au Service de 1'électricité.

Le budget 2003 a été adapté à cette nouvelle organisation par un transfert des charges et des revenus correspondants, selon le tableau que nous vous remettons en annexe. Ces mutations constituent une opération neutre financièrement.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Le secrétaire:
Daniel Brélaz François Pasche

Annexe: ment.

Si Lausanne

Budget 2003 SIL

		Budget voté		Budget remanié		Modifications	
Rubr.	Libellé	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Direction des Services industriels	510'486'400	574'201'700	505'980'500	569'695'800	- 4'505'900.00	- 4'505'900.00
7080	Service commercial	4'639'900	4'639'900	0	0		
	Traitements	2'274'000		0		- 2'274'000.00	
	Cotisations aux assurances sociales	150'000		0		- 150'000.00	
	Cotisations à la caisse de pensions	280'000		0		- 280'000.00	
	Assurance-accidents	47'000		0		- 47'000.00	
	Autres charges de personnel	45'000		0		- 45'000.00 - 20'000.00	
	Imprimés et fournitures de bureau Achats d'objets mobiliers et d'instal.	20'000 35'000		0		- 35'000.00	
	Entretien d'objets mobiliers et d'inst.	10'000		0	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	- 10'000.00	
	Déplacements, débours, dédommagements	40'000		Ŏ		- 40'000.00	
	Autres prestations de tiers	85'000		0		- 85'000.00	
7080.319	Impôts, taxes et frais divers	850'000		0		- 850'000.00	
	Amortissement du patrimoine adm.	4'000		0		- 4'000.00 - 799'900.00	
	Imputations internes	799'900	95'000	U	0	- 799 900.00	- 95'000.00
	Redevances et prestations facturées Dédommagements de tiers		39'000		0		- 39'000.00
	Imputations internes		4'505'900		0		- 4'505'900.00
				515741000	010401000		
7300	Service du marketing industriel	3'676'500	3'509'700	5'574'900	3'619'900		
	Traitements	1'864'000		2'744'700		+ 880'700.00	
	Cotisations aux assurances sociales	122'000		179'600		+ 57'600.00 + 117'900.00	
	Cotisations à la caisse de pensions	248'000 41'000		365'900 63'700	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	+ 11/900.00	
	Assurance-accidents Autres charges de personnel	28'000		44'000		+ 16'000.00	
	Imprimés et fournitures de bureau	11'000		18'200		+ 7'200.00	
7300.311	Achats d'objets mobiliers et d'instal.	49'000		64'000		+ 15'000.00	
7300.312	Eau, énergie et chauffage	42'000		42'000			
	Marchandises	1'000		1'000		51000.00	
	Entretien d'objets mobiliers et d'inst.	20'000		25'000		+ 5'000.00	
	Loyers et redevances d'utilisation Déplacements, débours, dédommagements	71'800 16'000		71'800 34'500		+ 18'500.00	
	Autres prestations de tiers	160'000		221'300		+ 61'300.00	
	Impôts, taxes et frais divers	340'000		858'500		+ 518'500.00	
	Amortissement du patrimoine adm.	254'000		254'000			
	Imputations internes	408'700		586'700		+ 178'000.00	
	Redevances et prestations facturées		0		95'000		+ 95'000.00
7300.435			113'000 34'000		113'000 49'200		+ 15'200.00
	Dédommagements de tiers Autres recettes		67'000		67'000		+ 13 200.00
	Subventions du Canton		2'000		2'000		
	Prélèvements sur les réserves		127'000		127'000		
	Imputations internes		3'166'700		3'166'700		
7400	Distribution de gaz	89'069'700	106'175'000	88'070'600	106'175'000		
			100 110 000	9'354'600	700 110 000	- 999'100.00	
7400.390	Imputations internes	10'353'700		9 354 600		- 999 100.00	
7413	Distribution du CAD	3'574'100	32'534'000	3'162'700	32'534'000		
7413.390	Imputations internes	895'600		484'200		- 411'400.00	
7000	Frais sammuna parvias do l'électricité	9'349'300	9'349'300	9'447'500	9'350'500		
	Frais communs service de l'électricité		9 349 300		9 330 300		
	Traitements	4'390'000		4'459'800		+ 69'800.00 + 4'700.00	
	Cotisations aux assurances sociales	287'000 572'000		291'700 580'600		+ 8'600.00	
	Cotisations à la caisse de pensions Assurance-accidents	100'000		101'200		+ 1'200.00	
	Autres charges de personnel	65'000		67'000		+ 2'000.00	
	Imprimés et fournitures de bureau	78'000		78'700		+ 700.00	
	Déplacements, débours, dédommagements	48'900		49'300		+ 400.00	
	Autres prestations de tiers	420'000		430'400		+ 10'400.00	
	Impôts, taxes et frais divers	350'000	100,000	350'400	101'200	+ 400.00	+ 1'200.00
7600.436	Dédommagements de tiers		100'000				₹ 1200.00
7630	Distribution d'électricité	84'624'800	84'624'800	84'953'600	84'629'200		
	Traitements	13'000'000		13'267'700		+ 267'700.00	
	Cotisations aux assurances sociales	853'000		870'400		+ 17'400.00 + 35'300.00	
	Cotisations à la caisse de pensions Assurance-accidents	1'658'000 366'000		1'693'300 374'400		+ 8'400.00	
	Dédommagements de tiers	300 000	294'000	374400	298'400	. 5 400.00	+ 4'400.00
		22710761000		22512741700	253'284'300		
7640	Achats et ventes EL et services	237'279'200	253'284'300	235'374'700	∠53 ∠64 300	. 051000.00	
	Impôts, taxes et frais divers	3'876'000		3'911'000		+ 35'000.00 - 1'939'500.00	
/640.390	Imputations internes	88'578'200		86'638'700		- 1 939 500.00	
7650	Multimédia	18'847'000	24'802'000	0	0		
	Traitements	1'476'000		0		- 1'476'000.00	
	Cotisations aux assurances sociales	96'000		0		- 96'000.00	
7650.304	Cotisations à la caisse de pensions	186'000		0		- 186'000.00	
1-0-0	Assurance-accidents	42'000		0		- 42'000.00	

SI Lausanne

Budget 2003 SIL

Feb. 3.09 Autres charges de personnel			Budget voté		Budget remanié		Modifications	
7650.310 Imprimés et fournitures de bureau 6'000 0 -6'000.00 7650.311 Achats d'objets mobiliers et d'instal. 1420'000 0 -1420'000.00 7650.312 Eau, énergle et chauffage 236'000 0 -236'000.00 7650.313 Marchandises 2'000 0 -2000.00 7650.314 Entretien des biens immobillers 17'000 0 -17'000.00 7650.315 Entretien d'installations 14'0000 0 -14'0000.00 7650.315 Entretien d'installations 14'0000 0 -14'0000.00 7650.318 Honoraires, études, expertises 2'243'000 0 -2'843'000.00 7650.318 Honoraires, études, expertises 2'243'000 0 -2'843'000.00 7650.319 Implacements, dés dépenses d'invest. 2'485'000 0 -2'485'000.00 7650.319 Implations internes 3'79'000 0 -2'485'000.00 7650.328 Indes individuelles 44'1600 0 -4'1600.00 7650.434 Redevances et prestations facturées 2'1000'000 0 -2'1000'000 7650.435 Redevances et prestations facturées 3'720'000 0 -3	Rubr.	Libellé	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7560.310 Imprimés et fournitures de bureau 6000 0 -6000.00	7650.309	Autres charges de personnel	5'000		0		- 5'000.00	
7850.312 Achats d'objets mobillers et d'instal.			6'000		0		- 6'000.00	
7650.318 Marchandises 2'000 0 -2'000.00 7650.318 Entretien des biens immobiliers 17'000 0 -17'000.00 7650.315 Entretien d'installations 140'000 0 -140'000.00 7650.315 Entretien d'installations 140'000 0 -2483'000.00 7650.318 Innoraires, études, expertises 2'843'000 0 -2843'000.00 7650.319 Impôts, taxes et frais divers 3'795'800 0 -3795'800.00 7650.319 Impôts, taxes et frais divers 3'795'800 0 -2485'000.00 7650.329 Impôts, taxes et frais divers 3'795'800 0 -2485'000.00 7650.331 Impôts, taxes et frais divers 3'795'800 0 -2485'000.00 7650.329 Impotations interiers 5'612'600 0 -441'600.00 7650.427 Revenus des biens du patrimoine adm. 3'80'00 0 -5612'600.00 7650.432 Adevances et prestations facturées 21'000'000 0 -2480'00.00 7650.433 Autres recettes 3'720'000 0 -440'00.00 7700.301 Traitements 0 2'531'800 +2'531'800.00			1'420'000		0		- 1'420'000.00	
7650.314 Entretien des biens immobiliers 17000 0 -17000.00 7650.315 Entretien d'installations 140'000 0 -140'000.00 7650.315 Entretien d'installations 140'000 0 -140'000.00 7650.316 Honoraires, études, expertises 2843'000 0 -2843'000.00 7650.318 Honoraires, études, expertises 2780'000 0 -2845'000.00 7650.318 Impôts, taxes et frais divers 3795'800 0 -3795'800.00 7650.331 Amortissement des dépenses d'invest. 2485'000 0 -2485'000.00 7650.393 Imputations internes 5'612'600 0 -441'600.00 7650.427 Revenus des biens du patrimoine adm. 38'000 0 -5'612'600.00 7650.438 Edevances et prestations facturées 21'000'000 0 -44'000.00 7650.439 Autres recettes 3'720'000 0 -3'720'000.00 7700.301 Traitements 0 0 19'97'600 24'820'200 7700.302 Cotisations aux assurances sociales 0 166'300 + 166'300.00 7700.303 Assurance-accidents 0 30'20'20'20'20'20'20	7650.312	Eau, énergie et chauffage	236'000		0		- 236'000.00	
7650.314 Entretien des blens immobiliers 17000 0 -17000.00 7650.315 Entretien d'installations 140'000 0 -140'000.00 7650.315 Entretien d'installations 140'000 0 -2843'000.00 7650.318 Honoraires, études, expertises 2843'000 0 -2843'000.00 7650.318 Honoraires, études, expertises 2785'000 0 -3795'800.00 7650.319 Jonghost, taxes et frais divers 3795'800 0 -3795'800.00 7650.331 Amortissement des dépenses d'invest. 2485'000 0 -2485'000.00 7650.390 Imputations internes 5'612'600 0 -441'600.00 7650.492 Revenus des biens du patrimoine adm. 38'000 0 -5'612'600.00 7650.438 Redevances et prestations facturées 21'000'000 0 -2'100'000.00 7650.439 Autres recettes 3'720'000 0 -3'720'000.00 7700.301 Traitements 0 0 19'97'600 24'820'200 7700.302 Cotisations aux assurances sociales 0 16'300 + 16'6'300.00 7700.303 Assurance-accidents 0 30'20'00					0		- 2'000.00	
7650.317 Déplacements, débours, dédommagements 43000 0 -4300.00 7650.318 Honoraires, études, expertises 2'843'000 0 -2'843'000.00 7650.319 Impôts, taxes et frais divers 3'795'800 0 -3795'800.00 7650.331 Amortissement des dépenses d'invest. 2'485'000 0 -2'485'000.00 7650.337 Amortissement des dépenses d'invest. 2'485'000 0 -441'1600.00 7650.339 Imputations internes 5'612'600 0 -5'612'600.00 7650.437 Revenus des biens du patrimoine adm. 38'000 0 -5'612'600.00 7650.438 Redevances et prestations facturées 21'000'000 0 -21'000'000.00 7650.439 Atures recettes 3'720'000 0 -21'000'000.00 7650.439 Livres recettes 3'720'000 0 -3'720'000.00 7700.301 Traitements 0 0 19'97'600 24'820'200 7700.302 Cotisations aux assurances sociales 0 166'300 + 166'300.00 7700.303 Cotisations aux assurances sociales 0 166'300 + 304'200.00 7700.304 Extres charges de personnel 0			17'000		0		- 17'000.00	
7850.318 Honoraires, études, expertises 2843'000 0 -2843'000.00 7850.318 Honoraires, études, expertises 3795'800 0 -3795'800.00 7850.331 Amortissement des dépenses d'invest. 2'485'000 0 -2'485'000.00 7850.331 Amortissement des dépenses d'invest. 2'485'000 0 -2'485'000.00 7850.331 Amortissement des dépenses d'invest. 2'485'000 0 -2'485'000.00 7850.339 Amortissement des dépenses d'invest. 441'600 0 -441'600.00 7850.339 Amortissement des biens du patrimoine adm. 7860.309 7860.47 Revenus des biens du patrimoine adm. 7860.47 Redevances et prestations facturées 21'00'000 0 -21'00'000.00 -21'00'00.00 -21'	7650.315	Entretien d'installations	140'000		0		- 140'000.00	
7850.318 Honoraires, études, expertises 2843'000 0 -2843'000.00 7850.318 Honoraires, études, expertises 3795'800 0 -3795'800.00 7850.331 Amortissement des dépenses d'invest. 2'485'000 0 -2'485'000.00 7850.331 Amortissement des dépenses d'invest. 2'485'000 0 -2'485'000.00 7850.331 Amortissement des dépenses d'invest. 2'485'000 0 -2'485'000.00 7850.339 Amortissement des dépenses d'invest. 441'600 0 -441'600.00 7850.339 Amortissement des biens du patrimoine adm. 7860.309 7860.47 Revenus des biens du patrimoine adm. 7860.47 Redevances et prestations facturées 21'00'000 0 -21'00'000.00 -21'00'00.00 -21'	7650.317	Déplacements, débours, dédommagements	43'000		0		- 43'000.00	
7650.331 Amortissement des dépenses d'invest. 2485'000 0 -2485'000.00 7650.366 Aides individuelles 441600 0 -441'600.00 7650.390 Imputations internes 5612'600 38'000 0 -5612'600.00 7650.427 Reverus des biens du patrimoine adm. 38'000 0 -21'000'000.00 7650.434 Redevances et prestations facturées 21'000'000 0 -21'000'000.00 7650.435 Dédommagements de tiers 44'000 0 -44'000.00 7650.439 Autres recettes 3'720'000 0 -3'720'000.00 7700. Service du multimédia 0 0 19'97'600 24'820'200 7700.301 Traitements 0 2'531'800 +2'531'800.00 7700.303 Cotisations aux assurances sociales 0 166'300 +304'200.00 7700.304 Autres cacidents 0 56'700 +36'300.00 7700.305 Assurance-accidents 0 56'700 +56'700 +56'700 7700.309 Autres charges de personnel 0 32'000 +32'000.00 7700.309 Autres charges de bureau 0 18'100 +18'100.00 7700.310 Imprimés et fournitures de bureau 0 18'100 +18'100.00 7700.311 Achats d'objets mobiliers et d'instal. 0 1'440'000 +2'36'000.00 7700.312 Eau, énergie et chauffage 0 236'000 +236'000.00 7700.313 Marchandises 0 145'000 +145'000.00 7700.314 Entretien des biens immobiliers 0 145'000 +64'100.00 7700.315 Tretient d'installations 0 145'000 +2'856'300.00 7700.316 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 +2'856'300.00 7700.317 Déplacements, débours, dédommagements 0 441600 +441'600.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'489'000 +2'489'000.00 7700.319 Amortissement des dépenses d'invest. 0 441600 +441'600.00 7700.310 Amortissement des dépenses d'invest. 0 4416'00 +441'600.00 7700.317 Déplacements, débours, dédommagements 0 5'078'600 +5'078'600.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 441'600 +441'600.00 7700.319 Honoraires, études, expertises 0 441'600 +441'600.00 7700.31	7650.318	Honoraires, études, expertises	2'843'000		0		- 2'843'000.00	
7650.386 Aides individuelles	7650.319	Impôts, taxes et frais divers	3'795'800		0,		- 3'795'800.00	
Test	7650.331	Amortissement des dépenses d'invest.	2'485'000		0		- 2'485'000.00	
Revenus des biens du patrimoine adm. 38'000 0 -38'000.00 7650.437 Redevances et prestations facturées 21'000'000 0 -21'000'000.00 0 -21'000'000.00 0 -44'000.00 0 -44'000.00 0 -44'000.00 0 -44'000.00 0 -44'000.00 0 -44'000.00 0 -3720'00.00 0 -3720'00.00 0	7650.366	Aides individuelles	441'600		0		- 441'600.00	
Redevances et prestations facturées 21'000'000 0 -21'000'000.00	7650.390	Imputations internes	5'612'600		0		- 5'612'600.00	
7650.436 Dedommagements de tiers 44'000 0 -44'000.00 7650.439 Autres recettes 3'720'000 0 -3'720'000.00 0 -3'720'00.00 0 -3'720'00	7650.427	Revenus des biens du patrimoine adm.		38'000		0		- 38'000.00
7650.436 Dédommagements de tiers 44'000 0 -44'000.00 0 -3720'000.00 0 -3720'000.00 0 -3720'000.00 0 -3720'000.00 0 -3720'000.00 0 -3720'000.00 0 -3720'000.00 0 -3720'000.00 0 -3720'000.00 0 0 0 0 0 0 0 0	7650.434	Redevances et prestations facturées		21'000'000		0		- 21'000'000.00
7700 Service du multimédia 0 0 19'970'600 24'820'200 7700.301 Traitements 0 2'531'800 + 2'531'800.00 7700.303 Cotisations aux assurances sociales 0 166'300 + 166'300.00 7700.304 Cotisations à la caisse de pensions 0 304'200 + 304'200.00 7700.305 Assurance-accidents 0 56'700 + 56'700.00 7700.309 Autres charges de personnel 0 32'000 + 32'000.00 7700.310 Imprimés et fournitures de bureau 0 18'100 + 18'100.00 7700.311 Achats d'objets mobiliers et d'instal. 0 1'440'000 + 1'440'000.00 7700.312 Eau, énergie et chauffage 0 236'000 + 236'000.00 7700.312 Eau, énergie et chauffage 0 2'000 + 2'200.00 7700.313 Entretien des biens immobiliers 0 17'000 + 17'000.00 7700.314 Entretien d'installations 0 14'5'000 + 14'5'000.00 7700.315 Entretien d'in				44'000		0		- 44'000.00
7700.301 Traitements	7650.439	Autres recettes		3'720'000		0		- 3'720'000.00
7700.303 Cotisations aux assurances sociales 0 166'300 + 166'300.00 7700.304 Cotisations à la caisse de pensions 0 304'200 + 304'200.00 7700.305 Assurance-accidents 0 56'700 + 56'700.00 7700.309 Autres charges de personnel 0 32'000 + 32'000.00 7700.310 Imprimés et fournitures de bureau 0 18'100 + 18'100.00 7700.311 Achats d'objets mobiliers et d'instal. 0 1'440'000 + 1'440'000.00 7700.312 Eau, énergie et chauffage 0 236'000 + 236'000.00 7700.313 Marchandises 0 2'000 + 2'000.00 7700.314 Entretien des biens immobiliers 0 17'000 + 17'000.00 7700.315 Entretien d'installations 0 145'000 + 145'000.00 7700.317 Déplacements, débours, dédommagements 0 64'100 + 64'100.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 + 2'856'300.00 7700.319 Impôts, taxe	7700	Service du multimédia	0	0	19'970'600	24'820'200		
7700.303 Cotisations aux assurances sociales 0 166'300 + 166'300.00 7700.304 Cotisations à la caisse de pensions 0 304'200 + 304'200.00 7700.305 Assurance-accidents 0 56'700 + 56'700.00 7700.309 Autres charges de personnel 0 32'000 + 32'000.00 7700.310 Imprimés et fournitures de bureau 0 18'100 + 18'100.00 7700.311 Achats d'objets mobiliers et d'instal. 0 1'440'000 + 1'440'000.00 7700.312 Eau, énergie et chauffage 0 236'000 + 236'000.00 7700.313 Marchandises 0 2'000 + 2'200.00 7700.314 Entretien des biens immobiliers 0 17'000 + 17'000.00 7700.315 Entretien d'installations 0 145'000 + 145'000.00 7700.317 Déplacements, débours, dédommagements 0 64'100 + 64'100.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 + 2'856'300.00 7700.319 Impôts, taxe	7700.301	Traitements	0		2'531'800		+ 2'531'800.00	
7700.304 Cotisations à la caisse de pensions 0 304'200 + 304'200.00 7700.305 Assurance-accidents 0 56'700 + 56'700.00 7700.309 Autres charges de personnel 0 32'000 + 32'000.00 7700.310 Imprimés et fournitures de bureau 0 18'100 + 18'100.00 7700.311 Achats d'objets mobiliers et d'instal. 0 1'440'000 + 1'440'000.00 7700.312 Eau, énergie et chauffage 0 236'000 + 236'000.00 7700.313 Marchandises 0 2'000 + 2'000.00 7700.314 Entretien des biens immobiliers 0 17'000 + 17'000.00 7700.315 Entretien d'installations 0 145'000 + 145'000.00 7700.317 Déplacements, débours, dédommagements 0 64'100 + 64'100.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 + 2'856'300.00 7700.319 Impôts, taxes et frais divers 0 2'489'000 + 2'489'000.00 7700.330 Amortissement			0		166'300		+ 166'300.00	
7700.305 Assurance-accidents 0 56'700 + 56'700.00 7700.309 Autres charges de personnel 0 32'000 + 32'000.00 7700.310 Imprimés et fournitures de bureau 0 18'100 + 18'100.00 7700.311 Achats d'objets mobiliers et d'instal. 0 1'440'000 + 1'440'000.00 7700.312 Eau, énergie et chauffage 0 236'000 + 236'000.00 7700.313 Marchandises 0 2'000 + 236'000.00 7700.314 Entretien des biens immobiliers 0 17'000 + 17'000.00 7700.315 Entretien d'installations 0 145'000 + 145'000.00 7700.315 Entretien d'installations 0 64'100 + 64'100.00 7700.317 Déplacements, débours, dédommagements 0 64'100 + 2'856'300.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 + 2'856'300.00 7700.319 Impôts, taxes et frais divers 0 4'09'1900 + 4'09'1900.00 7700.331 Amortissement des dép	7700.304	Cotisations à la caisse de pensions	0		304'200		+ 304'200.00	
7700.309 Autres charges de personnel 0 32'000 + 32'000.00 7700.310 Imprimés et fournitures de bureau 0 18'100 + 18'100.00 7700.311 Achats d'objets mobiliers et d'instal. 0 1'440'000 + 1'440'000.00 7700.312 Eau, énergie et chauffage 0 236'000 + 236'000.00 7700.313 Marchandises 0 2'000 + 2'000.00 7700.314 Entretien des biens immobiliers 0 17'000 + 17'000.00 7700.315 Entretien d'installations 0 145'000 + 145'000.00 7700.316 Imprime et des biens immobiliers 0 64'100 + 64'100.00 7700.317 Déplacements, débours, dédommagements 0 64'100 + 2'856'300.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 + 2'856'300.00 7700.319 Impôts, taxes et frais divers 0 4'091'900 + 4'091'900.00 7700.331 Amortissement des dépenses d'invest. 0 2'489'000 + 2'489'000.00 7700.366 Aides individuelles 0 441'600 + 441'600.00 7700.437 Revenus des biens du patrimoine adm. 0 38							+ 56'700.00	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
7700.311 Achats d'objets mobiliers et d'instal. 0 1'440'000 + 1'440'000.00 7700.312 Eau, énergie et chauffage 0 236'000 + 236'000.00 7700.313 Marchandises 0 2'000 + 2'000.00 7700.314 Entretien des biens immobiliers 0 17'000 + 17'000.00 7700.315 Entretien d'installations 0 145'000 + 145'000.00 7700.315 Déplacements, débours, dédommagements 0 64'100 + 64'100.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 + 2'856'300.00 7700.319 Impôts, taxes et frais divers 0 4'091'900 + 4'091'900.00 7700.331 Amortissement des dépenses d'invest. 0 2'489'000 + 2'489'000.00 7700.366 Aides individuelles 0 441'600 + 441'600.00 7700.390 Imputations internes 0 5'078'600 + 5'078'600.00 7700.427 Revenus des biens du patrimoine adm. 0 38'000 + 2'1000'000.00 7700.436 D			0		32'000		+ 32'000.00	
7700.312 Eau, énergie et chauffage 0 236'000 + 236'000.00 7700.313 Marchandises 0 2'000 + 2'000.00 7700.314 Entretien des biens immobiliers 0 17'000 + 17'000.00 7700.315 Entretien d'installations 0 145'000 + 145'000.00 7700.317 Déplacements, débours, dédommagements 0 64'100 + 64'100.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 + 2'856'300.00 7700.319 Impôts, taxes et frais divers 0 4'091'900 + 4'091'900.00 7700.331 Amortissement des dépenses d'invest 0 2'489'000 + 2'489'000.00 7700.366 Aides individuelles 0 441'600 + 441'600.00 7700.436 Exercus des biens du patrimoine adm. 0 38'000 + 38'000.00 7700.437 Redevances et prestations facturées 0 21'000'000 + 21'000'000.00 7700.436 Dédommagements de tiers 0 62'200 + 62'200.00	7700.310	Imprimés et fournitures de bureau	0		18'100		+ 18'100.00	
7700.312 Eau, énergie et chauffage 0 236'000 + 236'000.00 7700.313 Marchandises 0 2'000 + 2'000.00 7700.314 Entretien des biens immobiliers 0 17'000 + 17'000.00 7700.315 Entretien d'installations 0 145'000 + 145'000.00 7700.317 Déplacements, débours, dédommagements 0 64'100 + 64'100.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 + 2'856'300.00 7700.319 Impôts, taxes et frais divers 0 4'091'900 + 4'091'900.00 7700.331 Amortissement des dépenses d'invest. 0 2'489'000 + 2'489'000.00 7700.366 Aides individuelles 0 441'600 + 441'600.00 7700.390 Imputations internes 0 5'078'600 + 5'078'600.00 7700.427 Reverus des biens du patrimoine adm. 0 38'000 + 38'000.00 7700.436 Dédommagements de tiers 0 21'000'000 + 21'000'000.00	7700.311	Achats d'objets mobiliers et d'instal.	0		1'440'000		+ 1'440'000.00	
7700.313 Marchandises 0 2'000 + 2'000.00 7700.314 Entretien des biens immobiliers 0 17'000 + 17'000.00 7700.315 Entretien d'installations 0 145'000 + 145'000.00 7700.317 Déplacements, débours, dédommagements 0 64'100 + 64'100.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 + 2'856'300.00 7700.319 Impôts, taxes et frais divers 0 4'091'900 + 4'091'900.00 7700.331 Amortissement des dépenses d'invest 0 2'489'000 + 2'489'000.00 7700.366 Aides individuelles 0 441'600 + 441'600.00 7700.390 Imputations internes 0 5'078'600 + 5'078'600.00 7700.427 Reverus des biens du patrimoine adm. 0 38'000 + 2'400'000.00 7700.436 Dédommagements de tiers 0 21'000'000 + 21'000'000.00			0		236'000		+ 236'000.00	
7700.315 Entretien d'installations 0 145'000 + 145'000.00 7700.317 Déplacements, débours, dédommagements 0 64'100 + 64'100.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 + 2'856'300.00 7700.319 Impôts, taxes et frais divers 0 4'091'900 + 4'091'900.00 7700.331 Amortissement des dépenses d'invest. 0 2'489'000 + 2'489'000.00 7700.366 Aides individuelles 0 441'600 + 441'600.00 7700.390 Imputations internes 0 5'078'600 + 5'078'600.00 7700.427 Reversus des biens du patrimoine adm. 0 38'000 + 38'000.00 7700.434 Redevances et prestations facturées 0 21'000'000 + 21'000'000.00 7700.436 Dédommagements de tiers 0 62'200 + 62'200.00			0		2'000		+ 2'000.00	
7700.317 Déplacements, débours, dédommagements 0 64'100 + 64'100.00 7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 + 2'856'300.00 7700.319 Impôts, taxes et frais divers 0 4'091'900 + 4'091'900.00 7700.331 Amortissement des dépenses d'invest. 0 2'489'000 + 2'489'000.00 7700.366 Aides individuelles 0 441'600 + 441'600.00 7700.390 Imputations internes 0 5'078'600 + 5'078'600.00 7700.427 Revenus des biens du patrimoine adm. 0 38'000 + 38'000.00 7700.434 Redevances et prestations facturées 0 21'000'000 + 21'000'000.00 7700.436 Dédommagements de tiers 0 62'200 + 62'200.00	7700.314	Entretien des biens immobiliers	0		17'000		+ 17'000.00	
7700.318 Honoraires, études, expertises 0 2'856'300 + 2'856'300.00 7700.319 Impôts, taxes et frais divers 0 4'091'900 + 4'091'900.00 7700.331 Amortissement des dépenses d'invest. 0 2'489'000 + 2'489'000.00 7700.366 Aides individuelles 0 441'600 + 441'600.00 7700.390 Imputations internes 0 5'078'600 + 5'078'600.00 7700.427 Revenus des biens du patrimoine adm. 0 38'000 + 38'000.00 7700.434 Redevances et prestations facturées 0 21'000'000 + 21'000'000.00 7700.436 Dédommagements de tiers 0 62'200 + 62'200.00	7700.315	Entretien d'installations	0		145'000		+ 145'000.00	
7700.319 Impôts, taxes et frais divers 0 4'091'900 + 4'091'900.00 7700.331 Amortissement des dépenses d'invest. 0 2'489'000 + 2'489'000.00 7700.366 Aides individuelles 0 441'600 + 441'600.00 7700.390 Imputations internes 0 5'078'600 + 5'078'600.00 7700.427 Revenus des biens du patrimoine adm. 0 38'000 + 38'000.00 7700.434 Redevances et prestations facturées 0 21'000'000 + 21'000'000.00 7700.436 Dédommagements de tiers 0 62'200 + 62'200.00	7700.317	Déplacements, débours, dédommagements	0					
7700.331 Amortissement des dépenses d'invest. 0 2'489'000 + 2'489'000.00 7700.366 Aides individuelles 0 441'600 + 441'600.00 7700.390 Imputations internes 0 5'078'600 + 5'078'600.00 7700.427 Revenus des biens du patrimoine adm. 0 38'000 + 38'000.00 7700.434 Redevances et prestations facturées 0 21'000'000 + 21'000'000.00 7700.436 Dédommagements de tiers 0 62'200 + 62'200.00	7700.318	Honoraires, études, expertises	O		2'856'300		+ 2'856'300.00	
7700.331 Amortissement des dépenses d'invest. 0 2'489'000 + 2'489'000.00 7700.366 Aides individuelles 0 441'600 + 441'600.00 7700.390 Imputations internes 0 5'078'600 + 5'078'600.00 7700.427 Revenus des biens du patrimoine adm. 0 38'000 + 38'000.00 7700.434 Redevances et prestations facturées 0 21'000'000 + 21'000'000.00 7700.436 Dédommagements de tiers 0 62'200 + 62'200.00	7700.319	Impôts, taxes et frais divers	0					
7700.390 Imputations internes 0 5'078'600 + 5'078'600.00 7700.427 Revenus des biens du patrimoine adm. 0 38'000 + 38'000.00 7700.434 Redevances et prestations facturées 0 21'000'000 + 21'000'000.00 7700.436 Dédommagements de tiers 0 62'200 + 62'200.00								
7700.427 Revenus des biens du patrimoine adm. 0 38'000 + 38'000.00 7700.434 Redevances et prestations facturées 0 21'000'000 + 21'000'000.00 7700.436 Dédommagements de tiers 0 62'200 + 62'200.00	7700.366	Aides individuelles	0					
7700.434 Redevances et prestations facturées 0 21'000'000 + 21'000'000.00 7700.436 Dédommagements de tiers 0 62'200 + 62'200.00			0		5'078'600		+ 5'078'600.00	
7700.436 Dédommagements de tiers 0 62'200 + 62'200.00	7700.427	Revenus des biens du patrimoine adm.		0				+ 38'000.00
	7700.434	Redevances et prestations facturées		0				+ 21'000'000.00
7700.439 Autres recettes 0 3'720'000 + 3'720'000.00				0		62'200		+ 62'200.00
	7700.439	Autres recettes		0		3'720'000		+ 3'720'000.00
					A			

Motion de M. Charles-Denis Perrin pour une réflexion globale sur la nature du soutien que doit apporter Lausanne aux institutions et aux groupes de réflexion traitant de la mondialisation et de ses effets, de ses potentiels et de ses dangers

Dépôt

Lausanne, le 10 février 2003

(Signé) Charles-Denis Perrin

Motion de M. Pierre-Henri Loup demandant la restauration de l'église de Montheron

Dépôt

Lausanne, le 20 janvier 2003

(Signé) Pierre-Henri Loup

Motion de M. Alain Bron pour la définition d'institutions sportives phares

Dépôt

Lausanne, le 21 janvier 2003

(Signé) Alain Bron

Motion de M. Gilles Meystre pour un système d'information aux élus radicalement nouveau et économique, générant moins de paperasse et plus efficace

Dépôt

Lausanne, le 8 février 2003

(Signé) Gilles Meystre

Projet de règlement de M. Fabrice Ghelfi visant à la création d'une commission permanente de politique régionale

Dépôt

Lausanne, le 10 janvier 2003

(Signé) Fabrice Ghelfi

Interpellation de M. Fabrice Ghelfi: «L'amiante: un problème qui nous guette encore au quotidien»

Dépôt

Lausanne, le 10 janvier 2003

(Signé) Fabrice Ghelfi

Interpellation de M^{me} Magali Zuercher: «Grille d'analyse des projets et des rapports-préavis selon l'angle du développement durable»

Dépôt

Lausanne, le 7 février 2003

(Signé) Magali Zuercher

Interpellation urgente de M^{me} Magali Zuercher et consorts: «Rencontre du G8 à Evian: quel rôle s'apprête à jouer la Municipalité de Lausanne? Quelles informations seront données à la population?»

Dépôt

Lausanne, le 1er février 2003

(Signé) Magali Zuercher et consorts (5 cosignataires)

Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts: «Quelle attitude politique Lausanne entend-elle adopter à la veille du sommet du G8 d'Evian?»

Dépôt

Lausanne, le 7 février 2003

(Signé) Gilles Meystre et consorts (5 cosignataires)

Interpellation urgente de M. Jacques Ballenegger et consorts concernant divers problèmes pouvant découler de la séance du G8

Dépôt

Lausanne, le 11 février 2003

(Signé) Jacques Ballenegger et consorts (6 cosignataires)

La présidente: – Comme vous pouvez bien l'imaginer, les trois interpellations urgentes seront prises ensemble, avant la fin de la séance.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M^{me} Suzanne Hirschi (Soc.), démissionnaire

La présidente: – J'attends vos propositions.

M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.): - Le groupe socialiste a le grand plaisir de vous présenter la candidature de quelqu'un qui ne vous est pas inconnu et s'est passablement manifesté ces temps derniers: M. Fabrice Ghelfi. Quelques mots sur la biographie de notre camarade. Fabrice Ghelfi est âgé de 35 ans, père d'un adorable petit Damien. Il est l'homme de la situation, puisque licencié HEC de l'Université de Lausanne avec mention économique et politique, postgrade en économie internationale et en économie de la santé. Il est actuellement adjoint du chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, Département de la santé et de l'action sociale de l'Etat de Vaud. J'ajouterai qu'il fut, vous le savez, président du Parti socialiste vaudois de 1997 à 2000. C'est un provincial monté à Lausanne, puisqu'il fut préalablement conseiller communal à Cugy (Commission des finances déjà), puis à Echallens (Commission de gestion). Je conclurai en disant qu'il faut se méfier de sa silhouette longiligne, qui n'est pas celle d'un ascète, comme on pourrait le supposer, mais celle de quelqu'un appréciant les bons repas et les bons vins!

La présidente: – Y a-t-il d'autres candidatures pour ce poste? Ce n'est pas le cas. Je vais vous faire voter.

Celles et ceux qui acceptent la candidature de M. Ghelfi sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Personne. Abstentions? Une!

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Maurice Calame (Lib.), démissionnaire

La présidente: – J'attends vos propositions.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Au nom du groupe libéral, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter la candidature de M^{me} Isabelle Truan à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Maurice Calame. Née à Bogotá, il y a un peu plus de cinquante ans, mariée, mère de trois filles étudiantes, trilingue, M^{me} Truan est économiste HEC, titulaire d'une licence en gestion d'entreprise, ainsi que d'un brevet d'enseignement secondaire. Elle

assume actuellement la gestion administrative d'un bureau d'architecte et d'une coopérative d'habitation. Secrétaire générale du Parti libéral lausannois de 1999 à 2002, aujour-d'hui vice-présidente, elle a été élue au Conseil communal en octobre 2001. M^{me} Truan est également membre de la Commission scolaire, membre du Comité de la Fondation lausannoise pour la construction de logements et membre de la Société de développement du Nord. Je ne peux que la recommander à vos suffrages.

La présidente: – Pas d'autres propositions?

Celles et ceux qui acceptent la candidature de M^{me} Truan sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? C'est à une belle unanimité, Madame, que vous êtes élue à cette Commission.

Questions orales

Question

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): - Mes propos s'adressent au directeur des Travaux. D'abord pour remarquer, avec satisfaction, que le calendrier de ramassage des ordures ménagères a été distribué à temps dans les quartiers en tout cas dans le mien. Ensuite, pour lui poser la question suivante: le calendrier de 2002 indiquait que les déchets ménagers encombrants comprenaient la ferraille, le fer blanc et l'aluminium. En 2003, cette mention n'y figure plus. Est-ce que le Service d'assainissement suppose que la population est désormais suffisamment avertie et qu'il n'est plus nécessaire de rappeler cette équivalence des déchets ménagers encombrants et des métaux? Ou est-ce qu'un traitement différent est désormais réservé à ces matériaux? Si tel est le cas, un traitement par les collectivités publiques peut-il être envisagé, tant pour les métaux que pour le PET?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

Rien n'a changé. On ramasse toujours la ferraille, le fer blanc et l'aluminium. S'il y a du PET, on doit aussi le ramasser, même s'il entre dans un autre circuit. Notre objectif est d'augmenter le taux de recyclage des matériaux. Pour la ferraille, on constate aujourd'hui un certain succès au CROM, Centre de ramassage des ordures ménagères, situé provisoirement à la place du Vallon. Néanmoins, les postes de ramassage de matériaux recyclables devront être augmentés au sein de notre cité. Nous envisageons trois sites: un Sous-Gare, dans le voisinage de la piscine; un autre près d'un parking d'échange, éventuellement à proximité de la Pontaise; le troisième dans le secteur de Chailly-Boveresses. Ces trois possibilités pourraient augmenter le pourcentage de ramassage des matériaux cités.

Notre souci: l'aluminium. Si le taux de recyclage est intéressant parce que les industries sont conscientes que plus on recycle, moins il leur en coûtera en matière première, l'aluminium des déchets ménagers pose un problème. Nous espérons faire mieux avec l'appui des campagnes futures. Dans cette optique, il faudra également prévoir des bacs spécifiques.

Question

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): — En arrivant à l'Hôtel de Ville, j'ai été surpris de constater que certaines fenêtres de ce bâtiment paraissaient faites de plastique blanc. Elles n'étaient en tout cas pas en bois. Lorsqu'on connaît la somme d'efforts de la Commune pour promouvoir le bois, cela surprend. De plus, il s'agit d'un monument historique et je m'étonne de la liberté prise, sachant les exigences contraignantes prescrites dans bien des cas par les Monuments historiques et la Ville.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

 La Municipalité se préoccupe du choix des matériaux équipant ses bâtiments, plus encore lorsqu'ils sont historiques. Le délégué au patrimoine est chargé de superviser ce qui peut s'y passer, en accord avec les mandataires. Compte tenu de la particularité de ce bâtiment, un architecte habitué à restaurer les monuments historiques a été mandaté il y a quelques années et a apporté sa touche architecturale. Je ne vais pas parler en architecte – que je ne suis pas - mais me référer à ce qui a été défini. Le bâti historique, évoqué par ces fenêtres, se retrouvait dans sa partie inférieure, comportant une seule porte centrale, qui sera remplacée. L'image initiale était constituée par des fenêtres, qui ont disparu par le passé pour faire place à de grandes portes. Il s'agissait d'envisager comment les remplacer. Le choix s'est orienté sur l'ancienne géométrie des fenêtres et, pour les matériaux - non pour des questions de coût - sur une touche contemporaine, qui a dicté l'option du métal. Suite à la réaction de plusieurs membres de la Municipalité, nous sommes intervenus auprès de l'architecte pour connaître la raison de ce choix. J'ai même cru que c'était du PVC, tant le blanc était brillant. L'architecte reconnaît qu'il a péché par excès, puisque au cours de la procédure et en commission de construction, aucune précision n'avait été arrêtée, si ce n'est l'aval sur le choix des matériaux. Dès lors, vous verrez désormais un blanc patiné, correspondant à l'image même des fenêtres. Au profit d'une continuité et d'un rappel de l'architecture du passé, si ce n'est que l'on n'a pas voulu obturer la partie inférieure. Il y aura une porte en chêne et des fenêtres d'un blanc patiné, assimilables aux vitrages de l'étage.

Question

M. Antoine Rudasigwa (Soc.): – Il y a quatre ans, j'avais eu l'occasion de soumettre à la Municipalité une motion concernant les transports publics lausannois, particulière-

ment les lignes 5 et 6¹. A mon grand regret, cette motion n'a pas suscité de réponse appropriée. Projet M2 accepté, elle est devenue sans objet. Cependant et dans le meilleur des cas, le M2, c'est dans cinq ans – et cinq ans, c'est long, puisque les problèmes perdurent. Permettez-moi de revenir sur le sujet et de demander à la Municipalité s'il n'est pas possible de faire quelque chose pour désengorger les lignes 5 et 6. Il suffirait d'un bus ou deux de plus pendant les heures d'affluence, c'est-à-dire entre 6 h et 9 h et de 16 h à 18 h. A moins d'imaginer un bus navette pour le CHUV, car la plupart des usagers y descendent pendant ces heures-là. Une solution dans ce sens pourrait-elle être envisagée?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: — Il s'agit d'une affaire ne concernant pas la Ville, comme c'était d'ailleurs le cas de votre motion. Je pense qu'une appréciation périodique de la situation est faite. Nous prenons note de votre question pour, en corrélation avec les tl, examiner si le besoin est tel que vous le signalez, ainsi que les implications financières qui en résulteraient, sachant qu'une option de ce genre ne peut intervenir que lors du passage à un nouvel horaire. Analyse sera faite. La réponse ne peut se donner avant.

Question

M. Jacques Bonvin (Les Verts): – C'est une question qui s'adresse à M. le syndic. Dans le Nº 24 de *La Vie ensemble*, la Municipalité informe l'Administration d'un renouvellement du parc informatique, en précisant que cette évolution sera réalisée dans le même univers logiciel qu'actuellement, à savoir Microsoft. Cependant, une évaluation de l'impact d'un tel changement sera effectuée en 2003-2004. Les options seront alors prises par la Municipalité pour un passage éventuel aux logiciels libres. Ma question est la suivante: quel est exactement le mandat donné au groupe de travail pour étudier la possibilité de passer sur ces nouvelles plates-formes et comment le Conseil communal sera-t-il tenu au courant de l'évolution de ses travaux?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – J'espère que ce que je vais dire maintenant nous épargnera du temps lors du futur débat sur le préavis de renouvellement du matériel informatique...² La Municipalité, en accord avec la Commission permanente des finances – qui a demandé un certain nombre de précisions sur lesquelles je vais revenir – a formellement passé un contrat de logiciel avec Microsoft pour une durée de quatre ans. Cela en prévision du renouvellement du parc, puisque nous pouvions faire de grosses économies – par loin de Fr. 1 million – en passant un contrat l'automne passé, plutôt qu'en attendant mars-avril, lorsque le préavis de renouvellement sera traité par votre Conseil.

¹BCC 1999, T. II, pp. 132 ss; BCC 2000, T. I, pp. 502 ss.

²Préavis Nº 2002/47, du 10 octobre 2002.

A cette occasion, le débat sur les logiciels libres s'est tenu en commission. Nous nous sommes engagés, avec le Service de l'informatique – tout en sachant que des démarches du même type, en cours au Grand Conseil, sont susceptibles de favoriser un intérêt de coordination – à ce qu'une analyse soit faite en 2003 ou début 2004, afin qu'au printemps 2004, un préavis d'intention pour le renouvellement suivant puisse être soumis à votre Conseil, renouvellement prévu tous les quatre à cinq ans. Dans cette optique, la solution des logiciels libres doit être étudiée, afin que votre Conseil puisse soit suivre l'option de ce rapport d'intention - logiciels libres, statu quo ou mixage des deux - soit la refuser, afin d'organiser une éventuelle migration informatique dans de bonnes conditions et pas dans la précipitation. Depuis, la commission européenne a envisagé d'attribuer un mandat pour le remplacement d'un très gros parc d'ordinateurs dans un Länder allemand, qui porterait sur dix mille à vingt mille unités en bloc.

Nous observons toutes ces évolutions afin que si nous devions effectuer ce changement à terme, nous le fassions avec une certitude relativement grande d'y parvenir. Nous allons donc réaliser cette étude avec un institut spécialisé. Pour le mandat, nous attendions d'être sûrs de ce qui se passerait au sujet du préavis, afin d'éviter de nous trouver dans une situation anarchique en cas d'éventuel refus, qui reporterait toutes les opérations. Nous voulons également pouvoir observer le marché et ses évolutions. Si, d'aventure, il apparaissait qu'une opération logiciels libres soit rentable avant le terme des quatre ans du contrat Microsoft, il serait toujours possible de procéder à une migration après deux ou trois ans, mais le terme le plus vraisemblable est celui du renouvellement du parc. Voilà ce que je peux dire à ce stade et j'espère que tout cela tendra à limiter le futur débat! Mais je n'en suis pas sûr...

Question

M. Pierre-Henri Loup (Rad.): — Dans la nuit du 24 au 25 janvier, le Centre de loisirs de Grand-Vennes a brûlé, manifestement à cause d'un réfrigérateur défectueux. Aujourd'hui, les locaux sont inutilisables. Quatre animateurs, ainsi que le comité, ont fait dans ce quartier un travail exceptionnel et remarquable, afin d'encadrer tous ces jeunes. Actuellement, un Portakabin est installé pour tenter de pallier le manque de locaux. Mais dans ce quartier populeux et multiracial, je vois mal comment poursuivre des animations dans un local aussi exigu. Ma question est la suivante: qu'est-ce que la Municipalité entend faire pour que tout le travail effectué par les animateurs et le Comité du centre de loisirs ne soit pas perdu et que ces jeunes ne se retrouvent pas inoccupés dans la rue?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education: — Cet incendie était effectivement tragique. Il n'était pas intentionnel, mais bien accidentel. Il touche tant les activités de l'école que celles

de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques, des associations lausannoises qui louaient la grande salle, ainsi que du centre socioculturel. Concernant ce dernier, il a fallu prendre des mesures urgentes. Une des activités principales était la halte-jeux Les Criquets, pour laquelle on a tenté de trouver une solution immédiate. On ne peut pas la situer n'importe où. Les autorisations du Service de protection de la jeunesse sont requises. Finalement, la semaine suivant l'incendie, nous avons pu la placer dans une salle d'école à Isabelle-de-Montolieu. Cette activité, touchant beaucoup de parents, a donc pu se poursuivre immédiatement. Ensuite, une solution a également été trouvée pour les animateurs. Après cet incendie qui a tout détruit – il ne reste plus rien dans le Centre de loisirs, il faut tout refaire, tout remplacer - il a fallu chercher un lieu où l'on puisse œuvrer, ne seraitce que pour recenser du matériel, exécuter un certain nombre de tâches administratives liées à l'ECA. Un Portakabin a donc été installé. Des activités importantes devaient se dérouler, notamment les trois jours de concerts Fest'hiver, organisés par l'association «Le Grand V-Rock». La solidarité entre Centres de loisirs a très bien joué et c'est le Centre socioculturel de la Bourdonnette qui va reprendre cette manifestation.

Les autres activités vont se poursuivre. Priorité a été donnée à l'accueil que proposent les animateurs, entre 12 h et 14 h. Ils seront toujours présents autour du Portakabin. C'est là que se maintiennent les contacts qu'ils ont créés. Maintenant, ils tentent de mettre en place d'autres types d'activités, en fonction des âges, dans d'autres centres socioculturels et sites de la ville. Bien entendu, nous sommes à la recherche d'opportunités supplémentaires pour les activités d'adolescents dans le quartier. Vous connaissez la pénurie en locaux que vit notre ville. Pour le moment, nous n'en avons pas encore trouvé dans lesquels nous pourrions organiser l'accueil de ces adolescents l'après-midi, le soir et le week-end. Mais ayez-en la garantie, Monsieur Loup, nos recherches se poursuivent activement.

Question

M^{me} Graziella Schaller (Lib.): – Je voudrais poser une question concernant Agenda 21. Je n'ai malheureusement pas pu assister à la séance d'information, mais on m'a rapporté ce qui s'y était dit. Ma question concerne le découpage des quartiers. Je déclare mes intérêts: j'habite dans un quartier limitrophe et j'ai vu, sur le plan du journal, que l'on avait été attribué à un quartier avec lequel nous n'avons aucune affinité. Le découpage est-il définitif ou sera-t-il corrigé en fonction des remarques de la population consultée?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

 Il y a manifestement un malentendu. Si nous comptions les quartiers de Lausanne – 24 heures le démontre – nous n'en aurions pas vingt ou vingt-deux, comme on a l'habitude de l'entendre, mais une multitude de sous-quartiers ou de lieux de rencontre privilégiés des habitants. Il ne faut pas prendre le découpage tel que présenté. Nous avons tenté d'expliquer, lors de cette séance à propos de la démarche qui allait débuter au mois d'avril, que nous devions définir des bassins versants au sein de notre cité, avec leurs principaux paramètres financiers. Je rappelle que nous disposons de Fr. 1 million pour cette écoute de la population, qui implique un certain nombre de séances – dix, susceptibles d'être dupliquées, soit une vingtaine de séances.

Une autre réflexion tendait à ne pas couper les quartiers périphériques d'une partie de la ville. S'agissant de Sous-Gare et dans le but de rattacher la Bourdonnette à un espace, nous avons prévu de couper arbitrairement sur la place de Milan. Mais nous pourrions faire la même réflexion pour les hauts de Lausanne. Finalement, pourquoi Boveresses, Chailly ne sont-ils pas des quartiers? Pourquoi ne voyez-vous sur la carte qu'une seule et même entité?

Autre remarque: équilibrer de manière quantitative, soit appeler dix à quinze mille personnes à se rassembler dans une partie de la ville, le choix du site étant toujours possible. Les personnes résidant et travaillant à Lausanne peuvent très bien émettre une réflexion sur deux zones différentes de la cité. La carte que vous avez vue n'illustre pas une redéfinition des quartiers, mais structure l'appel administratif effectif à la population. Elle est également plus cohérente quant aux lieux d'accueil. La position de la place de Milan a posé un problème au groupe de pilotage chargé de cette démarche. Nous sommes tout à fait conscients de la large ouverture de cette limite. Il ne s'agit, en fait, que d'une simple question de facilité, d'organisation.

Les quartiers sont géométriquement définis. Mais la démarche participative que nous développons suscitera demain peut-être une autre structuration. C'est à l'écoute de la population, de tous les acteurs de notre ville, que nous redéfinirons les périmètres des Sociétés de développement. Nous le ferons dans une large ouverture d'esprit, compte tenu de tous les dialogues que nous envisageons avec les personnes résidant et travaillant à Lausanne.

Question

M. Jean-Luc Chollet (VDC): — Ma question s'adresse tant à la Municipalité qu'à M. le secrétaire de notre Conseil. Elle est d'ordre bassement matériel. D'avance, je présente mes excuses à cette noble assemblée. Elle a trait au défraiement des membres du Conseil communal pour l'année 2002. Peut-être m'a-t-il échappé que cette dite année était placée sous le signe du bénévolat? Je ne le sais. Quoi qu'il en soit, au fil des semaines et des mois, je vais me disant: «Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?»... (Rires.)

Réponse de la présidente

La présidente: – Je puis me permettre de répondre. J'ai signé vos bons lundi passé. Sachez que dans cette noble assemblée, comme vous le dites, cher Monsieur, certains

conseillers n'ont pas rendu leur décompte. Le délai s'est donc allongé. Mais je puis vous dire que les bons ont été signés et déposés à la comptabilité lundi après-midi.

Question

M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.): – Ma question s'adresse au directeur des Travaux – c'est sa soirée!... J'aimerais savoir s'il est vrai qu'à la suite du changement de logo du Service des eaux, on aurait jeté des uniformes neufs, ou quasi neufs. Question corollaire: ne vaudrait-il pas mieux consacrer un peu d'argent à repeindre la cafétéria du même service, dont l'état est plutôt tristounet? Et acheter peut-être un ou deux fours à micro-ondes pour réchauffer les gamelles?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: — Je n'ai pas connaissance que l'on ait acheté quoi que ce soit à propos d'habits, pour la simple et bonne raison que nous n'en avons pas commandé de nouveaux. La seule modification a été apportée au papier à lettres, réalisé sur imprimante laser couleurs, pour le secrétariat du chef de service. L'unique excédent de frais enregistré à propos du changement de logo et d'appellation du service a été occasionné par le bleu pastel des enveloppes — dixit le secrétaire municipal.

Personnellement, je n'ai pas la chance de connaître la cafétéria du service dont il s'agit, car il y en a plusieurs. Je pense que vous parlez de celle de la route de Genève? Je prends note. Le Service des eaux est certifié, son processus de qualité l'incitera peut-être à considérer ce que vous venez de dire et à apporter quelques modifications au confort des employés de la route de Genève. J'en discuterai avec mon chef de service.

Question

M^{me} Evelyne Knecht (POP): – Ma question s'adressait, en principe, à la directrice de la Sécurité publique. Puis-je quand même la poser? Elle concerne la maison occupée de la Cité, rue Vuillermet, propriété de l'ECA. Le 14 janvier dernier, avait lieu le procès intenté à ses occupants. Lors de ce procès, une rencontre entre les habitants de cette maison et l'ECA a été proposée, dans le but de négocier un plan de départ, retirer la plainte et trouver un accord. Cette proposition semblait avoir été acceptée par la représentante de l'ECA. A fin janvier, les habitants ont même écrit à l'ECA pour lui proposer une rencontre. Ils n'ont pas obtenu de réponse. Le 8 février, ils ont reçu une lettre de l'ECA leur demandant de quitter les lieux avant le vendredi 14 février, 9 h. Mes questions: la Municipalité soutient-elle la démarche de l'ECA? Quelle va être l'attitude de la police vendredi prochain?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – J'ai été informée de

cette situation aujourd'hui par les occupants de la maison. J'ai recu les différentes correspondances et je me propose d'en parler ce soir avec la directrice de la Sécurité publique, dès qu'elle arrivera. Cette affaire a déjà suscité plusieurs épisodes. Il a toujours été dit qu'il n'y aurait pas d'évacuation de ces locaux jusqu'à la mise en œuvre des travaux. Selon ce qu'ils m'ont dit et ce qui ressort des pièces du dossier, les occupants se sont engagés à quitter la maison dès le début des travaux. Mais – c'est un point qu'il faut encore éclaircir - il semble qu'en cours d'audience, il y ait eu des engagements, en tout cas des déclarations faites de la part de l'ECA – je ne les ai pas encore vérifiées, je comptais téléphoner demain - disant qu'ils chercheraient à trouver un terrain d'entente avec les occupants et les avertir suffisamment tôt du début des travaux, du délai fixé pour quitter la maison. Dans la correspondance de l'avocate de l'ECA que j'ai lue, le délai est extrêmement court. On en est là pour l'instant.

Sachez que la police ne peut pas intervenir à la simple demande du propriétaire. Il faut un ordre du juge. Or, cet ordre n'a pas été notifié. Si j'ai bien compris, le juge a momentanément interrompu le procès, du fait des discussions intervenues entre les parties et l'engagement pris de fixer un délai. J'imagine que lorsqu'il recevra la demande de l'ECA, le juge voudra savoir quelles suites ont été données à ces discussions tenues en sa présence. La police n'interviendra pas sans ordre du juge. Mais je vais discuter de cette affaire avec la directrice de la Sécurité publique. Je pense que pour cette semaine, il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

Lausanne Jardins 2004

Préavis Nº 2002/52

Lausanne, le 31 octobre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité propose à votre Conseil d'accorder à l'Association Jardin urbain une subvention de Fr. 1'000'000.— pour réaliser le projet *Lausanne Jardins 2004*. Celui-ci perpétue et renouvelle l'héritage de *Lausanne Jardins '97* et de *Lausanne Jardins 2000*, deux éditions d'une manifestation qui a contribué à faire rayonner l'image de Lausanne, lui conférant une réputation internationale dans le domaine de l'art du jardin.

2. Lausanne Jardins '97 et Lausanne Jardins 2000: des acquis à conserver et à développer

2.1 Un esprit pionnier

En 1997 et en 2000, la Ville de Lausanne a organisé les deux premières éditions de la manifestation *Lausanne Jardins*, qui ont permis de faire découvrir des lieux méconnus de la ville et de mettre en valeur une grande part de son riche patrimoine d'espaces verts. La très forte capacité d'intégration de ce projet, dans lequel se mêlent nature et culture, a ouvert un vaste champ de réflexions et d'expérimentations, pour les professionnels impliqués dans la réalisation de jardins, comme pour les intellectuels intéressés par la présence du monde végétal dans l'espace urbain. De nouvelles perspectives de recherche ont été ouvertes, révélant le potentiel spécifique de la manifestation lausannoise, laquelle a contribué au regain d'intérêt que le paysagisme en général et l'art des jardins en particulier rencontrent aujourd'hui un peu partout en Europe. Elle se signale, parmi l'ensemble des événements culturels liés à l'art du jardin, par son interaction avec l'espace urbain, singularité qui lui a rapidement conféré une réputation internationale.

2.2 Un succès aux multiples facettes

Si elle a su retenir immédiatement l'attention des spécialistes, la manifestation a par ailleurs séduit le grand public, lausannois, suisse et étranger, lors de chacune de ses éditions. Ce succès résulte de l'effet conjoint de plusieurs facteurs:

- ses jardins (34 en 1997, 29 en 2000) sont créés dans la réalité concrète et contraignante de la ville, directement offerts à l'usage et au plaisir de la population et non dans l'espace spécialisé et intimidant d'un conservatoire botanique;
- Lausanne s'est révélée comme un pôle regroupant de multiples compétences dans ce domaine l'Etablissement horticole de la Bourdonnette, l'Ecole polytechnique fédérale, l'Université et nombre d'artistes, d'historiens, d'horticulteurs et de paysagistes qui ont trouvé dans les deux premières éditions de la manifestation l'occasion de développer et de renforcer leur savoir;
- le concours d'idées international qui permet de sélectionner les paysagistes, artistes, architectes, urbanistes, scénographes et autres professionnels du jardin et de la ville contribue à élargir l'audience et la réputation de la manifestation bien au-delà des frontières nationales;
- de nombreux colloques, conférences, expositions, projections de films et vidéos, accompagnés d'une animation artistique et sociale nourrissent l'information et le débat ouvert auprès des citoyens, suscitant une démarche participative qui se traduit par le travail volontaire et de multiples initiatives spontanées;

- la durée de la manifestation, déterminée par le temps du développement des végétaux, restitue dans l'espace urbain un rythme biologique directement perceptible par la population. En cela, elle se démarque d'une logique du festival qui, par nature, est plus étroitement lié à un calendrier touristique;
- l'implication de milieux associatifs (Mouvement des aînés, Jardins familiaux, etc.), scolaires (jardins d'écoles) et de la population des quartiers (soupe à la courge au parc de Milan) ont contribué à ancrer la manifestation dans la mémoire affective de nombreux habitants de Lausanne;
- une exposition, qui rassemble une riche documentation photographique de *Lausanne Jardins '97* et de *Lausanne Jardins 2000*, circule dans toute l'Europe. Au cours de l'été 2002, elle a été présentée à Porto, à Lanzarote par la Fondation César Manrique, puis devrait prochainement être montrée à Vienne, à Huesca et à Bâle. Deux ouvrages¹ ont eux aussi contribué à matérialiser la mémoire des deux premières manifestations.

2.3 Une méthode qui s'affine

La méthode de travail élaborée lors des deux premières éditions a incontestablement été validée par le succès rencontré.

Il est désormais acquis que le concours international de projets représente la forme la plus adaptée pour réunir des contributions originales de très grand intérêt. La notoriété acquise aujourd'hui par la Ville de Lausanne dans le domaine de l'art des jardins offre, en effet, la garantie d'une participation internationale extrêmement relevée.

Par ailleurs, la manifestation a démontré sa faculté remarquable de susciter une fédération d'initiatives provenant d'associations, de privés ou de protagonistes de la scène artistique. Il convient de poursuivre et de renforcer cet aspect si particulier de la manifestation, qui révèle l'extraordinaire capacité de mobilisation de la population lausannoise en faveur d'un événement culturel de haut niveau.

Il est à noter que, dès la seconde édition, la crainte d'engendrer une certaine lassitude avait poussé les organisateurs à élaborer un concept se distinguant nettement de la précédente. La capacité de renouveler les contenus de la manifestation sans en altérer l'esprit reste, aujourd'hui encore, l'un de ses défis majeurs.

2.4 Conclusion

Les deux premières manifestations *Lausanne Jardins* '97 et *Lausanne Jardins* 2000 ont engendré pour la Ville de Lausanne une très forte notoriété internationale dans le domaine de l'art du jardin. Celle-ci se double d'un capital de sympathie auprès de la population lausannoise.

Ce travail de «révélation de la ville par le jardin», à la fois touche identitaire et fondement du succès de la manifestation, a permis d'accumuler une somme considérable de contacts, d'affiner un savoir-faire et d'asseoir une réputation. Il mérite d'être poursuivi et enrichi par de nouveaux développements.

3. Les jardins esquissent la ville – Le projet Lausanne Jardins 2004

3.1 Méthodologie

Pour élaborer le concept du projet 2004, une démarche de réflexion originale a été développée. En faisant appel aux compétences de plusieurs équipes de paysagistes, dont une issue du service des parcs et promenades, six scénarios ont été analysés en profondeur. Les critères retenus pour déterminer le choix du projet servant de base à l'élaboration de la future manifestation ont été les suivants: pertinence de la réflexion à l'échelle territoriale, capacité à engager une démarche participative avec les habitants riverains, potentiel novateur et aptitude à révéler les aspects méconnus d'une partie de la ville. Le projet retenu, «La ville en mouvement», s'est avéré correspondre très largement à cette série de critères et a donc été retenu comme élément de base du concept de la future manifestation.

¹Une envie de ville heureuse et Le jardin ferroviaire, réalisés sous la direction de Lorette Coen.

3.2 La ville en mouvement

Faisant explicitement référence à l'une des tendances majeures de la théorie récente du paysagisme et de l'art des jardins², le projet retenu porte son attention sur l'évolution urbaine récente de la vallée fossile du Flon. Il note que celle-ci se confond avec l'histoire des installations successives des infrastructures ferroviaires destinées au trafic des marchandises, repérant quatre «plateaux» échelonnés le long de la vallée: le quartier du Flon, entre le Grand-Pont et le pont Chauderon, le plateau de Sébeillon, le plateau de Malley et la gare de Renens.

3.2.1 Jardins

Le projet propose que la manifestation *Lausanne Jardins 2004* investisse la vallée fossile du Flon en confrontant les éléments constitutifs existants du site à la présence temporaire de jardins contemporains.

Les principaux objectifs du projet sont:

- de faire découvrir des sites insolites et peu connus d'une majorité de la population en les insérant dans une série de parcours susceptibles de favoriser une observation sensible et attentive;
- de révéler les imperceptibles mouvements, tectoniques, sociaux ou végétaux qui modifient la ville, puis de les mettre en scène;
- de donner à réfléchir sur l'avenir de l'agglomération, de la mobilité, des usages, de la densité, des affectations et des espaces publics dans la perspective, entre autres, du débat en cours sur la notion de développement durable;
- d'investir temporairement des espaces et installations actuellement en friche, c'est-à-dire en attente d'un devenir. Il s'agit dès lors de renverser le mode habituel d'édification des jardins: plutôt que d'occuper les vides résiduels laissés à la fin du processus d'édification de l'espace urbain, ils le précèdent temporairement. En quelque sorte, les jardins esquissent la ville;
- de proposer un concept novateur pour la manifestation en élargissant l'échelle des sites et des problèmes envisagés;
- de lancer une passerelle vers les communes de l'Ouest, dont certaines avaient par le passé manifesté leur intérêt pour la manifestation:
- de mettre en scène par des interventions végétales un état provisoire, des ambiances déjà fortes et de créer de nouvelles ambiances inattendues:
- d'exploiter les infrastructures de transports bordant le site (TSOL, tl, CFF), voire de remettre en service certaines lignes désaffectées (Renens-Malley, Renens-Sébeillon).

Le concept retenu offre par ailleurs l'occasion de mettre en valeur les Etablissements horticoles de la Bourdonnette. Bien que ceux-ci soient ouverts au public, celui-ci en ignore souvent les richesses. Leur proximité avec les sites envisagés offre au Service des parcs et promenades l'occasion de mettre en scène les divers aspects de son travail ainsi que de mieux faire connaître le grand intérêt de quelques-uns de ses bâtiments ou des collections botaniques qui s'y trouvent.

3.2.2 Les goûts des jardins

Le succès de l'expérience proposée par le Service des parcs et promenades en 2000, invitant la population à déguster une soupe à la courge sur la place de Milan à la fin de la manifestation, invite à élargir cette idée sur toute la durée de la manifestation. Un «jardin de curé» de grande dimension permettrait de cultiver les légumes et les plantes aromatiques servant à la préparation de plats culinaires propres aux différentes communautés dont sont issus les riverains du site. Les associations culturelles qui les représentent seraient invitées à prendre en charge, à un rythme hebdomadaire, des soirées gastronomiques au cours desquelles elles auront l'occasion de se présenter, sur un mode convivial, à l'ensemble de la population.

Ce jardin permettrait de confronter le goût et le regard, deux des sens majeurs sollicités par l'art du jardin, dans toute la diversité des cultures qui composent la population lausannoise.

²Gilles Clément, Le jardin en mouvement, Paris, 1994 et Eloge des vagabondes, Paris 2002, ouvrage dans lequel l'expérience lausannoise est largement relatée.

3.2.3 Arts de la ville

Le concept de «Ville en mouvement» évoque les glissements et déplacements, dans l'espace et dans le temps, des activités humaines, des bâtiments et infrastructures, de l'identité culturelle et sociale des quartiers ainsi que des modes d'occupation de l'espace public. Ces migrations lentes constituent, toutes ensemble, la ville, mais demeurent souvent imperceptibles.

Une invitation faite à des équipes d'artistes plasticiens, de comédiens, de chorégraphes, de cinéastes ou de photographes en vue d'intervenir sur ce thème contribuera à enrichir la réflexion sur la qualité de la ville, parallèlement au travail engagé par le biais des jardins.

3.2.4 Jardins d'écoles

La présence de plusieurs écoles – collège du Belvédère, Ecole des métiers, EPSIC, Eracom – autour du plateau de Sébeillon invite à reconduire l'expérience fructueuse déjà réalisée à l'occasion de *Lausanne Jardins 2000*.

Celle-ci consiste à sensibiliser les enseignants et les élèves à l'art du jardin, que ce soit en l'intégrant dans un enseignement ou en proposant un projet didactique pouvant mener à l'élaboration d'un jardin.

La ligne du TSOL faisant partie intégrante du concept général, il est également possible d'envisager une participation des institutions universitaire et polytechnique, lesquelles pourraient trouver l'occasion de mettre sur pied des projets de recherche de pointe en relation avec leurs domaines d'excellence particuliers (institut de géographie de l'UNIL, Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit de l'EPFL, etc.). Ces contributions pourraient alors ponctuer le parcours du TSOL au gré de ses stations.

4. Aspects financiers

La Municipalité a inscrit Fr. 1'000'000.— au plan des investissements 2003-2004 sous déduction du compte d'attente de Fr. 100'000.—. Le montant est comparable à ceux dépensés lors des éditions 1997 et 2000. La subvention sera versée à l'Association Jardin urbain, en charge de la réalisation et de la supervision du projet, qui devra compléter le budget de l'opération grâce à des fonds privés. A titre indicatif, le budget de l'Association Jardin urbain pour 2003 et 2004 se présente de la manière suivante:

<u>RECETTES</u>		<u>2003</u>		<u>2004</u>		<u>Total</u>
Solde disponible des précédentes éditions	Fr.	60'000	Fr.	0.–	Fr.	60'000
Subvention communale,	E _n	500,000	En	5002000	En	1,000,000
y compris compte d'attente (Fr. 100'000.–)	Fr.	500'000	Fr.	500'000	Fr.	1'000'000
Dons	Fr.	200'000	Fr.	300'000	Fr.	500'000
Sponsoring	Fr.	50'000.—	Fr.	450'000	Fr.	500'000
<u>Total</u>	Fr.	810'000	Fr.	1'250'000	Fr.	2'060'000
						_
<u>DÉPENSES</u>		<u>2003</u>		<u>2004</u>		<u>Total</u>
Concours et exposition	Fr.	130'000.—	Fr.	0.–	Fr.	130'000
Jardins et Arts de la ville	Fr.	250'000.—	Fr.	750'000	Fr.	1'000'000
Promotion et communication	Fr.	50'000	Fr.	200'000	Fr.	250'000
Frais généraux	Fr.	40'000	Fr.	50'000	Fr.	90'000
Mandats	Fr.	160'000	Fr.	250'000	Fr.	410'000
Assurances, impôts, taxes	Fr.	25'000	Fr.	40'000	Fr.	65'000
Divers et imprévus	Fr.	45'000	Fr.	70'000	Fr.	115'000
Total	Fr.	700'000	Fr.	1'360'000	Fr.	2'060'000

4.1 Charges financières

Calculées sous la forme d'annuités constantes au taux de 4,75% pendant deux ans, les charges financières s'élèveront à Fr. 535'900.—.

Les charges d'exploitation supplémentaires, engendrées par le surcroît d'entretien l'année de la manifestation, seront compensées par le rééchelonnement de certains travaux.

Les charges d'exploitation ultérieures, engendrées par le maintien de certains aménagements, ne peuvent faire l'objet d'une estimation à ce jour. Cependant, ces coûts interviendront lors de la décision de maintien ou non des objets concernés.

5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/52 de la Municipalité, du 31 octobre 2002; ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- 1. d'approuver le présent rapport de la Municipalité sur le projet Lausanne Jardins 2004;
- 2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.-, soit:
 - a) Fr. 900'000. pour subventionner l'Association Jardin urbain,
 - b) Fr. 100'000.- pour prendre en charge les frais du compte d'attente;
- 3. d'amortir annuellement la dépense prévue sous chiffre 2 à raison de Fr. 500'000.— par la rubrique 6600.331 de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement;
- 4. de porter à la rubrique 6600.390 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement les intérêts relatifs à l'octroi du crédit mentionné sous chiffre 2.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Le secrétaire:
Daniel Brélaz François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Filip Uffer, rapporteur, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Monique Cosandey, M. Alain Hubler, M. Gilles Meystre, M. Denis Pache, M. Jacques Pernet, M. Gianni John Schneider, M^{me} Isabelle Truan.

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport polycopié de M. Filip Uffer (Soc.), rapporteur: – Présidence: M. Filip Uffer. Présents: M. Gianni John Schneider (remplaçant de M. Gérard Chappuis), M^{me} Monique Cosandey, M. Gilles Meystre (remplaçant de M^{me} Anne Hoefliger), M. Jacques Pernet, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Isabelle Truan (remplaçant de M. André Gebhardt), M. Alain Hubler (remplaçant de M^{me} Evelyne Knecht), M. Denis Pache (remplaçant de M. Jean-Luc Chollet). Excusé: –.

Les représentants de l'Administration: M^{me} la municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, M. Marc Perrin, chef du Service des parcs et promenades, M. Della Casa, architecte, commissaire pressenti, M^{me} M. Stettler, architecte collaboratrice de l'Association Jardin urbain.

Procès-verbal: M^{me} Geneviève Claus, Service des parcs et promenades.

Avant une discussion d'entrée en matière, M^{me} la directrice de la Sécurité sociale présente les collaborateurs du service, ainsi que M. Della Casa commissaire pressenti de la manifestation si le Conseil communal accepte le préavis.

Après un large rappel historique, M^{me} la directrice informe les membres de la commission que la préparation de *Lausanne Jardins 2004* s'effectuerait de façon différente par rapport aux deux dernières éditions.

En résumé, il y a déjà eu deux éditions de Lausanne Jardins, dont le but était de porter un regard nouveau sur la ville, et de mettre en évidence les rapports entre bâti et végétal, ainsi que de mettre en valeur le travail et l'art paysager, tradition historique lausannoise, en particulier au début du XIXe siècle.

Le comité de Jardin urbain 2004 s'est doté d'un nouveau président, M. Jacques Richter, architecte. Au départ, un concours d'idées proposé à quatre équipes avait pour but le choix du site. Le concept retenu se nomme «La ville en mouvement». Il aura un développement vers l'ouest depuis le Flon.

Suite à cette entrée en matière, un tour de table permet aux commissaires de poser de multiples questions. Les réponses de M^{me} Zamora ont en général toutes donné entière satisfaction, les voici en résumé:

- Sur leur demande, les annexes suivantes ont été remises aux commissaires avec le procès-verbal de la séance:
 - 1. deux plans des manifestations 1997 et 2000;
 - 2. plans détaillés de la manifestation *Lausanne Jardins* 2004;
 - 3. résumé de la présentation de M. Della Casa;
 - 4. liste des membres du comité de l'Association *Jardins 2004*:
 - 5. renseignement sur le bouclement des comptes *Lau-sanne Jardins* '97 et 2000;
 - 6. résumé de la revue de presse de *Lausanne Jardins '97* et *2000*;
 - 7. revue de presse Lausanne Jardins 2000.
- Le plan définitif ne peut pas être établi avant le concours.
- Toutes les sociétés de développement seront approchées, ainsi que les écoles et les diverses associations, dès que la décision du Conseil communal sera prise.
- Les Communes de Renens et Prilly ont été contactées pour demander leur participation. Des négociations sont en cours avec les autres Communes, il serait intéressant de les voir participer par l'entretien des jardins qui seront créés sur leur territoire.
- En 1997 et en 2000, l'Association Jardin urbain a trouvé auprès de privés pratiquement l'équivalent du crédit voté par le Conseil, soit en prestations, soit en argent.
- Le montant engagé est précis. Il ne peut être dépassé.
 Quant au montant à trouver par l'association, il doit être équivalent.
- Une exposition très demandée dans de nombreux pays étrangers a été mise sur pied avec les photographes des deux éditions *Lausanne Jardins* '97 et 2000.

Après les questions générales, le président de séance passe la parole à M. Della Casa qui présente le projet de *Lausanne Jardins 2004*. Un résumé de cette présentation, ainsi que des articles parus permettant de montrer les échos et impacts à l'extérieur, ont été remis aux commissaires avec le procès-verbal.

Les réponses aux questions posées ensuite à M. Della Casa ont également été toutes satisfaisantes, les voici en résumé:

• Le projet a besoin d'un partenariat engagé de la part des institutions scolaires. Cela sera une source d'activités très intenses durant tout l'été et impliquer les enfants de manière active est une excellente idée. Pour l'édition 2000 l'engagement des enseignants et des enfants avait été un succès.

- La capacité des services de la Ville à travailler de manière transversale est confirmée. Un aspect intégrateur du projet sera développé. Cette édition implique une approche attentive pour modifier la vision des jeunes par rapport au vandalisme.
- Il y aura un affichage public dans différentes villes de Suisse. Le gros travail réalisé auprès des médias et des journalistes à l'étranger est rappelé et l'on espère un fort intérêt de la part des CFF.
- Il est à relever que pour la première fois, le Canton va jouer un rôle très important. Au niveau de la Confédération, une subvention a été obtenue de l'Office fédéral de la culture.
- Les divers points du préavis sont ensuite parcourus dans le détail. Sans être exhaustifs, voici quelques points qui méritent d'être relevés:

2.3 Une méthode qui s'affine

C'est l'Association Jardin urbain qui organise ce concours ouvert à tous. Une publication a été faite dans les journaux professionnels. Le jury, présidé par M^{me} Zamora, a été défini par l'Association Jardin urbain.

3.2 La ville en mouvement

Les premières équipes de paysagistes ont été sélectionnées par un concours restreint, organisé par l'Association Jardin urbain, sur invitation. Les invités étaient: le bureau Borgeaud, le bureau Paysagestion et l'association Hüsler & Amphoux, ainsi que le Service des parcs et promenades.

3.2.2 Les goûts des jardins

La construction du CROM n'aura pas d'influence sur cette manifestation. Des discussions sont en cours entre M. Olivier Français, directeur des Travaux, et le Service d'assainissement, car une partie de la manifestation se fera sur le trajet du déchoduc.

4. Aspects financiers

Les comptes des années 1997 et 2000 ont été remis aux commissaires avec le procès-verbal.

Le montant de Fr. 250'000.— est peut-être insuffisant pour une bonne promotion. On espère une participation avec des partenaires, en particulier la presse qui pourrait offrir un certain nombre de pages, car il est de moins en moins facile d'obtenir des sponsors.

Un commissaire ne cache pas que le groupe radical avait quelque réticence à verser Fr. 1'000'000.— sur deux ans pour un projet tel que celui-là. Au vu des arguments, il se rallie à un oui, néanmoins, il souhaiterait que Lausanne-Tourisme essaie de faire un bilan touristique de l'opération.

Le journal *Basler Zeitung* souhaite collaborer à cette manifestation. L'Office fédéral de la culture a promis une subvention.

5. Conclusions

Le président fait voter les quatre points en bloc:

1. d'approuver le présent rapport de la Municipalité sur le projet *Lausanne Jardins 2004*;

Oui à l'unanimité

- 2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.—, soit:
 - a) Fr. 900'000. pour subventionner l'Association Jardin urbain.
 - b) Fr. 100'000.- pour prendre en charge les frais du compte d'attente:

Oui à l'unanimité

3. d'amortir annuellement la dépense prévue sous chiffre 2 à raison de Fr. 500'000.— par la rubrique 6600.331 de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement;

Oui à l'unanimité

4. de porter à la rubrique 6600.390 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement les intérêts relatifs à l'octroi du crédit mentionné sous chiffre 2.

Oui à l'unanimité

La commission accepte ce péavis.

Remerciements:

Aux commissaires pour leur participation active et à M^{me} Geneviève Claus, pour son procès-verbal complet, qui a largement facilité le travail du rapporteur.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Filip Uffer (Soc.), rapporteur: — Je n'ajouterai rien maintenant, tout à l'heure peut-être...

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Par nature, le groupe libéral est très positif à l'égard de tout projet qui fait preuve de hardiesse et peut contribuer à la notoriété de Lausanne. Il salue donc l'esprit d'initiative et l'originalité motivant Lausanne Jardins 2004. Il n'est pas facile de proposer des

réalisations sortant des sentiers battus. Et pourtant, *Lausanne Jardins 2004* suscite, dans la grande majorité du groupe libéral, un sentiment de doute, voire de malaise. Lors des éditions précédentes, nous avions accepté le préavis, où nous avions gardé une réserve de bon aloi³. Il fallait donner une chance au projet, voir ce qui allait en sortir. Aujourd'hui, avec le recul et l'expérience, la majorité d'entre nous n'est plus convaincue que l'on puisse faire état, pour cette réalisation, d'un rapport coût/bénéfice acceptable.

D'emblée, le côté éphémère de l'ouvrage nous paraît particulièrement choquant. Avons-nous les moyens de nous offrir, tous les trois ans, des dépenses de prestige de l'ordre du million de francs, alors qu'il faut renoncer par ailleurs à des aménagements plus utiles? Concernant *Lausanne Jardins*, nous sommes persuadés – et ce ne sont pas les informations à notre disposition qui nous convainquent du contraire – que la Ville est loin d'avoir récupéré, sous forme de rentrées touristiques, les montants qu'elle a investis.

Il est vrai que nous vivons dans une civilisation de consommation, du jetable. On consomme et puis on jette. Mais, dans ce cas-là, consomme-t-on vraiment? Les éditions précédentes de Lausanne Jardins ont-elles même suscité un véritable engouement dans la population lausannoise? Je n'en ai pas l'impression! C'est plutôt le terme d'indifférence qui me vient à l'esprit. Il y a en effet, dans Lausanne Jardins, un côté terriblement abstrait, intellectuel, qui parle à l'esprit davantage qu'il ne flatte l'œil. Je rappelle à ce propos, à titre d'exemple, ces quelques roseaux qu'il fallait regarder par le trou d'une clôture. Cet aspect très avantgardiste, qui plaît sans doute aux aménagistes et paysagistes, passe largement au-dessus de la plupart des citoyens de cette ville. A cet égard, selon ce que l'on en sait, Lausanne Jardins 2004 promet d'être au diapason des éditions précédentes. Dommage! Pour ces raisons, la grande majorité du groupe libéral estime préférable de refuser les conclusions de ce préavis.

M. Jacques Pernet (Rad.): – Le Parti radical est partagé. J'ai décidé, avec d'autres membres, de soutenir le projet. L'animation de la ville, son embellissement, font partie du programme radical. Mais - car vous l'aurez compris, il y a un «mais» – nos finances nous imposent la rigueur. L'équilibre des finances communales fait aussi partie du programme radical. Nous voilà donc confrontés à un dilemme. La sagesse incline certains d'entre nous à accepter ce préavis. En effet, Jardins '97 et Jardins 2000 se sont soldés par un accroissement de l'attractivité de notre ville. De plus, les quartiers touchés en ont gardé des éléments positifs. L'attrait touristique d'une telle manifestation n'est plus à démontrer, quand bien même les retombées en francs ou en nombre de visiteurs ne sont pas statistiquement quantifiables, ce que nous regrettons d'ailleurs. Le Herald Tribune, le New York Times, pour ne citer que ces deux journaux, ont largement couvert les deux événements précédents. Ce qui

Mais, fidèles aux deux principes évoqués – l'animation et l'équilibre des finances publiques – nous ajouterons deux «mais» à nos conclusions. Le premier est que la promotion semble faire office de parent pauvre. Les Fr. 250'000.- qui lui sont dévolus sont peu si l'on veut faire du bon travail. Nous demandons donc à la Municipalité de repenser ce poste, non quant à son amplitude financière, mais de bien peaufiner la communication hors de nos murs, en Suisse et à l'étranger, afin que l'on en parle. Le deuxième «mais» est l'incidence que pourraient avoir de telles manifestations sur le budget actuel et futur des services concernés. Le groupe radical insiste auprès de la Municipalité pour qu'un tel événement ne se solde pas par une augmentation du nombre de personnes employées à Parcs et promenades. En d'autres termes, nous voulons avoir l'assurance, de la part de la Municipalité, que le personnel n'augmentera pas en 2004, ni en 2005, ni d'ailleurs tant que nos finances ne nous le permettront pas. Dans cet ordre d'idées, nous émettons le vœu, fort et déterminé, que les futures éditions des Jardins – car nous espérons qu'il y en aura d'autres – soient autofinancées par les sponsors, l'aide du Canton et, pourquoi pas, celle de la Confédération. En effet, le succès des éditions précédentes paraît tel, que les sponsors devraient se presser au portillon. Comme je l'ai précédemment précisé, une bonne partie d'entre nous soutiendra ce préavis, assorti des deux «mais» évoqués ci-dessus, pour le respect desquels nous serons très vigilants.

M. Gianni John Schneider (Soc.): – Monsieur Dallèves, *Jardins 2004* n'a pas lieu tous les trois ans. Cette troisième édition intervient au bout de quatre ans. Ce préavis pour *Jardins 2004* est non seulement extraordinaire – une nouvelle équipe l'anime – mais Renens y est associée. C'est un projet qui s'étend donc de l'est à l'ouest. L'engouement est populaire, bien que M. Dallèves n'en soit pas convaincu. Les enfants y participent. Les sponsors se pressent de plus en plus. Je pense que nous devons soutenir ce préavis. Le groupe socialiste l'appuiera intégralement.

M. Philippe Martin (Rad.): - Il est vrai, comme l'a dit notre collègue Pernet, que l'animation et l'embellissement de la ville font partie du programme radical, comme l'équilibre des finances. Ainsi donc, le groupe est partagé. Si pour certains, l'aspect esthétique, festif, voire ludique l'emporte – certes avec quelques «mais» – pour d'autres, en revanche, la rigueur financière prime. Dans les discussions que nous avons sur les comptes et budgets, faut-il rappeler que presque tous les groupes demandent que l'équilibre financier soit réalisé, voire qu'un bénéfice permette d'éponger la dette qui se situe à hauteur d'environ Fr. 2 milliards?... Fr. 2 milliards, Mesdames et Messieurs! Je crois qu'il n'est pas inutile de le rappeler de temps en temps. Apparemment, la Municipalité n'entend pas ces messages. Ou, si elle les entend, elle les ignore totalement, puisqu'elle nous propose de consacrer Fr. 1 million à titre de subvention pour embellir la ville durant un été! On croit

équivaut à plusieurs centaines de milliers de francs de retombées publicitaires.

³BCC 1996, T. II, pp. 20 ss; BCC 1999, T. I, pp. 35 ss.

rêver... S'il s'agissait d'un investissement et qu'il en reste quelque chose de concret, on pourrait encore discuter. Mais là, au bout de six mois, que restera-t-il de tangible pour le contribuable lausannois? Rien! Sinon des souvenirs pour quelques-uns et quelques écrits pour les spécialistes.

Aujourd'hui, le Service des parcs et promenades travaille admirablement bien et fait déjà un gros effort dans le domaine de la décoration florale et de l'entretien des parcs. Mais ce n'est pas donné non plus, le budget 2003 se situant à hauteur de Fr. 35 millions, dont Fr. 33 millions de déficit. Il me semble que l'on consacre déjà pas mal d'argent dans ce domaine. Que devrait-on faire de plus? Et que verrat-ton dans le cadre de cette manifestation? On n'en sait rien pour le moment, puisqu'elle fait l'objet d'un concours qui, je crois, doit être ouvert maintenant.

Une dernière chose: j'ai aussi pratiqué la démarche participative, puisqu'elle est de mise. Auparavant, on appelait cela un sondage d'opinions, mais finalement, c'est le résultat qui compte. Toutes les personnes – et elles sont nombreuses – avec lesquelles j'ai discuté de cet objet, y sont farouchement opposées. Toutes disent que s'il faut absolument dépenser Fr. 1 million, mieux vaut le consacrer, par exemple, et indépendamment de ce qui est prévu au budget, à l'entretien des collèges, des trottoirs et à toutes affectations d'utilité publique. Mais pas à ça! Soyons donc conséquents! Avec une partie du groupe radical, je vous recommande de refuser ce préavis.

M^{me} Isabelle Truan (Lib.): — Contrairement aux apparences, voilà pour la minorité du groupe libéral un bon exemple d'application des thèses libérales, car cette participation réunit les trois éléments essentiels de tout investissement. Productivité du bien investi: en plus des retombées économiques sur les petites entreprises qui vont se partager les mandats d'exécution, cet investissement va créer d'autres répercussions dues au flux touristique que cet événement engendre. En effet, comme l'Office du tourisme le confirme, les présences de *Jardins '97* et de *Jardins 2000* ont suscité une augmentation des nuitées dans l'hôtellerie et de la fréquentation de la restauration lausannoise.

Deuxième répercussion, dans le social: les projets prévus vont toucher des quartiers les moins favorisés de la ville quant aux conditions extérieures valorisant l'habitat. Leurs habitants verront donc un geste concret des pouvoirs publics qui, animant et intégrant les espaces de leurs quartiers, s'occupent enfin d'eux.

Troisièmement, dans le cas qui nous occupe: un apport culturel. Il est vrai qu'il s'agit d'aménagements éphémères. Comme dans les cas où l'éphémère est demeuré – à la Riponne, Chauderon, Montbenon et au cimetière – on pourrait imaginer que certains aménagements de *Jardins 2004*, conçus comme agréments temporaires, deviennent définitifs, compte tenu de leur importance et de la nécessité d'espaces verts dans les quartiers.

Certains pensent peut-être que l'homme ne peut vivre qu'en se satisfaisant de ses seuls besoins primaires, oubliant que la création, valeur symbolique, aussi éphémère soit-elle, est également une nécessité. Faut-il encore rappeler que ce projet fait appel à la libre expression et que son choix se fera dans les règles de la libre concurrence? Cette demande de subventionnement ne peut donc qu'être soutenue. Je vous invite à l'approuver.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – Je suis un amateur résolu de nos jardins, parcs et promenades. Au vu de ce préavis, cependant, j'ai conçu quelques doutes et je n'ai pas pu m'éviter quelques points d'interrogation à la lecture de certaines phrases. Par exemple, en page 3, l'un des objectifs est de révéler les imperceptibles mouvements, tectoniques, sociaux ou végétaux qui modifient la ville, puis de les mettre en scène... Au haut de la page 4: En quelque sorte, les jardins esquissent la ville. Un peu plus bas, sur la même page: Ces migrations lentes constituent, toutes ensemble, la ville, mais demeurent souvent imperceptibles. Il est encore question de lancer une passerelle vers les communes de l'Ouest... Toutes ces considérations me paraissent de nature socio-ethnico-philosophique certaine. Mais je ne fais pas forcément un lien direct avec un jardin... Je voudrais exprimer le souhait que les concepteurs de ces Jardins ne se fassent pas seulement un plaisir ésotérique, mais qu'ils songent peut-être aussi que le visiteur moyen désire, en parcourant un jardin, y trouver quelques charmes pour l'œil. Je pense que dans ce sens, la manière dont sera rédigé le cahier des charges, ou le règlement du concours, peut donner une indication utile à ceux qui y participeront.

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts): — Rappelons que la commission a voté à l'unanimité ce préavis. Ce n'est pas le premier. On a vécu *Jardins '97, Jardins 2000* et maintenant *Jardins 2004*. Il est évident qu'un concours sera lancé et que l'on ne sait pas encore quels artistes participeront. On ne peut pas leur imposer non plus de planter des bégonias ou des rosiers, parce que cela vous plaît.

Concernant la commission, j'ai demandé les compléments d'informations que ses membres ont reçus. J'espère que tous les groupes y ont eu accès: *Jardins '97, La ville en mouvement* avec quelques plans, un résumé des revues de presse de 1997 et de 2000 – tout est là. Mais on ne peut évidemment pas vous dire qu'il y aura x nuitées de plus, x personnes de plus qui viendront à Lausanne, parce qu'il y a *Jardins 2004*.

Je souhaite aussi que le Service des parcs et promenades fasse, par le canal des journaux qui ont proclamé à quel point ils adoraient *Jardins '97* ou *Jardins 2000*, une promotion disant: «Ce que vous avez aimé en 1997 et en 2000 se refait.» Mais dire à combien s'élèveront les nuitées supplémentaires cette année-là est impossible à définir. Quant à parler de réalisations pour esthètes, qui se «cassent le bonbon» en se demandant: «Est-ce que c'est vraiment ce que je comprends?...» Non! Rappelez-vous la place de la Riponne, regardez les glycines qui y sont toujours! Rap-

pelez-vous les tournesols autour de la Riponne, du Palais de Rumine. Pour avoir habité en ville, je sais que *Jardins* est très apprécié. C'est une évidence.

J'espère que *Jardins 2004* fonctionnera aussi bien que *Jardins '97* ou *Jardins 2000*. Si ce n'est pas le cas, je ne pense pas que M^{me} Zamora nous soumettra, dans trois ou quatre ans, un autre préavis de ce type. Si elle nous le présente aujourd'hui, c'est parce que *Jardins '97* et *Jardins 2000* ont eu du succès. La majorité du groupe des Verts – sauf une personne qui va s'abstenir – accepte ce préavis et vous demande de faire de même.

M^{me} **Françoise Longchamp (Lib.):** — Il y a quelques années, on admirait à Lausanne les plates-bandes bien fleuries. Puis, vint l'ère des herbes folles, parmi lesquelles des petites pâquerettes, des pavots poussaient. Maintenant, pour pallier cet état, que fait-on? On vote pour la troisième fois un crédit pour *Jardins 2004*. Excusez-moi, je crois qu'il vaudrait mieux que l'on commence par mettre les choses à leur place, au lieu de toujours vouloir pallier par des préavis très coûteux.

M. Alain Hubler (POP): – Je peux comprendre ceux qui n'ont pas aimé *Jardins '97* ou *Jardins 2000*. Mais dire que c'était élitaire me paraît une contrevérité. Nombre de personnes venues visiter *Jardins* n'étaient pas toutes intellectuelles. D'autre part, dire qu'il ne reste rien de ces jardins... Monsieur Martin, vous êtes radical: une bonne bouteille de vin blanc, vous l'achetez, la payez, la buvez et il n'en reste rien!... (*Rires.*) Tout ce que l'on vous demande, c'est de faire pareil avec *Jardins 2004*.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – J'ai presque envie de m'abstenir après la déclaration de M. Hubler. Il a tellement bien résumé! C'est vrai que le bonheur et le plaisir sont les seules choses qui restent dans la vie.

Monsieur Dallèves, qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. Vous nous dites: «Jardins est un beau et magnifique projet. Mais quand même, une réserve de bon aloi...» La réserve n'est pas toujours de bon aloi! Il faut savoir se passionner pour les choses qui en valent la peine. C'est vrai, Jardins était une passion. Au départ, la passion de ceux qui l'ont créé. Et puis, les Lausannois se sont passionnés pour cet événement. Aujourd'hui, cet élan de passion doit se poursuivre. Si Jardins '97 et Jardins 2000 n'avaient pas eu de succès, nous ne l'aurions pas réédité. C'est pour cela que je ne me suis pas engagée en commission – et je le maintiens ici ce soir – lorsqu'on m'a demandé si l'on referait Jardins après 2004: je n'en sais rien! Tout dépendra de son succès auprès de tous les publics. C'était un beau projet.

Il est vrai que les jardins sont éphémères. Mais l'esprit de ce projet, ce qui en est resté, n'est pas éphémère. Tous les bénéfices que les manifestations de *Jardins* ont apportés ne sont pas éphémères. Contrairement à ce que vous dites, l'apport pour l'image de Lausanne a été évident. Je ne peux pas mieux le dire que M^{me} Truan. Elle a parlé des apports touristiques, sociaux et culturels. Sur le plan touristique, on a déjà évoqué les innombrables échos suscités dans toute la presse internationale, à la télévision, à la radio. Je crois qu'il n'y a pas eu une manifestation, pour un coût aussi bas, dont on ait autant parlé. Le rapport coût/renom est très bon. On en a parlé partout. La meilleure preuve est que le directeur de Lausanne Tourisme fait toujours partie de notre comité. Il estime que c'est effectivement un bon apport pour l'image touristique lausannoise. Sur le plan social aussi.

On a dit que le projet était élitaire. Ceux qui l'affirment ne se sont pas déplacés dans les jardins d'écoles, lors de *Jardins 2000*, et n'ont pas vu le plaisir de tous ces enfants qui jardinaient concrètement, les mains dans la terre, et voyaient pousser leurs fleurs. Ce n'est tout de même pas très élitaire! Et c'est quelque chose que nous voulons maintenir.

L'apport était également incontestable pour le Service des parcs et promenades. D'ailleurs, les collaborateurs y tiennent. Ils nous demandaient sans cesse quand cette manifestation reviendrait, parce qu'elle leur a apporté du savoirfaire, l'estime des Lausannois, de l'imagination, le désir de créer. Ce sont des choses qui ne se paient pas, mais demeurent. Je reçois constamment du courrier, des lettres, sur tous les projets concernant les services dont je suis amenée à m'occuper. On sait que ce sont surtout les gens mécontents qui écrivent. Je peux vous dire que pour *Jardins*, je n'ai reçu que très peu de messages de ce type. En revanche, de nombreuses personnes exprimaient leur plaisir, leur envie de revivre cet événement. Apparemment, je ne dois pas fréquenter les mêmes milieux que M. Martin... En tout cas, je n'ai pas perçu les mêmes échos que lui.

M. Pernet nous a parlé des finances publiques. Contrairement à ce qu'on a dit, la Municipalité en est très consciente. Vous l'avez d'ailleurs constaté à propos d'un certain nombre de projets qui s'avéraient coûteux, tant à l'investissement qu'au fonctionnement: on sait renoncer lorsqu'ils impliquent des charges de fonctionnement trop importantes. Là, nous estimons que pour un investissement de Fr. 1 million, une fois tous les trois ou quatre ans, compte tenu des apports engendrés, on peut tout à fait se le permettre. Cela ne va pas mettre en danger les finances publiques. Mais plutôt conforter l'image d'une ville dynamique, qui sait entreprendre des réalisations suscitant de multiples échos flatteurs.

L'un d'entre vous a dit que la Municipalité – ou Parcs et promenades – devrait promouvoir la manifestation, s'occuper du marketing. Je précise que ce n'est pas la Ville qui va le faire, mais l'association à qui nous versons la subvention, association dans laquelle, c'est vrai, nous sommes très engagés. Je suis heureuse de pouvoir déclarer que le Canton l'est aussi puisque, pour cette édition, l'architecte cantonal fera partie du comité. Mais c'est bien une association privée qui va se charger de ce travail.

Je précise encore que les deux précédentes éditions ne se sont pas soldées par des augmentations de personnel, même si le Service des parcs et promenades participe activement à l'entretien. Nous espérons que cette fois-ci, les autres Communes touchées – Renens et Prilly – puissent aussi contribuer par des prestations de jardiniers. Des discussions sont en cours à ce sujet. En revanche, je tiens à être claire: il n'y aura pas d'augmentation de personnel à Parcs et promenades due à Jardins. Mais comme le propos avancé est plutôt vague, je ne peux pas m'engager à ce qu'il n'y ait jamais d'augmentation de personnel à Parcs et promenades pour d'autres raisons, tant que les finances publiques ne seront pas rétablies. Je ne veux pas préjuger, car un débat s'est tenu sur les places de jeux. Pour tous autres motifs, il est possible que l'on présente des demandes d'augmentation du personnel sur lesquelles vous aurez à vous prononcer. Mais en raison de Jardins, il n'y en avait pas eu et il n'y en aura pas. C'est pour cela que nous avons espacé un peu plus la prochaine manifestation, le personnel ayant été très chargé par les éditions précédentes et méritant un peu de répit.

Je tiens aussi à lever peut-être une petite contradiction. On ne peut pas dire que les sponsors seront difficiles à trouver, que les Fr. 250'000.— pour la promotion sont trop justes et prétendre dans le même temps que ces *Jardins* devront être autofinancés à l'avenir parce que les sponsors se bousculent au portillon. C'est l'un ou l'autre! Je crois que ce montant est calculé le plus raisonnablement possible, en tout cas en fonction de l'expérience acquise lors des deux éditions précédentes. On verra, mais l'engagement que l'on peut prendre ici est que le montant, que j'espère vous voir voter ce soir, est un maximum. Pour le reste, l'association fera comme la dernière fois, c'est-à-dire qu'elle devra trouver du financement ailleurs.

Enfin, une explication de texte, pour M. Ballenegger. La manière dont la manifestation est décrite ne se veut pas ésotérique, mais au contraire exotérique: qui doit être révélée, expliquée. On parle de mouvements sociaux vers l'ouest, parce que l'on a choisi cette extension de manière pertinente. Peut-être pourrait-on le dire plus simplement. Vous êtes avocat, le langage professionnel n'est pas toujours simple pour les gens n'étant pas du métier. Là, on montre que la ville se développe vers l'ouest, qu'elle évolue. On constate que les mouvements sociaux, la population ne sont plus les mêmes. La ville s'est étendue avec de grandes constructions et des investissements effectifs. C'est pour cela que l'on veut faire découvrir cette région. Tendre une passerelle vers les communes de l'ouest est une démarche concrète. Ce que l'on connaît aujourd'hui, car le concours doit encore avoir lieu, c'est le site. Le lieu choisi touche Renens et Prilly. L'association a déjà pris contact avec ces deux Communes. Les tractations sont plus avancées avec Renens, dont la Municipalité a manifesté un grand intérêt. Si pour une fois, sur un projet aussi fédérateur, qui attire autant l'affection et la sympathie des gens, on pouvait compter sur une collaboration concrète – même modeste - entre les Communes de Renens et de Lausanne par exemple, on aurait fait un petit pas qui me réjouirait.

Afin d'offrir ce plaisir à tous les Lausannois et à ceux qui viendront visiter notre ville, je vous invite à voter ce crédit pour la manifestation *Jardins 2004*.

La présidente: – Merci. Monsieur le Rapporteur, pourriez-vous nous lire les déterminations de la commission? Et avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Filip Uffer (Soc.), rapporteur: — Je ne vais pas ajouter quelque chose, si ce n'est vous dire que la commission, qui s'est réunie pendant plus de deux heures, a passé la moitié de sa séance à poser des questions précises — dont celles que vous avez entendues ce soir — à la directrice et à l'équipe pressentie pour diriger ce projet. Toutes les réponses ont été très satisfaisantes. Je crois que je ne trahis pas l'esprit dans lequel nous avons voté en bloc et à l'unanimité tous les points mis au vote. Cette unanimité, rationnelle et émotionnelle, m'a donné le sentiment que nous pouvions ensemble, avec ceux qui considèrent les investissements comme orientés «béton» et ceux qui les voient plutôt orientés «relations humaines», réaliser un projet très intéressant. C'est donc à l'unanimité que les quatre points ont été acceptés.

La présidente: – Merci. Si vous le permettez, nous allons aussi les voter en bloc. Acceptez-vous ce mode de faire? Parfait!

Celles et ceux qui acceptent les conclusions Nos 1 à 4 du préavis sont priés de lever la main. Avis contraires? 25. Abstentions? 3. A une large majorité, vous avez accepté ce préavis. Ce point est donc liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis Nº 2002/52 de la Municipalité, du 31 octobre 2002:
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- 1. d'approuver le présent rapport de la Municipalité sur le projet *Lausanne Jardins 2004*;
- 2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.—, soit:
 - *a)* Fr. 900'000.– pour subventionner l'Association Jardin urbain.
 - b) Fr. 100'000. pour prendre en charge les frais du compte d'attente;
- 3. d'amortir annuellement la dépense prévue sous chiffre 2 à raison de Fr. 500'000.— par la rubrique 6600.331 de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement:

4. de porter à la rubrique 6600.390 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement les intérêts relatifs à l'octroi du crédit mentionné sous chiffre 2.

Observation de la Commission permanente des finances sur les comptes 2001⁴

La présidente: – J'appelle à cette tribune M. Gianni Schneider. Je vous rappelle que nous n'aurons pas de vote. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre observation?

M. Gianni John Schneider (Soc.): - Oui Madame la Présidente. J'interviens à propos de la seule observation de la Commission permanente des finances et au nom de cette dernière, uniquement à titre informatif. La question soulevée est purement comptable et sans grands enjeux. Il s'agit d'un compte de bilan enregistrant les montants de l'ASV, qui transitent par une base de données utilisée pour gérer quelques cas particuliers. Ce compte est ensuite régularisé par l'enregistrement des opérations en question dans le logiciel cantonal PROGRES. L'importance du solde de ce compte au 31.12.2001 avait suscité une remarque du CCF. Par la suite, ce solde s'est considérablement réduit. Cependant, afin de mieux maîtriser son évolution, la Commission permanente des finances avait proposé qu'un nouveau compte soit ouvert, permettant de séparer le passé des opérations nouvelles, ou mieux, qu'un nouveau compte soit ouvert chaque mois, afin de maîtriser la résorption mensuelle de leur solde. L'enregistrement des montants dans de tels comptes de bilan est intimement lié à l'utilisation de la base de données SS000 de la Ville de Lausanne. Or, la suppression progressive du logiciel de la Ville de Lausanne SS000 et, par voie de conséquence, la fin de l'utilisation des comptes GEASV et GERMR, ne pourront être résolues dans le délai que la Municipalité avait proposé en réponse à l'observation de la Commission permanente des finances. En effet, une série de problèmes techniques, de la compétence du Canton, doivent trouver une solution. Néanmoins, un effort soutenu sur le contrôle des comptes GEASV et GERMR a été réalisé et se poursuivra. Je m'arrête là, car la dernière phrase du rapport de la Commission permanente des finances concerne le vote.

La présidente: – J'ouvre la discussion. Apparemment, il n'y en a pas. Vous avez tous reçu l'observation.

La présidente: – Je passe donc au point 6 de l'ordre du jour, motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts *pour le renforcement des mesures de modération des vitesses de circulation, de diminution des nuisances et d'amélioration*

⁴Cf. supra, p. 71; BCC 2002, T. II (N° 10/II), pp. 134-135; Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances – Réponses de la Municipalité aux observations – Année 2001, pp.148-149.

de la sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes.

Motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts pour le renforcement des mesures de modération des vitesses de circulation, de diminution des nuisances et d'amélioration de la sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes⁵

Rapport

Membres de la commission: M. Jacques Ballenegger, rapporteur, M. Raphaël Abbet, M^{me} Françoise Crausaz, M. Paul-Louis Christe, M^{me} Sylvie Favre, M^{me} Evelyne Knecht, M. Roland Ostermann, M^{me} Géraldine Savary, M^{me} Graziella Schaller.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport polycopié de M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur: — La commission a siégé à deux reprises, dans la formation prévue, à savoir M^{mes} Géraldine Savary, motionnaire, Sylvie Favre, Graziella Schaller, Evelyne Knecht et Françoise Crausaz et MM. Paul-Louis Christe, Roland Ostermann, Raphaël Abbet et le rapporteur soussigné. La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux, accompagné de MM. Pierre-Alain Matthey, nouveau chef du Service des routes et voirie, Marcel Boillat, ingénieur-adjoint au Service des routes et voirie et Alain Gonin, ingénieur au Service de la circulation, que je remercie pour les notes de séances qu'il a prises.

La commission a tenu une première séance le 4 septembre, au cours de laquelle elle a procédé à un examen général préalable des questions posées, suspendues dans l'attente du résultat de la votation populaire sur le référendum lancé contre la décision du Conseil communal adoptant les conclusions du préavis N° 253 du 22 novembre 2001. La discussion a été reprise le 7 octobre.

La motion se décompose en trois propositions distinctes, dont chacune a été analysée et discutée séparément. La première proposition vise à la fermeture de la rue Pépinet à la circulation. En faveur de cette fermeture, il est relevé que cela créerait une liaison piétonnière supplémentaire entre la place Saint-François et le quartier Louve-Palud; cela supprimerait aussi le passage des véhicules à travers l'espace réservé aux piétons, sur la place Saint-François. A l'encontre de cette proposition, plusieurs commissaires redoutent que le trafic descendant la rue Pépinet se trouve reporté sur d'autres rues déjà surchargées.

Selon les comptages et les observations du Service de la circulation, 2000 véhicules environ descendent la rue Pépinet

⁵BCC 2002, T. I (No 9), p. 801.

chaque jour. Il s'agit principalement de véhicules se rendant dans la vallée du Flon, et non pas d'un trafic de transit. Par ailleurs, la rue Pépinet offre 26 places de stationnement.

Un commissaire propose de supprimer la possibilité de tourner à gauche au bas de la rue. Mais cette manœuvre a l'avantage de couper le flux de la circulation sur la rue Centrale, avec un effet modérateur de vitesse. Selon les observations effectuées, environ 40% des véhicules tournent à gauche et 60% à droite. En cas de fermeture complète de la rue, le Service de la circulation estime que, durant chaque heure diurne en moyenne, 130 véhicules passeraient par le Grand-Chêne et descendraient la rue J.-J.-Mercier, 70 véhicules poursuivraient leur route par le Grand-Pont et 60 véhicules obliqueraient, à partir de Bellefontaine, en direction de Caroline—César-Roux.

Un commissaire propose une solution intermédiaire, à savoir maintenir la circulation et des places de stationnement d'un seul côté de la rue, ce qui permettrait d'élargir et d'améliorer l'espace offert aux piétons.

Le deuxième élément de la motion concerne la limitation de vitesse à la rue Centrale. La Municipalité a déjà envisagé concrètement une limitation à 30 km/h, mais une telle mesure exige tout d'abord une expertise, puis une mise à l'enquête publique. Il est précisé qu'il s'agirait d'une simple limitation de la vitesse, en dérogation à la limitation générale à 50 km/h dans les localités, et non pas de la création d'une «zone 30» avec les aménagements spécifiques d'une telle zone.

Enfin, la troisième proposition contenue dans la motion réclame la création d'espaces réservés aux deux-roues sous forme de bandes cyclables dans le sens de la montée.

La discussion porte essentiellement sur le problème de savoir ce qu'il est possible de faire concrètement dans l'espace donné. Le directeur des Travaux insiste sur les difficultés qu'il y aurait à rendre compatible le maintien de l'arrêt pour les livraisons d'une part et l'existence d'une piste cyclable d'autre part, les véhicules ne devant en principe pas s'arrêter sur la piste cyclable. Mais le respect de ce principe paraît illusoire et les cyclistes se trouveraient en définitive contraints de sortir de leur piste réservée et de se mêler au trafic général pour contourner les véhicules arrêtés. Comme on peut partir de l'idée que la vitesse sera limitée à 30 km/h, cela devrait rendre supportable la mixité du trafic pour les cyclistes. Ceux-ci pourront aussi emprunter, dans le sens de la montée, le trajet passant par la rue du Flon (fermée à la circulation motorisée, mais qui sera pavée).

En définitive, la commission s'est prononcée séparément sur chacun des trois points:

elle rejette le premier point (fermeture de la rue Pépinet)
 par 5 voix contre, 3 voix pour et une abstention;

- elle accepte à l'unanimité le deuxième point (limitation 30 km/h):
- elle accepte le troisième point (espace deux-roues) par 6 voix pour et 3 voix contre.

Elle vous propose donc d'accepter partiellement la motion et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport sur les points 2 et 3.

La présidente: – Je vous rappelle qu'il s'agit d'une prise en considération. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur: – Je n'ai rien à ajouter au rapport qui vous a été remis, Madame la Présidente.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Béat Sutter (Hors parti): — Je déclare d'emblée que je suis aussi pour une diminution des nuisances et pour une amélioration de la sécurité. En revanche, il s'agit, une fois de plus, d'une motion anti-automobilistes. J'estime que ces dernières années, la Municipalité et notre Conseil ont déjà pris assez de mesures pour les enquiquiner. Les commerçants du centre ville souffrent aussi des modérations excessives du trafic. Je constate cependant avec satisfaction que la majorité de la commission a au moins rejeté le premier point de la motion, c'est-à-dire la fermeture de la rue Pépinet. Car on ne peut supprimer 26 places de stationnement de courte durée, sans compensation. Il faut tout de même laisser vivre nos commerçants du centre ville!

En revanche, je suis formellement opposé à la mise en place d'une mesure visant une modération de vitesse à 30 km/h. En effet, durant les heures de pointe, les voitures ne roulent même pas à 30 km/h, mais plutôt au pas. Pour l'instant, la rue Centrale est et reste une artère de transit. Hors des heures de pointe, cette route ne se prête pas aux 30 km/h. Un mot encore: en roulant à cette vitesse, l'automobiliste doit si souvent contrôler son tachymètre qu'il devient automatiquement moins attentif à ce qui se passe devant lui. Il ne s'agit donc guère d'une amélioration de la sécurité. En outre, à 30 km/h, il est contraint de rouler en deuxième vitesse, alors qu'à 50 km/h, il peut se déplacer en troisième. Quel est le profit sur le bruit et la pollution à 30 km/h? Nul! Compte tenu de ce qui précède, je refuse la prise en considération de cette motion.

M^{me} Nicole Grin (Lib.): – La majorité du groupe libéral refuse la prise en considération, même partielle, de cette motion. En voici les raisons: concernant la fermeture de la rue Pépinet, nous sommes convaincus de la pertinence des arguments invoqués par les opposants à cette mesure et fort bien décrits par M. Ballenegger dans son rapport. Avec la majorité des membres de la commission, nous rejetons cette proposition.

Sur la modération du trafic à 30 km/h à la rue Centrale, nous ne pouvons nous rallier à l'appui unanime manifesté par les membres de la commission. Une telle décision serait, à nos yeux, inopportune à plus d'un titre. Même si plus personne n'imagine aujourd'hui la réalisation de l'axe de transit Vennes—Saint-Martin, auquel certains rêvaient il y a une vingtaine d'années, il n'en demeure pas moins que cette rue constitue une véritable colonne vertébrale de la circulation au centre ville et qu'elle dessert des quartiers à forte densité commerciale et économique. Certes, le plan directeur des circulations de 1995 définit l'axe rue Centrale—rue Saint-Martin comme un axe de distribution modéré, pour lequel une limitation de la vitesse à 30 km/h est possible. Mais cette formulation était avant tout destinée à officialiser l'abandon du projet de pénétrante évoqué plus haut.

La majorité des Libéraux s'opposent à la limitation du trafic à 30 km/h sur cette artère, car ils estiment que les partisans de la motion, ou la Municipalité si elle y donne suite, doivent être clairs dans leur conception et leur vision de l'avenir de cette ville. De deux choses l'une: ou il s'agit d'un quartier résidentiel, qui répond aux normes régissant les zones 30 km/h, ou nous sommes dans un environnement urbain et, dans ce cas, il n'y a pas de raison d'instituer une limitation générale de la vitesse à 30 km/h, étant entendu qu'aux heures de pointe et avec les débouchés de la rue Pépinet, ainsi que les feux au bas de la rue Saint-François, la circulation est déjà nettement ralentie. Que l'on nous comprenne bien: nous n'entendons pas faire de cette rue un boulevard, mais simplement permettre qu'une circulation normale et non entravée puisse s'y dérouler en dehors des heures de grand trafic.

Pour le surplus, nous rappellerons qu'une modération institutionnalisée du trafic à 30 km/h sur cet axe ne permettrait plus aux services d'urgence de remplir correctement leurs missions. Nous pensons notamment aux ambulances qui se rendent au CHUV, ainsi qu'au Service du feu. La liaison par la rue Centrale et la rue Saint-Martin est la plus courte, donc la plus rapide, entre la caserne des pompiers et les quartiers du nord de la ville. La Municipalité prendrait donc des risques importants et lourds de conséquences si elle décidait de limiter la vitesse sur cet axe. De surcroît, autoriser les services d'urgence à déroger à la règle ne serait pas la solution, car cette option ferait courir de graves dangers aux piétons qui, s'étant habitués à utiliser cet espace comme zone piétonne, seraient devenus moins attentifs à la circulation. Quant à l'argument avancé en commission, selon lequel il s'agirait d'une simple limitation de vitesse en dérogation aux 50 km/h à l'intérieur des localités et non de la création d'une zone à 30 km/h au sens strict du terme, nous ne pouvons nous y rallier. Ce serait une demi-mesure, propre à créer le chaos, ou peut-être même un premier pas en vue de mesures plus restrictives à long terme. La majorité du groupe libéral se méfie de certaines bonnes intentions, dont la finalité n'est pas clairement avouée. Que ceux qui veulent à terme la fermeture de cette route à la circulation le disent nettement, afin que les citoyens de cette ville soient fixés sur ce qui les attend.

Enfin, troisième point de la motion, la demande de créer des pistes cyclables. Les Libéraux n'y sont pas favorables, étant convaincus par la position défendue à ce propos par le directeur des Travaux: impraticabilité et incompatibilité avec l'autorisation octroyée aux fournisseurs de s'arrêter en bordure de route pour effectuer leurs livraisons.

Comme vous pouvez le constater, aucune des propositions formulées par M^{me} Savary dans sa motion ne recueille notre approbation. C'est pourquoi, au nom de la majorité du groupe libéral, je vous propose de ne pas prendre en considération cette motion.

Mme Géraldine Savary (Soc.): - J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt les critiques enflammées adressées à cette motion. Avant d'en aborder le fond, j'aimerais rappeler le contexte particulier dans lequel elle a été déposée. Il s'agissait du débat sur l'aménagement de la rue Centrale, soumis ensuite à référendum⁶. Pour le Parti socialiste, il était important lors de cette discussion et de la votation populaire, d'agir sur deux points: améliorer les environs de la rue Centrale afin de rendre plus agréable tout le quartier, afficher notre volonté d'instaurer une limitation de vitesse dans cette artère et d'en faciliter l'accès aux piétons et aux cyclistes. Le débat sur le deuxième point - comme sur le premier - est intervenu à propos du préavis. Je vous rappelle que le Conseil a voté un amendement prévoyant une limitation de vitesse sur la rue Centrale. Lors du débat en votation populaire, la limitation de la vitesse à 30 km/h a aussi été évoquée. Le peuple s'est prononcé à 62 % pour ce projet. J'imagine que de nombreuses personnes ayant voté pensaient également voter pour une limitation de la vitesse. Pour ces raisons, j'ai proposé trois pistes dans ma motion, afin de renforcer l'attention et le suivi que nous devons consacrer à cet aménagement de la rue Centrale et du quartier: transformer la rue Pépinet en rue piétonne, instaurer une zone 30 km/h et améliorer l'accès de la rue aux cyclistes.

Lors de la séance du Conseil communal, comme lors de la votation populaire, M. Français avait intégré la limitation de la vitesse dans le projet de la rue Centrale. Nous avons peu évoqué ce point en commission car, à l'époque en tout cas, la Municipalité devait encore obtenir l'autorisation du Canton pour accorder une limitation de vitesse. Il ne s'agit pas d'une zone 30 km/h, précisons-le, mais d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur cette rue. Je considère – et je suis surprise de la vigueur actuelle des critiques de M^{me} Grin – que sur ce point, non seulement le Conseil, mais le peuple se sont prononcés. Au fond, cette motion était un moyen de mieux expliciter notre position et faire en sorte que le Canton accepte la demande de la Ville d'une limitation de la vitesse à la rue Centrale.

Tout autre est la question de l'interdiction de la rue Pépinet aux voitures. M. Sutter dit que je suis contre les automobilistes. J'ai défendu le projet de la rue Centrale où passent beaucoup de voitures et je n'ai pas proposé sa fermeture.

⁶BCC 2002, T. I (No 7), pp. 557 ss.

On sait que l'on a besoin de véhicules et qu'il faut aussi aménager cette ville pour ceux qui utilisent une voiture. La rue Pépinet permet aux piétons – qui sont les Lausannois et les personnes venant se promener à Lausanne, auxquels on doit penser – de passer de la place Saint-François à la place de la Palud, rue Centrale aménagée. Ce qui autorise une cohérence inscrite dans le projet urbain.

Il m'intéresse avant tout que tout le monde puisse se déplacer en toute sécurité dans une ville où il est agréable de vivre. Cette préoccupation est pour nous prioritaire. C'est bien pourquoi j'ai suggéré de fermer la rue Pépinet aux voitures. J'ai aussi fait cette proposition parce que traverser cette rue est plutôt dangereux, les voitures roulant rapidement. Lorsqu'on traverse au haut de la rue, face au Romand, c'est aussi risqué avec une poussette que pour une personne âgée. Je vous assure que beaucoup de personnes se sont plaintes de ce problème. Utilisez ce passage et vous verrez le danger! Les voitures s'y engouffrent sans précaution... Parce que je ne suis pas une intégriste antivoiture, loin de là, je considère que l'effort demandé aux automobilistes de renoncer à ce passage n'est pas énorme, que d'autres cheminements sont possibles, par le haut ou par le bas, autour de la rue Pépinet. Le trafic de cette rue n'est pas si important et le sacrifice pour les motorisés serait supportable.

Je rappelle, pour terminer, qu'il s'agit d'une prise en considération, que je suis ouverte à d'autres propositions de la Ville, de la Municipalité, pour améliorer ce passage, pour le rendre plus sécurisé, plus paisible pour les habitants et pour les piétons. Cette motion est une façon de dire à la Ville: «Réfléchissez afin d'améliorer un peu plus encore, dans un projet global, l'accès de ce quartier aux Lausannois et plus particulièrement de la rue Pépinet.» La véhémence de vos critiques, je pourrais à la limite la comprendre dans une autre situation, mais non pour la prise en considération d'une motion. La Ville peut étudier, analyser les opportunités, les confronter, envisager des propositions. Je ne sais pas quand les travaux de la rue Centrale vont débuter, mais ils susciteront probablement aussi un débat dans les services de M. Français. Encore une fois, je suis ouverte à toute suggestion, même alternative, mais je pense qu'il est important qu'on y réfléchisse. Il serait regrettable de couper abruptement dans ce projet ou d'autres propositions municipales éventuelles à propos de cette rue et de ce quartier. Je vous demande de prendre en considération cette motion, dans sa totalité.

La présidente: – Loin de moi l'idée d'un refus du débat démocratique, mais je vous rappelle qu'il y a déjà six intervenants sur le sujet et qu'il s'agit d'une prise en considération de cette motion, comme l'a dit la motionnaire.

M. Grégoire Junod (Soc.): — Je tenterai d'être bref. J'aimerais répondre à M. Sutter qui nous répète, depuis longtemps, débat après débat, chaque fois qu'il s'agit de question d'urbanisme, que les commerçants souffrent des zones piétonnes. Et que ce qui compte finalement pour eux,

c'est d'avoir accès en véhicule à leur commerce. Je rappelle à M. Sutter que c'est l'inverse: les commerçants qui ont combattu les zones piétonnes à Lausanne se félicitent aujourd'hui de leur instauration. Et ceux qui bénéficient de passages accessibles aux piétons dans un environnement urbain amélioré ont vu une augmentation considérable de leur chiffre d'affaires. Beaucoup de commerçants souhaitent actuellement que l'on rende la ville plus agréable, plus accessible pour les piétons, une ville animée, plus favorable au commerce. Il faut cesser de répéter que les zones piétonnes vont à l'encontre des intérêts des commerçants. Elles sont faites pour le bien des habitants, mais elles sont aussi bénéfiques au commerce et au dynamisme de la ville.

On a déjà longuement parlé de la zone 30 km/h. Il serait vain de revenir sur la question, car le débat a été tranché lors de l'acceptation du projet de la rue Centrale, le groupe socialiste ayant déposé un amendement pour la zone 30 km/h. Engagement que la Municipalité a pris et répété à maintes reprises durant la campagne. J'aimerais insister plutôt sur le point important de la rue Pépinet. En acceptant le réaménagement de la rue Centrale et plus largement de l'ensemble du quartier du Rôtillon, le Conseil communal et la population ont décidé de modifier considérablement l'image de ce quartier, en y mettant plus de logements, en densifiant et en refaisant toute une partie du centre ville de Lausanne. Dans cette perspective, il est important de garantir aussi, aux futurs habitants et aux personnes se rendant dans ce quartier, un accès et des conditions de vie aussi bonnes que possible. Il serait donc opportun de rendre la rue Pépinet piétonne. C'est une rue peu fréquentée par les véhicules. Il ne coûterait pas énormément aux automobilistes de la rendre piétonne. En revanche, cette option permettrait de prolonger toute la zone piétonne de Saint-François à la Palud, aujourd'hui coupée par la rue Centrale. Ayant accepté le projet du Rôtillon, on a décidé de faire de la rue Centrale autre chose qu'un axe de transit, soit une voie de circulation modérée, dans un quartier d'habitation.

Pour terminer, j'ajouterai que le quartier est très bien desservi en parkings publics: Montbenon, Flon et Rôtillon. Autant d'opportunités permettant aux automobilistes d'accéder rapidement à cet endroit.

Je vous invite à prendre en considération l'intégralité de cette motion.

M. Gilles Meystre (Rad.): – Les Radicaux lausannois demandent de pouvoir voter séparément les trois conclusions de la commission. En effet, nous estimons que cette procédure permettra d'offrir à la Municipalité une vision détaillée du vote et à nos différents groupes la possibilité de marquer le plus clairement possible leur position.

Un «oui» pour deux «non», telle est la position radicale sur cette motion. Les Radicaux diront en effet «oui» aux 30 km/h, car cette mesure va dans le sens du réaménagement prévu et voté à propos de la rue Centrale. En revanche, ils diront «non» à la fermeture de la rue Pépinet et

«non» à l'espace deux-roues, car ces deux propositions créeraient davantage de problèmes qu'elles n'en résoudraient. Fermer la rue Pépinet équivaut à gonfler celles du Grand-Chêne et de Jean-Jacques-Mercier, ainsi que le Grand-Pont et Caroline. On décharge donc une rue pour en surcharger d'autres. On crée une rue piétonne alors même qu'il en existe une autre à cent mètres à peine, reliant la place de la Palud à la rue de Bourg. Nous disons halte à la surenchère! Nous rejetons également l'espace deux-roues, non par principe, puisque vous le savez, certains d'entre nous se préoccupent non seulement des cyclistes, mais également de leur tenue vestimentaire... Les Radicaux diront «non» tout simplement parce que la rue ne s'y prête pas. Vous n'ignorez pas que les véhicules ne peuvent s'arrêter sur un espace deux-roues. Or, les nombreux commerces riverains impliquent de facto la présence de véhicules de livraison, qui ne pourront éviter de stationner sur la piste cyclable, contraignant les cyclistes à se transformer en slalomeurs hors piste. Les Radicaux sont donc d'avis que cette proposition, bien qu'elle soit louable dans l'absolu, a été faite en l'occurrence, permettez-moi l'expression qui colle parfaitement à notre objet, le «nez dans le guidon». Tout simplement inefficace, voire dangereuse, elle s'apparente à une chicane supplémentaire et dessert aussi bien les automobilistes que les cyclistes.

Pour toutes ces raisons, les Radicaux n'accepteront que le 30 km/h et vous invitent à faire de même.

M^{me} **Sylvie Favre (Soc.):** — Je voudrais revenir sur quelques points. D'abord, la fermeture de la rue Pépinet, qui a suscité le plus de questions en commission. On se donne les moyens de réaménager la rue Centrale, de redonner une image à tout un quartier, de limiter la vitesse de la circulation, de rendre la place Pépinet piétonne et l'on ne se pose même pas la question du statut de cette rue. Il est regrettable de rejeter ainsi cette motion, sans se poser au moins deux ou trois questions.

Quelques réflexions faites en commission sont particulièrement intéressantes. Par exemple: pourrait-on maintenir le passage, mais interdire de tourner à gauche? Ou supprimerait-on les places de parc sur la droite en descendant, afin de concéder plus de place aux piétons du côté des commerces, ce qui serait un avantage? Certaines suggestions vaudraient la peine que l'on en discute.

J'ajouterai que l'on a voté pour un métro, dont un arrêt se situera près de la rue Centrale⁷. On parle aussi d'une ligne de bus sur cette rue. Soit autant de mesures prises pour que ce quartier soit bien desservi par les transports publics. Cela veut peut-être dire aussi un rééquilibrage du trafic. Il serait intéressant que l'on nous fournisse des chiffres à cet égard. Qu'est-ce que le métro et une ligne de bus vont changer et amener sur ce site? De nombreuses questions exigent une réponse. Il vaut donc la peine de prendre en considération cette motion.

M. Pierre Payot (POP): – Je ne voudrais pas être désagréable pour les conseillers qui s'expriment, mais j'ai l'impression qu'ils peinent à faire la différence entre la discussion d'un rapport de la Municipalité, des mesures proposées, et la discussion du renvoi d'une motion. Quel que soit le rapport que fera la Municipalité, ceux qui sont pour la fermeture de la rue Pépinet pourront revenir sur le problème si la Municipalité ne la propose pas. Ceux qui sont contre le 30 km/h pourront s'y opposer si la Municipalité le suggère. Il me semble que l'on peut voter sans tarder les conclusions de la commission!

Mme Monique Cosandey (Soc.): - Selon le comptage du Service de la circulation, 2000 véhicules traversent chaque jour la zone piétonne de Saint-François pour emprunter la rue Pépinet. N'est-ce pas énorme? Cela signifie que 2000 fois par jour, un automobiliste et un piéton se disputent le passage au haut de la rue Pépinet. Depuis quelques années, la Municipalité a cru bon d'instaurer des trottoirs continus pour traverser des rues. Pour des personnes aveugles, malvoyantes ou âgées, cette mesure constitue un facteur d'insécurité, car elles ne savent pas où est la rue, la zone de traverse pour les véhicules. Voilà plus de dix ans, on a aménagé la place Saint-François pour en faire une zone réservée aux piétons. La meilleure des solutions serait donc de destiner aussi la rue Pépinet aux piétons. Ce qui accroîtrait la zone piétonne de notre ville, dans le sens des intentions développées par la Municipalité dans son plan directeur des déplacements. Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter la prise en considération de la totalité de cette motion.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Je vous invite à prendre en considération l'ensemble de la motion. La crainte du report du trafic sur les autres rues est infondée. En effet, deux tiers des véhicules utilisant la rue Pépinet tournent dans le centre pour trouver une place de stationnement. Ces automobilistes devraient normalement se rendre dans un parking. C'est fait pour cela, un parking couvert, pour que l'on y parque sa voiture, plutôt que de tourner en rond et polluer dans le centre! Reste donc un tiers de trafic de transit. C'est ce tiers-là qui serait reporté sur les autres rues. Un tiers de 2000 correspond à 700 véhicules, soit 3,8% des 18'000 véhicules de la rue Centrale. Aux Terreaux 4%, César-Roux 3% et Saint-François 1,9%. Les nuisances de ces véhicules portent sur le bruit et la pollution de l'air. Sur la pollution de l'air, cela ne va rien changer, puisqu'on reste dans la même zone, mais on aura réduit quand même de deux tiers le nombre de véhicules, soit ceux qui ne tourneront plus en rond dans le centre. Quant au bruit, jusqu'à 10% l'augmentation de trafic n'est pas perceptible par l'oreille humaine. Comme les chiffres ne s'élèvent guère au-delà de 4%, on peut considérer que nous n'allons absolument pas nous rendre compte qu'il y a 1,8% de véhicules de plus à Saint-François. Je vous demande donc de tenir compte de ces arguments pour prendre en considération la totalité de la motion.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Je voudrais, comme M. Payot, replacer la discussion dans son contexte plus

⁷BCC 2002, T. II (No 11/I), pp. 203 ss.

général, à la fois politique et environnemental. Le Service de l'environnement et de l'énergie de l'Etat de Vaud et le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement de la Ville de Lausanne viennent de publier conjointement un rapport sur les mesures OPair dans l'agglomération lausannoise et morgienne. Le constat n'est pas très heureux car globalement, alors que la qualité de l'air aurait dû s'améliorer, elle se dégrade. Les mesures prévues à l'horizon 2010 seront largement insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés. On peut évidemment en tirer des conclusions préconisant de faire rouler les voitures le plus vite possible dans l'agglomération urbaine afin qu'elles y restent moins longtemps et polluent moins. C'est ce que paraissait dire M. Sutter. Il me semble que pour la qualité de vie, de l'air et pour la sécurité, la modération du trafic est un peu plus raisonnable. Dans cette perspective, je vous prie de prendre en considération cette motion dans sa totalité. Même si l'on présume la réponse à des questions, apparemment importantes, il vaut la peine de les confronter à d'autres avis. En l'occurrence, les problèmes de sécurité et de qualité de l'air au centre ville me paraissent urgents. Je suggère que les hypothèses énoncées soient soumises à l'examen de la Municipalité et fassent toutes partie des scénarios envisagés.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

 Je n'ai pas à intervenir dans votre débat de prise en considération. Néanmoins, des questions ont été posées et je vais y répondre.

Quand les travaux vont-ils débuter? Le gros du chantier commencera quand le Tribunal fédéral aura statué sur l'îlot C. Il ne le fera pas dans les prochaines semaines, car ces travaux ne démarreront qu'en 2004. Dès lors, l'annulation des places de parc en surface ne sera effective qu'après la réalisation du parking. Tout serait ainsi retardé d'une année, par rapport aux promesses faites le 22 septembre.

Oui, il y aura une ligne de bus à la rue Centrale après la mise en service du métro. Quant aux effets de ce dernier, des études de détail n'ont pas été entreprises, la votation du 24 novembre devant permettre de lancer ces futures analyses et réflexions sur les perspectives des déplacements.

Une information encore, à propos du document émis pas l'Etat: la source la plus polluante à prendre en compte est le camion, qui exerce l'effet le plus dramatique au centre ville. Vous avez exclusivement parlé de la voiture, je le regrette. Dans votre réflexion, vous devez également prendre en compte les camions et les livraisons. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle votre serviteur et la Municipalité s'engagent au maintien d'une gare marchandises à proximité de notre cité.

La présidente: – Monsieur le Président, veuillez nous donner les déterminations de la commission.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur: — La commission s'est prononcée séparément sur les trois points

soulevés par la motion. Ce qui est vraisemblablement une raison pour faire de même ici. Elle a rejeté le premier point, la fermeture de la rue Pépinet, par 5 voix contre 3 voix pour et 1 abstention. Elle a accepté à l'unanimité le deuxième point, la limitation à 30 km/h. Elle a accepté le troisième point, l'espace deux-roues, par 6 voix pour et 3 voix contre. Elle vous propose donc d'accepter partiellement la motion et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport sur les points 2 et 3.

La présidente: – Merci. Je pense que nous allons faire de même. Cela vous convient-il?

Le premier point: la fermeture de la rue Pépinet à la circulation.

Celles et ceux qui acceptent de renvoyer ce point 1 à la Municipalité pour étude et rapport sont priés de lever la main. Avis contraires? Veuillez compter, s'il vous plaît. Je prends les avis contraires puisque vous avez déjà la main levée et reviendrai sur les avis pour. Que celles et ceux qui acceptent sont priés de lever la main. Abstentions? Par 41 non, 41 oui et 4 abstentions... C'est moi qui tranche? Je tranche: c'est non! Monsieur Ghelfi.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je demande l'appel nominal.

La présidente: - Monsieur Chollet.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): — Merci Madame la Présidente. Je rappelle tout de même qu'il ne s'agit que de la prise en considération d'une motion. J'estime que l'appel nominal, avec toute la mise en train qu'il implique, parce qu'il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton, devrait être réservé à des cas plus importants.

La présidente: — On ne va pas aller plus loin. Est-ce que cinq conseillers appuient l'appel nominal? C'est le cas. Il est inutile que d'autres personnes montent à la tribune. Je lève la séance quelques minutes.

(Interruption de séance.)

La présidente: – Nous passons à l'appel nominal.

Appel nominal

Oui: Attinger Doepper Claire, Bavaud Sandrine, Bonvin Jacques, Bourquin Jean-Christophe, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Chautems Jean-Marie, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dunant Marc, Eggli Andrea, Favre Sylvie, Foretay-Amy Marcelle, Gabus Aline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Heidegger Fernande, Hubler Alain, Junod Grégoire, Mach André, Maurer-Savary Myriam, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Monot Claude-Olivier, Pellaton Berthold, Peters Solange, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Ravussin Bernard, Rudasigwa Antoine, Salla Béatrice, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Savary Géraldine,

Schneider Gianni John, Serathiuk Nelson, Tauxe-Jan Michelle, Thorens Adèle, Uffer Filip, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali.

Non: Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Ballenegger Jacques, Béboux Jean-Pierre, Bergmann Sylvianne, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Dallèves Pierre, Décosterd Anne, Dentan Josianne, Fox Robert, Gebhardt André, Glatz Georges, Grin Nicole, Hoefliger Anne, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Georges Arthur, Meystre Gilles, Ostermann Roland, Pache Denis, Payot Pierre, Peiry-Klunge Florence, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schaller Graziella, Segura Serge, Sutter Béat, Truan Isabelle, Zahnd Bernard.

Abstentions: Chappuis Gérard, Freymond Sylvie, Julita Caroline, Knecht Evelyne, Mpoy Jean.

La présidente: – Vous avez accepté la première conclusion par 44 oui, 42 non et 5 abstentions.

Le deuxième élément est la limitation de vitesse à 30 km/h à la rue Centrale.

Celles et ceux qui acceptent le deuxième point sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec 25 non et 4 abstentions, vous avez accepté le point 2.

Point 3: création d'espace réservé aux deux-roues sous forme de bande cyclable.

Celles et ceux qui acceptent le point 3 sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Par 49 oui, 37 non et 1 abstention, vous avez accepté le point 3.

Si je prends les trois ensemble, vous avez donc accepté de prendre en considération la motion.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts pour le renforcement des mesures de modération des vitesses de circulation, de diminution des nuisances et d'amélioration de la sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Organisation de la séance

La présidente: – Vu l'heure, nous allons prendre successivement les trois interpellations urgentes. Je vous préviens que je n'ai pas l'intention de clore la séance du Conseil avant 23 h. Si nous terminons avant, nous poursuivrons l'ordre du jour sur des motions. J'appelle à la tribune M. Gilles Meystre.

Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts: «Quelle attitude politique Lausanne entend-elle adopter à la veille du sommet du G8 d'Evian?»⁸

Développement

M. Gilles Meystre (Rad.): – Diverses éditions de nos journaux quotidiens font état d'une intense activité des opposants au sommet du G8 organisé en juin prochain à Evian. Des manifestations sont d'ores et déjà projetées sur tout l'arc lémanique et notamment dans notre ville, présentée par certains opposants comme leur futur centre de résistance.

Nourrie par le triste souvenir d'événements récents qui se sont déroulés à Gênes et à Berne, une crainte grandissante se fait jour actuellement au sein de la population lausannoise et de ses commerçants. Certains citoyens s'étonnent par ailleurs de l'attitude ambiguë d'élus roses-rouges qui incitent officiellement à manifester et favorisent les rassemblements sur Lausanne, tout en se disant inquiets des possibles conséquences de ceux-ci...

S'il est pour l'heure prématuré d'interroger la Municipalité au sujet des mesures précises qu'elle entend prendre pour éviter tout débordement – étant donné que les intentions des manifestants ne sont pas entièrement connues et que la concertation entre les différents échelons d'intervention est en train de se mettre en place – il est toutefois urgent que la Municipalité prenne clairement position face aux événements à venir, en répondant aux questions suivantes:

- 1. La Municipalité entend-elle prendre des dispositions pour dissuader l'organisation de grands rassemblements sur Lausanne à l'occasion du G8? Si oui, lesquelles, si non pourquoi?
- 2. La Municipalité prendra-t-elle contact avec les organisateurs de la manifestation pour connaître leurs intentions?
- 3. La Municipalité estime-t-elle que la situation centrale de la gare de Lausanne et la présence d'entreprises et institutions internationales sur le territoire lausannois constituent des points sensibles en cas de manifestations

⁸Cf. supra, p. 76.

d'antimondialistes? Si oui, quels contacts ont été pris avec ces entreprises et institutions?

- 4. La Municipalité peut-elle préciser à ce Conseil qui paiera, selon elle, les dégâts occasionnés:
 - aux vitrines des commerçants;
 - aux immeubles appartenant à des privés;
 - aux voitures stationnées:
 - aux bâtiments et biens appartenant aux collectivités publiques?

La présidente: – M^{me} Magali Zuercher. Vous avez la parole, Madame.

Interpellation urgente de M^{me} Magali Zuercher et consorts: «Rencontre du G8 à Evian: quel rôle s'apprête à jouer la Municipalité de Lausanne? Quelles informations seront données à la population?»⁹

Développement

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Les récents événements liés à la tenue du World Economic Forum ont fait la une de la presse et les multiples témoignages de manifestants(es) n'ayant pu se rendre à Davos ainsi que les images des rues de Berne émeuvent et inquiètent. On pense alors immédiatement à la prochaine grande échéance de ce type de rencontres, celle des pays faisant partie du G8 qui se déroulera à Evian.

Nous serons nombreux(ses) à vouloir manifester notre désaccord avec de telles rencontres, contre la politique menée par les dirigeants de ces quelques pays, contre la mise en place d'une société inéquitable; nombreux(ses), jeunes et moins jeunes, comme à Davos, à vouloir montrer simplement et pacifiquement notre opposition.

A Lausanne, l'arrivée d'hôtes «prestigieux» va sans aucun doute troubler le calme ordinaire de notre ville – que penser de Poutine et ses 400 gardes du corps ou de cette salle d'opérations réservée au CHUV 24 h sur 24 pour Bush et des millions dépensés pour assurer la sécurité durant quelques jours de ces présidents qui ne se rappelleront même plus le nom de notre ville? Et, l'arrivée de manifestants, dont la plupart sont pacifistes (à Berne, les casseurs représentaient une petite minorité), va également nécessiter des mesures particulières.

La population lausannoise devra pouvoir continuer à vivre – plus ou moins – normalement et voir arriver sereinement tant les dirigeants politiques que les éventuels manifestants. D'autre part, si l'on prend grand soin de ces dirigeants, il paraît primordial, pour un déroulement serein des manifestations, de faire aussi bon accueil aux manifestants pacifistes.

Toutefois, à mesure que les informations ou les projets surgissent, nos questions (voire nos inquiétudes) se multiplient. Dès lors, nous demandons à la Municipalité:

- 1. Quelles sont les demandes qui ont été faites à la Municipalité de Lausanne?
- Quelles sont les décisions qui ont déjà été prises par la Municipalité qui auront une incidence sur la vie des Lausannois(ses)?
- 3. Quelles sont les mesures envisagées pour assurer la quiétude et la sécurité des habitants?
- 4. Quelles informations la Municipalité entend-elle donner à la population? Sous quelle forme et quand?
- 5. Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité dans l'organisation de cet événement?
- 6. Quels sont les rôles et les responsabilités qui incombent à la Ville de Lausanne?
- 7. En tant que Municipalité de gauche, quels sont les événements que la Municipalité entend ou pourrait soutenir et ceux qu'elle va organiser?
- 8. Si plusieurs manifestations décentralisées devaient être organisées, la Municipalité entend-elle mettre à disposition des infrastructures pour les manifestants (campings, abris PCi, navettes bus, distribution d'eau...). Si oui, lesquelles?
- 9. Dans ce cadre, la Municipalité a-t-elle déjà pris des contacts avec les Municipalités des autres villes susceptibles d'être concernées par ces manifestations décentralisées (Genève, Nyon, Montreux,...)? Si oui, quelles sont les propositions conjointes pour un tel accueil?
- 10. Combien ces mesures et ces actions vont-elles coûter aux contribuables lausannois(ses)?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

La présidente: – J'appelle enfin M. Jacques Ballenegger.

Interpellation urgente de M. Jacques Ballenegger et consorts concernant divers problèmes pouvant découler de la séance du G8¹⁰

Développement

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – Les informations quotidiennes sont remplies de rumeurs concernant les intentions belliqueuses de divers pays, notamment les Etats-Unis et la Grande-Bretagne face à l'Irak. Les Etats-Unis eux-mêmes craignent une vague d'attentats que l'ouverture

⁹Cf. supra, p. 76.

¹⁰Cf. supra, p. 76.

des hostilités pourrait déclencher sur leur propre territoire, alors que leur but est prétendument d'assurer la sécurité.

Les plus hauts représentants américains et britanniques notamment sont attendus à la réunion du G8, du 1^{er} au 3 juin, à quelques kilomètres de chez nous. Il est d'ores et déjà prévu qu'une partie des délégués à cette séance du G8 loge dans la région lausannoise, ce qui doit entraîner de très importantes mesures policières.

Tout en espérant que la guerre en Irak, voire au Proche-Orient, n'éclate pas, cette hypothèse ne peut pas être écartée, avec les hostilités qui seraient en cours pendant la réunion du G8. Dans la perspective de cette éventualité, nous souhaitons poser à la Municipalité les questions suivantes:

- 1. Au stade actuel des préparatifs de protection policière, quels sont les dérangements et les inconvénients concrets auxquels les habitants de l'agglomération doivent d'ores et déjà s'attendre, et pendant combien de jours?
- 2. Si les Etats-Unis et les pays complices déclenchent une guerre contre l'Irak avant le début de juin, dans quelle mesure faut-il s'attendre à des risques plus élevés d'attentats pendant la réunion du G8, et dans quelle mesure les inconvénients évoqués sous chiffre 1 sont-ils par conséquent plus importants?
- 3. Selon quelles modalités la Municipalité informerait-elle la population lausannoise des risques et des mesures évoqués sous chiffres 1 et 2 ci-dessus?
- 4. Est-il prévu ou prévisible que des représentants de la Municipalité soient amenés à rencontrer des représentants officiels des Etats-Unis ou des autres pays potentiellement agresseurs de l'Irak lors des mondanités coutumières de ce genre de réunion?
- 5. En cas de tournure fâcheuse des événements, la Municipalité a-t-elle songé à l'atteinte très négative que ces entretiens du G8 dans le bassin lémanique pourraient porter à l'image de Lausanne, et qu'envisage-t-elle de faire le cas échéant pour l'éviter?
- 6. Les habitants de Lausanne risquent-ils de devoir financer, que ce soit à titre de contribuables communaux, cantonaux ou fédéraux, les mesures de protection renforcée de personnes qui pourraient être considérées ultérieurement comme des criminels de guerre?

Nous remercions par avance la Municipalité de sa réponse.

La présidente: – M. le syndic va répondre, dans un premier temps en tout cas.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – La Municipalité a longuement parlé de ce problème. Compte tenu de ses multiples

aspects et des négociations entre Cantons, Communes et autres, elle a décidé unanimement que son syndic devait prendre le *leadership* de cette opération. C'est pourquoi je réponds aux principales questions.

Tout d'abord, je relèverai qu'à propos du G8, pas mal de rumeurs, de propos plus ou moins exacts circulent dans les médias. Pour clarifier la situation, précisons qu'il n'est pas absolument sûr – pour les raisons évoquées par M. Ballenegger – que le G8 puisse avoir lieu. Si les tensions devenaient extrêmes entre les Etats qui le composent, on peut même envisager l'hypothèse d'une annulation. Mais ce n'est pas ce cas de figure qui justifie aujourd'hui les interpellations. On va donc partir du principe que ce sommet aura lieu.

Les informations réelles — pour autant que l'on puisse émettre des propos définitifs dans ce domaine, car tout changeait tous les dix jours ces deux derniers mois — sont les suivantes: toutes les délégations du G8 à proprement parler, y compris M. Poutine, seront sur France, ainsi que les délégations d'accompagnement, même si tout le monde ne sera pas à Evian. Il n'y a donc pas de risque de rencontrer ces chefs d'Etat, sauf dans l'éventualité où la réservation du CHUV serait confirmée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et que l'un d'entre eux soit pris d'un malaise cardiaque, par exemple. Ou victime d'un bretzel!... En principe, aucun de ces chefs d'Etat ne résidera à Lausanne. Le bruit court que l'un ou l'autre préférerait loger dans son ambassade à Genève, mais j'ignore si c'est la réalité ou pas.

Ceux que nous hébergerons très probablement à Lausanne sont les chefs d'Etat des pays dits «émergents» et du groupe du NEPAD. Au nombre d'une quinzaine environ, ils sont invités par les membres du G8, par consensus. On ne sait pas encore actuellement qui viendra. Mais parmi ces pays, certains peuvent présenter quelques problèmes, vu leur situation intérieure - l'Inde, la Chine, ou encore l'Algérie. Si les Autorités de ces pays sont invitées, il s'agira probablement des cas les plus délicats. Mais ils ne seront pas là pour très longtemps, contrairement à ce que M. Couchepin a affirmé dimanche dans Le Matin. En principe, ils ne séjourneront qu'une très courte période, deux nuits dans nos hôtels et une journée à Evian. Néanmoins, cela créera des perturbations plus ou moins grandes, selon la manière dont le problème sera résolu. En effet, le droit international implique des obligations extrêmement strictes lors des déplacements des chefs d'Etat, qui ont notamment suggéré les hypothèses évoquées par M. Aepli – fermeture d'un bout d'autoroute le dimanche de l'Ascension - ainsi qu'une manifestation des mécontents peut-être plus importante que celle qui a eu lieu récemment. D'autres scénarios sont en cours d'évaluation et il n'est pas encore possible de préciser les mesures définitives envisagées. Concernant les manifestations réunissant jusqu'à 100'000 personnes, pratiquement impossibles à organiser dans une ville comme la nôtre, même avec le soutien de la Municipalité - ce qui n'entre pas en ligne de compte, car nous pensons que ni

nous, ni les organisateurs ne pourraient vraiment assurer la sécurité – et même si nous souhaitons favoriser l'expression démocratique, la thèse donnant une portion beaucoup plus congrue à Lausanne était privilégiée lors du dernier sommet de préparation des opposants, tenu dans la région genevoise il y a quelques jours. Thèse qui devrait être confirmée début mars. C'est donc à partir de mi-mars que l'on pourra commencer à échafauder des hypothèses un peu plus solides et analyser le problème auquel nous serons réellement confrontés.

Les derniers sommets du G8 ont démontré que lorsqu'on se contentait des barricades et de leurs mesures complémentaires, sans aucune volonté de négociation, cela se passait nettement moins bien que lorsque des discussions de conciliation étaient tentées. C'est pourquoi la délégation intercantonale, formée des trois conseillers d'Etat chargés du dossier – M^{me} Spoerri à Genève, M. Mermoud pour le Canton de Vaud et M. Fournier pour le Valais – ainsi que le maire de Genève, M. André Hediger, et celui qui vous parle privilégient très clairement le dialogue dans toute la mesure du possible. Néanmoins, à ce stade, nous avons lu beaucoup d'hypothèses dans la presse, mais nous n'avons pas eu le plaisir d'être nantis de propositions précises. Ce qui signifie que nous ne pourrons les analyser que lorsque nous les aurons obtenues.

Répondant aux différentes questions posées, je commencerai par celles de M. Meystre:

1. La Municipalité entend-elle prendre des dispositions pour dissuader l'organisation de grands rassemblements sur Lausanne à l'occasion du G8? Si oui, lesquelles, si non pourquoi?

La Municipalité entend favoriser l'expression démocratique dans toute la mesure de la compatibilité avec une sécurité suffisante. Elle entend tout faire, de manière démocratique, pour dissuader des mégamanifestations qui ne seraient contrôlables ni par les organisateurs ni par la police, sauf en faisant appel à des dispositions sécuritaires qui nous échapperaient complètement. Précisons que dans un cas de ce genre, les forces de police intercantonales et intercommunales ne sont plus sous le contrôle de la Municipalité. Ce qui signifie que nous devons nous assurer que d'autres ne feront pas déraper ce que nous pouvons maîtriser. En revanche, comme je l'ai déjà dit, la Municipalité entend favoriser l'expression démocratique dans toute la mesure du possible et j'y reviendrai au gré des autres questions.

2. La Municipalité pendra-t-elle contact avec les organisateurs de la manifestation pour connaître leurs intentions?

Lorsque ceux-ci se seront manifestés d'une autre façon que par les médias, c'est-à-dire lorsqu'on connaîtra vraiment leurs intentions, il est clair que des discussions seront organisées, non seulement avec la Municipalité, mais également avec le Canton, voire avec la Confédération suivant la nature des déterminations.

3. La Municipalité estime-t-elle que la situation centrale de la gare de Lausanne et la présence d'entreprises et d'institutions internationales sur le territoire lausannois constituent des points sensibles en cas de manifestations d'antimondialistes? Si oui, quels contacts ont été pris avec ces entreprises et institutions?

Cette démarche est prématurée. Dans le contexte d'une menace de guerre ou d'un conflit en Irak, il est clair que les cibles d'obédience américaine ont – si j'ose dire – un bonus de risques. Nous n'entendons cependant pas alarmer inutilement des entreprises avant de connaître les intentions précises des antimondialistes et l'on n'en est vraiment pas à ce stade aujourd'hui.

- 4. La Municipalité peut-elle préciser à ce Conseil qui paiera, selon elle, les dégâts occasionnés :
 - aux vitrines des commerçants;
 - aux immeubles appartenant à des privés;
 - aux voitures stationnées:
 - aux bâtiments et aux biens appartenant aux collectivités publiques?

Considérant que c'est la Confédération qui a déclenché le tout – par son président d'alors, M. Villiger – en acceptant la proposition de M. Chirac, la Municipalité estime que dans cette affaire, on se doit d'appliquer le principe du pollueur payeur. Ce qui signifie qu'en toute bonne logique, ce devrait être soit à la Confédération, soit à l'Etat organisateur – la France – de payer les éventuels dégâts. M. Samuel Schmid est d'un autre avis, mais nous n'avons pas confirmation de ses propos. Néanmoins, des négociations s'engageront ces prochains jours entre le groupe intercantonal et la Confédération. Nous ne pouvons pas encore préjuger avec certitude des résultats. Notre position de base est celle que nous venons d'évoquer. Si la négociation devait conduire à d'autres résultats que celui que je viens d'exprimer, nous tiendrons au courant des développements ceux qui sont concernés.

Les questions de M^{me} Zuercher:

1. Quelles sont les demandes qui ont été faites à la Municipalité de Lausanne?

A part celles par médias interposés, pratiquement aucune, à l'exception du représentant d'un village alternatif supposé fonctionner pour 1500 personnes, qui a établi un premier contact avec la Municipalité, mais qui n'a pas déposé de dossier à ce jour.

2. Quelles sont les décisions qui ont déjà été prises par la Municipalité qui auront une incidence sur la vie des Lausannois?

A l'exception d'une modification du programme du Luna Park et d'un déplacement de la Fête de la bière, aucune décision n'a été prise à ce jour.

3. Quelles sont les mesures envisagées pour assurer la quiétude et la sécurité des habitants?

Toutes celles que l'on prend dans ce genre de situation. Mais pour cela, il faut en savoir un peu plus et, à ce stade, nous n'avons pas envisagé tous les scénarios possibles. Nous attendons les demandes pour voir lesquels vont se concrétiser.

4. Quelles informations la Municipalité entend-elle donner à la population? Sous quelle forme et quand?

Suivant le principe de la proportionnalité, nous informerons la population avec l'aide des médias, espérons-le, lorsque les choses seront plus claires.

5. Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité dans l'organisation de cet événement?

Sur le fond aucune, puisqu'il s'agit de décisions fédérales. En revanche, nous avons notre mot à dire dans l'accompagnement, dans les négociations et dans les demandes d'autorisations. Concernant les autorisations de manifester, certaines latitudes nous échappent en vertu du droit international, notamment la zone des hôtels où logeraient des chefs d'Etat. Elles ne pourraient pas être accordées si des chefs d'Etat y résidaient.

6. Quels sont les rôles et les responsabilités qui incombent à la Ville de Lausanne?

Je crois avoir déjà largement répondu à cette question. Nous pouvons accompagner, mais nous ne pouvons pas empêcher l'événement, même si le Conseil du Léman, comme le propose un député, s'occupait de l'affaire.

7. En tant que Municipalité de gauche, quels sont les événements que la Municipalité entend ou pourrait soutenir et ceux qu'elle va organiser?

Partant du principe que si nous prenions l'initiative, on nous reprocherait de tondre l'herbe sous les pieds des organisateurs et des manifestants, nous attendons leurs propositions pour les analyser. Nous verrons si un certain nombre d'opportunités se présentent. Par exemple, une conférence de quelqu'un de très attendu par une partie des tiers-mondistes, le président Lula. S'il arrivait qu'il soit présent, je pense que nous encouragerions un tel événement.

8. Si plusieurs manifestations décentralisées devaient être organisées, la Municipalité entend-elle mettre à disposition des infrastructures pour les manifestants (campings, abris PCi, navettes bus, distribution d'eau)? Si oui, lesquelles?

Lorsque nous organisons, nous acceptons toujours d'accorder la distribution d'eau. Nous disposons de fort peu de navettes bus – il y a les tl, mais nous ne sommes qu'un de ses actionnaires. On dispose d'un ou deux bus chez les pompiers, mais je doute qu'ils transportent beaucoup de manifestants... (Rires.) Les abris PCi, quant à eux, je vous promets qu'on ne loge pas beaucoup de monde dans ceux que l'on peut ouvrir. Restent les campings. Mais la Municipalité n'a pas un stock particulièrement élevé de tentes qu'elle puisse mettre à disposition. Il faudra donc passer par des privés, le cas échéant.

9. Dans ce cadre, la Municipalité a-t-elle déjà pris des contacts avec les Municipalités des autres villes susceptibles d'être concernées par ces manifestations décentralisées (Genève, Nyon, Montreux)? Si oui, quelles sont les propositions conjointes pour un tel accueil?

Pour Genève, oui, à travers le Comité intercantonal de coordination. Pour les autres, tant que l'on n'en sait pas plus, on ne voudrait pas les importuner en leur disant qu'on aura quelque chose à leur dire, mais que l'on ne sait pas encore quoi... Lorsqu'on aura plus de précisions, peut-être. Il n'y a pas de propositions conjointes pour un accueil, puisque qu'on ne sait pas encore qui et combien de personnes il faudrait accueillir et dans quel contexte.

10. Combien ces mesures et ces actions vont-elles coûter aux contribuables lausannois?

Nous allons faire l'impossible pour que cela ne leur coûte rien, mais suivant les attitudes de la Confédération, nous ne pouvons pas exclure encore – même si cela serait parfaitement déplacé – qu'il y ait tout de même un coût en définitive. Notre revendication est claire: la Confédération doit assumer ses décisions, selon le principe: qui paie décide... ou l'inverse: qui décide paie... à votre gré! En la matière, elle a créé l'événement, elle doit donc l'assumer.

Interpellation de M. Ballenegger:

1. Au stade actuel des préparatifs de protection policière, quels sont les dérangements et les inconvénients concrets auxquels les habitants de l'agglomération doivent d'ores et déjà s'attendre, et pendant combien de jours?

En principe, c'est essentiellement sur le week-end du 31 mai et du 1er juin que l'on pourrait subir des perturbations, avec des surprises éventuelles les 2 et 3 juin. Mais tout ce que l'on entend et que l'on sait, préconise ces deux jours quant aux risques. En ville de Lausanne, les perturbations pourraient encore intervenir le 2 juin, lors du départ de certains chefs d'Etat en direction de l'aéroport. Cela dit, selon les mesures internationales prises, notamment aux frontières, les personnes qui voyagent pourraient également encourir quelques désagréments pendant un certain nombre de jours précédant la manifestation. Mais cela dépend de la Confédération, pas de nous.

2. Si les Etats-Unis et les pays complices déclenchent une guerre contre l'Irak avant le début juin, dans quelle mesure faut-il s'attendre à des risques plus élevés d'attentats pendant la réunion du G8, et dans quelle mesure les inconvénients évoqués sous chiffre 1 sont-ils par conséquent plus importants?

Dès lors que tous les représentants des pays du G8 sont sur la rive française, nous n'avons pas ici, *a priori*, l'impression d'un renforcement du risque sur les chefs d'Etat qui n'ont probablement pas une très grande responsabilité. Toutefois, celui qui veut commettre un acte de guerre ou terroriste, se rabat parfois sur les sites qu'il trouve. On ne peut donc pas exclure un risque accru pour cette raison. Mais nous n'avons pratiquement aucun moyen de faire plus, sinon d'envisager des mesures de sécurité générales prises autour des chefs d'Etat, éventuellement aussi d'un certain nombre d'objectifs stratégiques. Il n'est pas possible d'imaginer tous les cas de figure. On ne peut envisager que des mesures générales en matière de sécurité, qui dépendent d'ailleurs en grande partie de la Confédération.

3. Selon quelles modalités la Municipalité informerait-elle la population lausannoise des risques et des mesures évoqués sous chiffres 1 et 2 ci-dessus?

Dans la mesure où l'information ne renforce pas le risque et où de tels éléments sont connus, la Municipalité informera la population en temps utile pour qu'elle puisse éventuellement prendre les mesures nécessaires. Face aux actes évoqués par M. Ballenegger, il faut admettre que ce que l'on sait d'avance ne se produit pas et ce que l'on ignore tend à se réaliser.

4. Est-il prévu ou prévisible que des représentants de la Municipalité soient amenés à rencontrer des représentants officiels des Etats-Unis ou des autres pays potentiellement agresseurs de l'Irak lors des mondanités coutumières de ce genre de réunion?

Nous n'avons aucune intention d'aller à Evian, d'autant plus que nous n'y serons vraisemblablement pas conviés. Le président de la Confédération fera tout au plus partie des invités. Pour ceux qui seront à Lausanne, vu les heures où ils arrivent et repartent, je ne pense pas qu'une opportunité de rencontre puisse se présenter. Mais je n'en ai pas une assurance à cent pour cent à ce stade des opérations. Cela me paraît seulement très peu vraisemblable.

5. En cas de tournure fâcheuse des événements, la Municipalité a-t-elle songé à l'atteinte très négative que ces entretiens du G8 dans le bassin lémanique pourraient porter à l'image de Lausanne et qu'envisage-t-elle de faire le cas échéant pour l'éviter?

La Municipalité est bien sûre consciente que les scénarios extrêmes pourraient donner une image négative de toute la région. Cela dit, nous n'avons pas l'impression que l'on se souvienne d'une influence extrêmement durable sur la cote

des sites ayant accueilli des événements historiques majeurs. Surtout, nous ne voyons pas, au stade actuel, comment persuader le président Chirac de retirer son invitation au G8!

6. Les habitants de Lausanne risquent-ils de devoir financer, que ce soit à titre de contribuables communaux, cantonaux ou fédéraux, les mesures de protection renforcée de personnes qui pourraient être considérées ultérieurement comme des criminels de guerre?

La notion de «criminels de guerre» est en général décernée par les vainqueurs des conflits. Il n'y a donc pas une grande probabilité d'avoir à déplorer ce cas de figure. Néanmoins, il est certain que les habitants de Lausanne seront amenés comme tous les autres Suisses, au titre de contribuables fédéraux, à contribuer aux coûts représentant quelques dizaines de millions de francs, qui sont en perpétuelle révision. De ce fait, on ne peut encore avancer un chiffre exact.

J'espère avoir ainsi répondu à toutes les questions. Je pense qu'au stade actuel, nous ne pouvons objectivement pas aller beaucoup plus loin. Lorsque les choses seront plus concrètes et précises, une interpellation de synthèse permettra de faire encore une fois le point.

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: — Comme convenu, j'aimerais apporter quelques compléments à l'intervention pertinente de notre syndic.

Il est vrai que notre pays n'a jamais vécu les affres de la guerre sur son territoire depuis des siècles. Fort heureusement. Aujourd'hui, la guerre a changé de visage et nous sommes bien plus inquiets des phénomènes de violence urbaine, de démonstrations violentes, voire d'attentats criminels. Le récent rapport USIS sur la sécurité intérieure, que certains parmi vous ont peut-être lu, dresse un tableau saisissant de ces menaces. Il conclut sur la nécessité d'une meilleure collaboration intercantonale, ainsi que sur l'urgence d'affecter certains moyens militaires à la sécurité intérieure.

La tenue du G8 à Evian, événement exceptionnel, va bouleverser notre quiétude et nous forcer à mettre en pratique, peut-être plus vite que prévu, les conclusions de ce rapport. Je crois, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que vous êtes bien conscients de l'importance de cette rencontre qui nous a été imposée. Dès lors, je souhaiterais que vous preniez, avec votre Municipalité, la hauteur de vue nécessaire et que nous taisions un instant nos éventuelles divergences politiques, qui paraissent bien mesquines face à notre devoir de sécurité et de protection de notre population. Il ne s'agit plus de manifestations bon enfant, à la vaudoise, comme ORCHIDÉE, qui nous attendent. Nous ne vivons pas en vase clos et je ne vous cacherai pas que comme notre syndic, ainsi que mes collègues, je suis très préoccupée. Les débordements de Gênes, avec un mort, les dégâts causés à Berne récemment et de nombreuses informations à notre disposition, nous font craindre certains dérapages. Connectez-vous sur Internet et vous verrez que de joyeux casseurs se donnent déjà rendez-vous autour du Léman, incités par quelques irresponsables qui pensent utiliser les possibilités offertes par notre Etat démocratique pour accueillir tous les mécontents du monde. Les habitants d'Evian seront épargnés, car tout le secteur sera bouclé par l'armée et ils ne pourront circuler qu'avec des badges de reconnaissance, n'en déplaise au maire d'Evian qui vante les bienfaits du G8 dans la région. A lui le prestige, à nous les ennuis! Ajoutez à cela une guerre imminente au Proche-Orient, rappelée d'ailleurs par M. Ballenegger. Les risques d'attentats spectaculaires sur notre territoire ne doivent en tout cas pas être minimisés. Je ne cherche pas à dramatiser, mais à vous faire prendre conscience d'une réalité. Même s'il s'agit d'une minorité, la situation peut devenir grave pour notre population.

Savez-vous que depuis novembre, notre commandant de police passe près de la moitié de son temps à élaborer les dispositions de sécurité avec les Gendarmeries vaudoise, valaisanne et genevoise? Que de nombreux responsables du Corps de police et du Service de secours et d'incendie s'y sont appliqués à raison de plusieurs heures par semaine? M. le syndic vous l'a dit, la sécurité dépend aussi des Autorités cantonales et nous ne pouvons, seuls à Lausanne, aller à l'encontre des mesures qui seront prises.

J'aimerais vous rappeler quelques principes, que certains ont peut-être tendance à oublier, emportés qu'ils sont parfois par un sentiment noble et généreux envers certaines causes auxquelles nous sommes tous sensibles. Il ne s'agit pas pour nous, en aucun cas, d'opposer le droit fondamental de manifester à celui de l'ordre public. L'ordre public prévaut en cas de danger sérieux, direct et imminent. Toutes libertés peuvent être alors suspendues. En cas de circonstances exceptionnelles, nous pouvons aller jusqu'à interdire purement et simplement toutes les manifestations. Nous devrons donc soupeser constamment chaque décision qui irait à l'encontre des libertés. Et ces décisions seront très délicates à prendre. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de créer une cellule composée du syndic, de la directrice de la Sécurité publique, du commandant de police et de la chef de la Police du commerce chargée d'autoriser les manifestations. Cette cellule a pour mission d'apprécier et de filtrer les demandes qui seront, bien entendu, soumises à la Municipalité s'il y a refus. Nous agirons de façon coordonnée avec les Autorités cantonales.

J'espère enfin que toutes les mesures que nous prendrons nous permettront d'autoriser ce qui est possible et de contenir tous les débordements. Il y va de notre image de marque. Si tout va bien, personne n'en parlera. Mais si un dérapage intervient, les caméras du monde entier seront braquées sur notre ville. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce qui peut être dit aujourd'hui, face à une situation en constante évolution.

La présidente: – Merci. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Alain Hubler (POP): – Je suis très surpris par le double langage que je viens d'entendre, certes de deux personnes, mais des membres d'une même Municipalité. Autant les propos du syndic étaient raisonnables et encourageants, autant ceux de la directrice de la Sécurité publique m'inquiètent. Est-ce une manœuvre politique? Est-ce une divergence au sein de la Municipalité? Je n'en sais rien. Toujours est-il que je suis choqué. Mme Cohen-Dumani parle en termes militaires, de guerre, confond manifestation et massacre, bref, dramatise et ajoute une couche aux préoccupations bien légitimes, par ailleurs, des habitants de cette ville qui s'inquiètent de voir débarquer un nombre encore inconnu de manifestants. Je pense que le principe que vous avez rappelé, qui consiste à ne pas opposer sécurité et droit de manifester, n'est pas mis en application par les propos que vous venez de tenir. Je rappelle que les altermondialistes peuvent aussi donner de Lausanne une bonne image de marque.

L'organisation d'une manifestation exemplaire avec, non pas la bénédiction des Autorités, mais simplement leur capacité à laisser les choses se faire comme elles le doivent, selon la loi et le droit, peut être une bonne image de marque pour la ville de Lausanne et pas une mauvaise, comme vous le sous-entendiez tout à l'heure. On parle de «casseurs» parmi les manifestants. Pour avoir été à Davos - enfin à Landquart - je n'ai pas vu énormément de casseurs. En revanche, j'ai vu beaucoup de personnes parquées derrière des barrières. On peut aussi se demander si les casseurs ne sont pas dans les délégations qui vont être reçues en France ou ailleurs. Parce que finalement, le président Bush pourrait être considéré comme un casseur de l'Irak - et peut l'être. Ceux qui lui donnent leur bénédiction, dont le socialiste Blair, peuvent être jugés de la même façon.

Maintenant, concernant les risques. Il y a tous les jours des risques énormes – et les affaires Swissair et BCV sont là pour nous le rappeler. Une foule de petits porteurs les ont payés au prix fort, de leur caisse de pensions, de leur 3º pilier qu'ils épargnaient petit à petit. La seule demande que j'aimerais faire à la Municipalité de Lausanne est d'aller plutôt dans le sens du discours initial du syndic et non pas dans celui de la directrice de la Sécurité publique qui, à mon avis, est une incitation au dénigrement des manifestations et des manifestants, un appel à augmenter une tension légitime suscitée par la venue dans un pays voisin de gens qui ne sont pas forcément les bienvenus d'ailleurs.

M^{me} Nicole Grin (Lib.): – C'est vraiment curieux. La perception que l'on a de certains propos est parfois très différente d'une personne à l'autre. Je n'ai pas du tout perçu les propos de M^{me} Cohen-Dumani de la même façon que M. Hubler. J'ai surtout apprécié son discours très pondéré, qui manifestait un souci de sécurité, pas du tout des propos guerriers, comme vous le dites. M. Brélaz a donné le point de vue officiel, précisant les relations avec le Canton, la

Confédération et la France. Il a répondu aux questions des interpellations. M^{me} Cohen-Dumani a fait état des préoccupations de la Direction de la sécurité publique et c'est normal. Si l'on doit parler de dérapage, je dirais que votre intervention, Monsieur Hubler, en est un. Pour ma part, je ne peux accepter les propos et les accusations que vous formulez à l'encontre de la directrice de la Sécurité publique.

M^{me} Géraldine Savary (Soc.): – Des réponses de la Municipalité concernant les trois interpellations, je retiens d'abord que M. Brélaz est responsable du dossier pour la Municipalité auprès du Canton, voire de la Confédération, et des partenaires qui solliciteront la Ville. Le point important à rappeler est que la Municipalité, dans sa totalité, a délégué le syndic pour négocier avec les partenaires politiques et autres l'organisation des manifestations G8 et anti-G8.

Le deuxième point est que comme nous tous, M. Brélaz ne sait pas exactement ce qui va se passer durant cette période. Ni au niveau des personnalités officielles politiques qui se déplaceront pour le G8, ni d'ailleurs au niveau des manifestants qui se concertent à Genève, à Paris, à Lausanne, dans les villes du canton. Un peu partout, des événements s'organisent. Quant aux manifestations anti-G8, c'est encore une page blanche à écrire. Je salue les positions de M. Brélaz qui met en évidence que la Ville se prépare, envisage des scénarios. Mais les réponses ne sont pas connues. Il laisse cette page ouverte pour tout le monde, pour les manifestants anti-G8 aussi. Je crois qu'il est important de le souligner.

Mon troisième propos s'adresse à M^{me} Cohen-Dumani, qui affirme qu'elle ne veut pas politiser le débat, mais qui le politise d'une certaine manière, puisque les réactions ne se font pas attendre. Veillons à ne pas diaboliser les casseurs. A force de crier au loup, le loup se manifeste! C'est un peu ce que vous êtes en train de faire. Je peux témoigner que les personnes qui organisent les manifestations le font d'une manière ludique, évidemment contestataire et d'opposition à ce que représente le G8, mais pas dans un esprit de casse à tout prix. En les diabolisant de cette manière, vous créez les conditions d'un affrontement, que je trouverais tout à fait regrettable.

Je précise que le Parti socialiste a fait cette interpellation, déposée par M^{me} Zuercher, pour que les habitants de la ville soient informés de ce qui se passe, qu'ils puissent vivre dans la tranquillité ces événements et que l'expression des droits démocratiques puisse aussi s'exercer à Lausanne dans les meilleures conditions possibles. Pendant ces jours de manifestations, tout dérapage, quel qu'il soit, sera condamné avec la plus vive fermeté par le Parti socialiste.

M. Georges Glatz (VDC): – Je suis plutôt choqué. Je trouve indécentes ces chamailleries politiques gauchedroite face aux événements, tout de même graves, qui vont se dérouler. L'intervention de M. le syndic et celle de M^{me} la directrice de la Sécurité publique étaient complé-

mentaires. Des discours pondérés et objectifs. J'en appelle à un peu plus de dignité!

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.): — Au risque d'être redondante, je ne peux m'abstenir de réagir, au nom du groupe radical, aux attaques notamment faites contre la directrice de la Sécurité publique. M. Glatz l'a dit fort bien, les interventions de M. Brélaz et de M^{me} Cohen-Dumani étaient complémentaires. Les interpellations de ce soir ont été déposées pour rassurer, informer la population lausannoise. Alors, dites-moi: si vous souhaitez que la Sécurité publique n'entreprenne rien, ne fasse rien, ne prévoie rien, comment voulez-vous, dès lors, rassurer les Lausannois? Je pense que la Sécurité publique fait parfaitement son travail. Elle se montre très préoccupée par ces événements qui pourraient se situer à Lausanne et aux environs. Je ne peux que la féliciter. Bravo, Madame Cohen-Dumani!

M. Gilles Meystre (Rad.): – Je remercie la Municipalité pour sa réponse et ose espérer que les contacts pris et à prendre seront suivis d'effets. Permettez-moi quand même quelques remarques en réponse à M. Hubler et à M^{me} Savary. A l'heure où l'on peut lire sur de nombreux sites internet anarchistes des appels à l'action directe lors du sommet d'Evian, il me semble que la plus grande fermeté est aujourd'hui de rigueur. La prudence aussi, car les anti-tout se fichent éperdument des convictions angéliques et des appels pacifistes de quelques organisateurs vaudois en campagne. La plus grande fermeté est de rigueur, non pour le plaisir de casser du casseur - contrairement à ce que certains pensent ici – mais pour garantir la sécurité des Lausannois. C'est bien là l'unique priorité et non, n'en déplaise à une partie de cet hémicycle, le bienêtre des manifestants.

Lorsque M^{me} Zuercher invite, de façon déguisée, la Municipalité à offrir des abris et des points d'eau, c'est bien le tapis rouge – forcément rouge – qu'elle entend dérouler pour accueillir les anti-G8 qu'elle et d'autres incitent à venir à Lausanne. Et quoi encore! Pourquoi ne pas offrir des saucisses aux manifestants, afin qu'ils puissent les faire griller sur les feux allumés au bord du lac?... Soyons sérieux, d'autant plus que nous sommes des élus. Notre rôle ne consiste pas à utiliser cette tribune pour préparer la venue d'une manifestation et se soucier ensuite – et très éventuellement – de ses conséquences. Mais au contraire, à en évaluer les risques et à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le pire. Libre à chacun, ensuite, d'y prendre part ou non, à titre individuel évidemment.

Un dernier mot enfin au sujet de la mondialisation. J'entends déjà certains d'entre vous nous dire: «S'ils sont contre la manifestation, c'est donc qu'ils sont pour la mondialisation.» Sortons de cette vision binaire! Il n'y a pas – pour utiliser un vocabulaire d'actualité – l'axe du mal et l'axe du bien. Il y a une troisième voie à trouver. Celle d'une mondialisation qui tienne compte des exclus et des plus démunis. Elle est certes moins média-compatible et plus difficile à trouver que la promesse du «Grand Soir»,

mais il nous revient à nous, élus, de travailler à sa définition. Commençons donc par imaginer quelle peut être l'attitude d'une collectivité publique comme Lausanne visà-vis des inquiétudes légitimes que nourrissent nos concitoyens face aux dérives de la mondialisation. Voilà un travail constructif, proactif, qui va beaucoup plus loin que convoquer des contestataires du monde entier et les inciter à mettre «le feu au lac» en criant: «A bas le G8!»

Une fois encore, la priorité consiste aujourd'hui à jouer cartes sur table, à réaliser que notre ville, compte tenu de sa taille, de ses forces de l'ordre et du coût d'un tel événement, ne peut être le lieu de telles manifestations. Lausanne n'est pas moins à l'abri que Genève et Berne. Au contraire. Comme l'ont dit certains préopinants, la guerre qui s'annonce en Irak risque d'aviver davantage encore les passions et ne fera qu'attiser les tensions. Aussi, le meilleur service que nous pouvons rendre à nos concitoyens est de cesser de jouer avec le feu, de cesser d'inciter les manifestants à faire halte à Lausanne.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Je ne vais pas politiser davantage le débat en répondant aux propos de M. Meystre. J'aimerais rappeler que les casseurs sont une très petite minorité, mais que leurs effets ont un grand impact. On se souvient tous de Berne, de Gênes. Mais vous rappelezvous de Florence? Cette ville est à peu près de la même taille que Lausanne. Elle a accueilli une très importante manifestation, groupant plusieurs dizaines de milliers de participants. Personne ne rappelle cet événement, car il s'est très bien passé. Parce qu'on a fait bon accueil aux manifestants. C'est important de le dire. On fait bon accueil à des grands dirigeants de ce monde. On peut peutêtre faire aussi bon accueil à des manifestants, en leur permettant d'exposer leur désaccord. Ce ne seront pas tous des casseurs et ils ne viendront pas tous à Lausanne, car ils n'auront pas la possibilité physique d'y débarquer tous. Certains iront à Genève. C'est cette piste qui se dessine. La presse relate que le scénario de Genève et de la France était plutôt retenu. Il est bon de le rappeler. J'aimerais déposer une résolution disant:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe régulièrement la population sur les incidences de la tenue d'une telle rencontre sur la vie des Lausannoises et des Lausannois, ainsi que sur les projets qu'elle entend mettre en place.

Je pense qu'il est important que cela ne se fasse pas forcément sous la forme d'une interpellation, mais que la population puisse être régulièrement informée et que ce Conseil le soit aussi.

La présidente: – Je mettrai en discussion votre résolution plus tard.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – Je vous propose d'élargir un peu le débat, car dans la situation politique

régnant actuellement, il se pourrait que nous soyons concernés et même touchés par les conséquences envisageables. Que devrions-nous penser si un G8 s'était tenu au printemps 1939 sur les bords du Léman réunissant, par exemple, le chancelier du Reich allemand, le Duce italien et d'autres? Certains n'ont pas ménagé leurs critiques, à tort ou à raison, à l'égard de la Suisse à propos de son comportement pendant la Deuxième Guerre mondiale, les années 1943-1945 notamment. Si une guerre sordide éclatait à bref délai, je pense donc qu'aujourd'hui il y a tout lieu de faire attention à ne pas donner prise dans notre pays à une quelconque critique ou à un quelconque soupçon de complicité avec les agresseurs qui mépriseraient les règles élémentaires du droit international et du droit humanitaire en particulier. Je vous rappelle les propos du président Bush rapportés par la presse, il y a quelques jours: «La liberté est un don de Dieu à l'humanité.» L'illuminé du Texas se prenait, dans la foulée, pour le bras de Dieu chargé d'aller apporter cette liberté aux Irakiens. Et la démocratie par la même occasion. La définition de la démocratie ne semble pas être la même chez lui que chez d'autres. Il est évident que le président Saddam Hussein appartient à la longue lignée des dictateurs sanguinaires, qui ne suscitent aucune sympathie de notre part. On connaissait déjà la médication consistant à soigner le mal par le mal. Mais nous avons actuellement un président des Etats-Unis qui envisage de soigner le mal par le pire. Ce qui paraît véritablement un dérapage inacceptable. Puisqu'on débat de part et d'autre de l'Atlantique de ce que recouvre le concept de démocratie, il importe – et d'ailleurs, les informations le démontrent tous les jours – qu'au niveau de la vox populi et ici d'un Conseil communal d'une ville parmi d'autres, l'opinion publique, largement majoritaire, se manifeste pour montrer son opposition à l'ouverture d'hostilités, même si cela déplaît à certains chefs d'Etat. Puisque nous risquons tous d'être touchés, il faut que nous nous exprimions - des Villes américaines l'ont déjà fait. Voilà pourquoi je vous propose, après quelques hésitations, la résolution suivante, car on ne peut pas faire beaucoup plus au stade de cette procédure:

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que n'éclate aucun conflit en Irak et que soient soutenues toutes initiatives tendant à empêcher une guerre.

Cela ne va pas très loin, je vous le concède, mais c'est dans la limite de nos pouvoirs.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je précise que les Lausannois n'ont demandé ni le G8 ni les manifestations qu'il engendre. En l'occurrence, les décisions ont été prises par la France et par la Confédération, à un niveau qui nous échappe. Vous ne pouvez pas simplement décréter que votre territoire sera exempt de manifestations pour que votre détermination soit instantanément suivie d'effets. Divers exemples internationaux ont même démontré que suivant la manière dont l'opération est conduite, cette attitude inciterait plutôt les manifestants à prévoir de

grandes manifestations, dites de repli. Considérant ce qui s'est passé à Berne, de nombreux analystes conviennent qu'un nombre minime de casseurs étaient effectivement présents à Davos. Ils communiquaient avec les autres pour les renseigner sur les possibilités de manifester. Le gros des troupes s'est directement rendu à Berne. Si une grande manifestation doit se dérouler à Genève, alors que vous avez réussi à l'éviter à Lausanne par des propos fermes et définitifs, rien n'empêche que vous en subissiez immédiatement le ricochet en cas du moindre problème là-bas. Dans cette optique, mieux vaut privilégier une vision globale. Je crois qu'à ce stade, les risques résident plutôt dans l'amplification des problèmes évoqués par M. Ballenegger.

M^{me} Cohen-Dumani a parlé de situations tellement aggravées qu'elles nécessiteraient des mesures d'exception. Il est clair que si vous avez quinze chefs d'Etat dans l'hôtel, vous ne pouvez pas tolérer une manifestation chargeant l'établissement. Ce serait un acte de guerre, au sens du droit international. Il est aussi vrai qu'en cas de situation exceptionnelle de conflit, de présomption extrêmement forte de mouvement terroriste massif, peut-être serionsnous amenés à prendre des mesures d'exception. Mais ce scénario n'est pas le plus vraisemblable. De plus, il nous échapperait.

Le cas de figure normal se restreindra probablement à certaines manifestations, certaines actions. Je ne vois aucun inconvénient aux feux de bois - si ce sont vraiment des feux de bois, bien sûr – au bord du lac, parce qu'ils expriment une tradition suisse. En 1291, les Confédérés communiquaient de cette manière. En revanche, je dis très clairement que plus la manifestation sera importante, plus les conditions de canalisation et le parcours imposé deviendront vitaux. Canaliser le flux de dix ou vingt mille personnes dans les rues piétonnes devient incontrôlable! Cette probabilité fait partie des éventualités à discuter. Tout a démontré ces dernières années que chaque fois que des positions pures et dures s'affrontaient, sans discussion possible, cela finissait plutôt mal. Les trois Cantons concernés en sont conscients. Cela ne veut pas dire pour autant que les manifestants ont droit à prétendre satisfaire toutes leurs exigences. Il s'agit d'une négociation et pas d'un ukase, de part et d'autre. Voilà l'esprit dans lequel va se dérouler cet événement.

La population sera informée lorsque les faits seront suffisamment précisés pour qu'elle soit objectivement renseignée. Le pire est qu'elle se fait actuellement abrutir par un message à option variable tous les trois jours. C'est le plus sûr moyen de désécuriser. On informera la population lorsqu'on disposera d'éléments tangibles.

Quant aux résolutions, dans un cas, il s'agit d'un témoignage de conscience personnelle. Dans l'autre, nous ne voyons aucun problème à informer la population et le Conseil communal, en temps utile, mais pas pour le plaisir de pondre un communiqué tous les trois jours. La présidente: – Je pense que tout a été dit sur ce sujet... Monsieur Payot. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Pierre Payot (POP): – Je ne crois pas que tout a été dit. Il ne faut pas faire du problème de sécurité une question d'opposition gauche-droite. La gauche a un intérêt évident à éviter les débordements, parce que s'il y en avait, ils serviraient l'extrême droite et desserviraient la gauche. Comme on a parlé de Gênes et que l'on ne veut pas que cela se passe ainsi au bord du Léman, je pense qu'il convient de rappeler que le mort était un manifestant désarmé...

La présidente: – Nous sommes en présence de deux résolutions, qui ne sont pas contradictoires. Je vous les fais voter l'une après l'autre. Je vous les rappelle.

La première, de M^{me} Zuercher:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe régulièrement la population sur les incidences de la tenue d'une telle rencontre sur la vie des Lausannoises et des Lausannois, ainsi que sur les projets qu'elle entend mettre en place.

Celles et ceux qui acceptent cette résolution sont priés de lever la main. Avis contraires? Un. Abstentions? Une dizaine. Vous avez donc accepté cette résolution.

La deuxième, de M. Ballenegger, qui dit:

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que n'éclate aucun conflit en Irak et que soient soutenues toutes initiatives tendant à empêcher une guerre.

Oui, Madame de Meuron?

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.): — Si le sujet n'était pas aussi grave, je crois que l'on pourrait en rire. Notre ami Jacques Ballenegger souhaite étendre encore nos pouvoirs. Auparavant, on se prenait déjà pour des députés, maintenant nous sommes la conscience du monde... Cela dit, j'ose croire qu'ici et dans le monde — sauf Bush et quelques autres — mais ici, en tout cas, je suis sûre que personne ne souhaite un conflit en Irak. Voilà ce que j'avais à dire. Raison pour laquelle je ne soutiendrai pas cette résolution, non parce que je suis pour la guerre — croyez bien que c'est le contraire — mais si l'on commence à voter des résolutions pour le monde entier, je crois que l'on n'aura plus d'autres objets à traiter ce soir.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): — Certes, nous ne sommes pas à l'ONU, dans une grande organisation, nous ne pouvons pas nous prendre pour n'importe quel dirigeant. Toutefois, je pense que la résolution de M. Ballenegger permet simplement à chacun, à titre individuel, de marquer son désaccord sur les événements qui pourraient

survenir en Irak. Pourquoi pas? Pour ma part, je voterai pour cette résolution.

La présidente: – Je ne vous la relis pas, j'imagine que vous vous en souvenez.

Celles et ceux qui approuvent la résolution de M. Ballenegger sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec 20 abstentions et autant d'avis contraires, vous avez accepté cette résolution.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts: «Quelle attitude politique Lausanne entendelle adopter à la veille du sommet du G8 d'Evian?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Magali Zuercher et consorts: «Rencontre du G8 à Evian: quel rôle s'apprête à jouer la Municipalité de Lausanne? Quelles informations seront données à la population?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe régulièrement la population sur les incidences de la tenue d'une telle rencontre sur la vie des Lausannoises et des Lausannois ainsi que sur les projets qu'elle entend mettre en place.»

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Jacques Ballenegger et consorts concernant divers problèmes pouvant découler de la séance du G8;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant:

«Le Conseil communal de Lausanne souhaite que n'éclate aucun conflit en Irak et que soient soutenues toutes initiatives tendant à empêcher une guerre.» La présidente: – Nous passons aux droits des conseillers communaux. Il n'est pas encore 23 h. Je pense qu'en dix minutes, si l'on travaille bien, on peut encore prendre trois points à l'ordre du jour. J'appelle M. Yves-André Cavin à la tribune pour la discussion préalable sur sa motion.

Motion de M. Yves-André Cavin et consorts demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne en échange d'immeubles à usage de l'Administration¹¹

Développement polycopié

Historique

La Ville de Lausanne, depuis quelques années déjà, a entrepris un examen approfondi de son parc immobilier. Il est vrai aussi que nombre d'acquisitions étaient destinées avant tout à une affectation réservée en priorité à des constructions à caractère d'utilité publique. Dans certains cas, ces constructions d'utilité publique ne se sont pas réalisées et les immeubles concernés ont vieilli ou ont subi les outrages du temps. Certains ont été démolis; d'autres ont été rafraîchis quelque peu, dans les limites prévues par le budget pour l'entretien du parc immobilier. Quelques immeubles avaient à l'époque aussi fait l'objet de contrats de confiance pour des habitants les plus démunis.

Mais le parc du patrimoine financier a pris de l'ampleur et est devenu important. Certes, il y aura toujours quelques cas de contrats de confiance même si ceux-ci ne sont plus en très grand nombre; il y aura également quelques démolitions pour améliorer une rue, effectuer quelques aménagements ou répondre à un plan d'alignement. Mais après des années, ce parc s'est agrandi et son entretien, coûteux, n'a pas suscité des vocations prioritaires. Il semble pourtant qu'aujourd'hui, les règles prévalant dans ce sens ont été sensiblement modifiées. Le besoin en logements, usuels ou subventionnés, est toujours aussi lancinant que ce soit pour la ville de Lausanne ou la couronne lausannoise.

Demande

La Municipalité, dans une nouvelle dynamique, a sollicité des crédits, par le canal d'un premier crédit cadre destiné à des travaux de rénovations ou de mise en valeur plus importants. Ce changement de politique doit être salué. Mais est-ce vraiment à une collectivité publique qu'incombe la gérance d'immeubles à caractère de logements pour des particuliers ? Certes, une collectivité peut en être le moteur, mais à moyen terme ou en l'absence d'une utilisation quelconque à caractère d'utilité publique, il serait aisé de s'en séparer.

Il y a quelques années, une idée d'échange d'immeubles avait germé. Certes, la conjoncture sur les marchés immobiliers

¹¹BCC 2002, T. II (No 11/I), p. 189.

n'était pas celle d'aujourd'hui et il y aurait eu un coût pour la Ville, ce qui n'aurait pas forcément été le bienvenu. Actuellement, on entend, par presse interposée, que la Ville serait intéressée par le rachat de l'Hôtel de police, mais si certains paramètres ont un peu changé, la situation de trésorerie de notre cité ne nous permet en tout cas pas d'acheter maintenant ce que l'on n'a pas fait à l'époque.

L'idée émise par cette motion est de reprendre la possibilité d'échanger un certain nombre d'immeubles du patrimoine financier, voués en premier lieu à l'habitat, contre des immeubles loués et destinés à l'usage de l'Administration. Ainsi par exemple, les immeubles évoqués ci-dessus pourraient être transférés à la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne où ils rejoindraient d'autres immeubles à caractère de rendement. En échange, la Ville de Lausanne reprendrait à son compte les bâtiments administratifs de Chauderon ainsi que l'Hôtel de police. Ce dernier exemple pourrait aussi être plus large, notamment en regard d'un éventuel regroupement, dans un futur nouveau centre administratif de l'Administration communale. Citons par exemple les bâtiments de la place Chauderon 23, 25 et 27, actuellement utilisés par les Services industriels et qui pourraient aisément être convertis en appartements d'un certain standing et d'un rendement intéressant.

Particularité financière

Cette opération, pour être intéressante, devrait être réalisée sans soulte, que ce soit pour la Ville ou pour la Caisse de pensions. D'autre part, il serait judicieux que les droits de mutations, dus au Canton et à la Caisse communale, soient négociés pour aboutir le plus près possible d'une opération blanche. Voici quels en seraient les avantages (non exhaustifs et significatifs):

a) pour la Ville de Lausanne

- allégement d'un patrimoine financier trop lourd pour une collectivité publique,
- affectation à une entité, dont les investissements financiers et à caractère de rendement sont les principaux buts, afin de rentabiliser au mieux les capitaux destinés aux paiements des prestations du personnel,
- reprise, à son propre compte, d'immeubles à usage quasi exclusif de l'Administration où les travaux liés aux modifications, aux adaptations, aux extensions, etc., pourront être entrepris sans l'accord préalable du propriétaire, accélérant par là toutes les procédures.

b) pour la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne

- extension de son parc d'immeubles locatifs, permettant d'offrir une unité de caractéristiques identiques pour la gestion du parc en gérance,
- homogénéité des loyers à encaisser (logements ou commerces), d'où amélioration de la rentabilité nette.

Compte tenu de l'importance des enjeux du point de vue financier qu'engendre cette motion, je demande une réponse dans un délai de 18 à 24 mois. D'autre part, je souhaite que cette motion soit renvoyée directement à la Municipalité.

Discussion préalable

M. Grégoire Junod (Soc.): – Je ne vais pas ouvrir le débat maintenant sur le fond de la motion, ce n'est pas l'objet, mais demander son renvoi en commission.

La présidente: — Y a-t-il cinq conseillers qui suivent M. Junod? Cela semble être la cas. Cette motion est donc renvoyée à une commission, dont vous ferez partie de droit, Monsieur Cavin.

Motion de Mme Thérèse de Meuron demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la création d'une crèche-garderie aux fins d'accueillir les enfants des collaborateurs de l'Administration communale 12

Développement polycopié

Dans un communiqué de presse du 19 novembre 2002, la Conférence latine des déléguées à l'égalité nous apprend que «la crèche est rentable, c'est son absence qui coûte». Cette assertion est le résultat d'une enquête menée sur la Suisse romande et mandatée par les Bureaux de l'égalité de Genève et Vaud. Selon M^{me} Lynn Mackenzie, économiste, qui a mené cette enquête (je cite le communiqué de presse), «il s'avère que, si les crèches coûtent, elles sont également rentables: pour un franc investi, elles rapportent trois francs à la collectivité. Ces conclusions s'avèrent intéressantes sachant que le débat sur la création de ces structures bute essentiellement sur des questions financières».

Nous observons une pénurie des structures permettant la prise en charge de la petite enfance. Je ne suis pas sûre qu'il faille faire de longues études et autres rapports pour démontrer cette affirmation.

Au niveau cantonal, une motion parlementaire de M^{me} Doris Cohen-Dumani et consorts du mois de mai 2001 concernant la création d'une Fondation pour l'accueil de la petite enfance a été acceptée par le Grand Conseil et renvoyée pour étude et rapport au Conseil d'Etat. Pour sa part, le Canton a créé deux crèches-garderies, «Mosaïque» et «Carambole», dont les places sont réservées aux enfants du personnel de l'Administration cantonale. Elles affichent complet et ont des listes d'attente.

Au vu de ce qui précède, je suis légitimée à penser que des besoins identiques existent dans l'Administration communale et que c'est un casse-tête et une véritable angoisse pour les jeunes parents de cumuler vie professionnelle et vie familiale.

¹²BCC 2002, T. II (N° 17), p. 625.

Considérant en outre le fait que la Commune de Lausanne se targue d'être un employeur exemplaire soucieux du bien-être de son personnel, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer ce type de structure d'accueil, ce qui aurait au moins deux mérites: d'une part, de jouer un rôle économique important (si j'en crois les conclusions de l'enquête susmentionnée), d'autre part de contribuer au bonheur de ses collaborateurs en les déchargeant d'un souci récurrent.

J'ai appris qu'une enquête était – ou avait été – menée par le SSP (Syndicat des services publics) auprès du personnel communal aux fins de déterminer les besoins des collaborateurs dans ce domaine. Je ne sais pas dans quelle mesure ces résultats pourraient être utilisés par la Municipalité mais je pense qu'il serait évidemment préférable de ne pas refaire ce qui a été fait. Les modalités d'une collaboration sur cet objet devraient à tout le moins être examinées.

Enfin, on pourrait profiter du regroupement des différents services de l'Administration communale dans la vallée du Flon pour y aménager des locaux d'accueil pour la petite enfance.

Vu le degré d'urgence relatif à ce dernier point, vu le thème connu de tous, je demande le renvoi de cette motion à la Municipalité.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter?

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.): – Non, à ce stade, je n'ai rien à ajouter.

La présidente: – Vous demandez que votre motion soit renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport. Madame Maurer-Savary.

Discussion préalable

M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.): – Le groupe socialiste se félicite de voir que les partis de droite du Conseil s'intéressent aussi à la petite enfance et aux garderies. C'est un excellent point. Cela dit, cette motion pose le problème de l'accueil des enfants de personnes employées par l'Administration communale, mais n'habitant pas à Lausanne. Vous savez que depuis quelques années, les employés de l'Administration communale n'ont plus l'obligation de vivre sur le territoire lausannois. Or, depuis pas mal de temps, toutes tendances politiques confondues, nous sommes unanimes à dire que Lausanne supporte beaucoup de charges qui devraient être assumées par d'autres Communes. Le problème posé par cette motion vaudrait la peine d'être traité. C'est la raison pour laquelle je demande qu'elle soit renvoyée à une commission.

La présidente: – Cinq conseillers communaux suivent-ils la proposition de M^{me} Maurer? C'est le cas. Cette motion sera renvoyée à une commission, dont vous ferez partie de droit, Madame de Meuron.

Motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts pour des éducateurs à la rencontre des jeunes ¹³

Développement polycopié

En préambule

Selon le Département cantonal de police, 34% des infractions pénales, tous délits confondus, seraient commises par des jeunes âgés de 14 à 18 ans. La Police cantonale, selon ses termes, souhaite faire de la délinquance juvénile un de ses principaux chevaux de bataille. A Lausanne aussi, ce qu'on appelle la délinquance juvénile fait régulièrement la une de l'actualité. Ainsi la police et plus spécialement la Brigade de la jeunesse sont régulièrement appelées à répondre aux problèmes de violence qui s'expriment sur le domaine public, dans le milieu familial ou scolaire.

La Ville de Lausanne a pour objectif, dans la lutte contre la délinquance juvénile comme d'ailleurs dans d'autres domaines de la politique communale, d'allier prévention et répression à l'égard des personnes qui glissent vers la marginalisation. Assurer un dialogue avant que les problèmes ne surviennent, avant que des personnes, des jeunes en l'occurrence, ne s'excluent eux-mêmes de notre société, est une tâche prioritaire de la collectivité.

Dans le domaine de la jeunesse, la Ville a déjà mis sur pied des infrastructures, qui permettent aux adolescents, entre 14 et 18 ans, de mener des activités qui leur plaisent ou de discuter avec des professionnels des problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie familiale, professionnelle ou dans leur scolarité.

Des expériences concluantes

Des collectivités publiques ont tenté de nouvelles expériences pour permettre d'éviter que les jeunes ne tombent dans la délinquance, pour qu'ils puissent trouver une oreille attentive avant que le seul interlocuteur qui s'adresse à eux soit les forces de police. A Genève, à Yverdon, dans quatre communes de l'Ouest lausannois, dans d'autres villes de Suisse, les services de jeunesse ont créé des patrouilles d'éducateurs de rue ou d'éducateurs hors murs qui sillonnent ainsi les quartiers, favorisant le contact, le dialogue, la discussion.

La Délégation à la jeunesse de la Ville de Genève tire un bilan positif de l'opération, deux ans après sa création. Les animateurs mandatés dans le cadre du travail social hors murs ont pour objectif d'assurer la prévention, un accompagnement éducatif et un suivi qui favorisent l'intégration, le dialogue, l'échange. «En apportant des réponses autres que répressives à la violence, aux incivilités, au mal-être d'une certaine jeunesse, la délégation permet aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir soutenus et reconnus. Une telle démarche a aussi pour but de

¹³BCC 2003, T. I (No 1), p. 13.

favoriser des relations plus harmonieuses entre tous les groupes de population, une meilleure convivialité dans les quartiers et, surtout, une restauration du lien social. Elle s'inscrit dans le cadre d'une politique sociale de proximité.» (*Rapport de la délégation à la jeunesse*, Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, Genève, 2002.)

Proposition

Lausanne pourrait ainsi s'inspirer de ces expériences existantes qui commencent à faire leurs preuves et se doter d'animateurs hors murs chargés de prévenir conflits et délinquance.

Je demande ainsi à la Municipalité d'étudier la création pour Lausanne d'une équipe d'éducateurs hors murs destinée aux jeunes de notre ville.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter?

M^{me} **Géraldine Savary (Soc.):** – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – Vous demandez que votre motion soit transmise à la Municipalité pour étude et rapport. Monsieur Segura. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Serge Segura (Rad.): – Je désirerais que cette motion soit renvoyée à une commission.

La présidente: – Est-ce que cinq conseillers communaux appuient cette demande? Cela semble être le cas. Cette motion sera renvoyée à une commission, dont vous ferez partie de droit, Madame.

Interpellation de M^{me} Diane Gilliard: «Musique rock à Lausanne: une salle ou deux? ou: «Un nouveau club de rock en 2060»»¹⁴

Développement polycopié

Lors d'une récente séance du Conseil communal, l'Association «E la nave va» est venue exprimer son impatience à l'égard des lenteurs de l'Administration dans l'ouverture d'une salle destinée à des activités liées à la musique rock. Le brouhaha créé par cette irruption n'a pas permis de comprendre immédiatement les tenants et aboutissants de l'affaire.

E la nave va, association créée à la demande de la Ville après la fermeture de la Dolce Vita, a pour but de redonner vie à une scène culturelle vouée surtout à la musique rock, comme elles existent dans quasi toutes les villes de Suisse. La Municipalité, par l'intermédiaire du Service de la jeunesse et des loisirs, est apparemment acquise à ce projet,

¹⁴BCC 2001, T. I (No 9), p. 688.

puisqu'elle a entretenu de nombreux contacts avec l'association depuis sa création, a lancé un concours de projets pour réoccuper la salle de César-Roux (attribuée entre-temps, pour des raisons urgentes, aux animateurs de l'Espace autogéré qui devaient impérativement quitter Prélaz) et a désigné un lauréat indépendant, qui va faire vivre le «New Dolce Vita Club» dès que les locaux de l'ancien garde-meuble communal, à la rue Saint-Martin, seront libérés et transformés.

Ce projet, ambitieux, qui permettrait d'accueillir plusieurs centaines de personnes à chaque concert, ne semble cependant pas recouper totalement les buts de l'Association E la nave va. Celle-ci, en effet, sans contester la qualité du projet «New Dolce Vita Club», affirme ne pas viser seulement la production de concerts, mais souhaite être plus proche des jeunes publics, qu'elle envisage d'impliquer aussi dans un processus associatif. Elle se contenterait d'une salle plus petite, mise à disposition gratuitement ou pour une somme modique par la Ville, où elle accueillerait des groupes de musiciens, pratiquant des prix d'entrée et de boissons accessibles aux jeunes débutant leur initiation à la musique rock. Ses intentions ont apparemment été comprises par la Municipalité puisqu'elle a demandé à E la nave va de présenter un projet de gestion et des propositions de locaux qui pourraient s'adapter à une offre de concerts plus «alternatifs». Au cours de ces rencontres, la Municipalité, montrant tout son intérêt pour le projet, a elle-même fait des suggestions, qui n'ont pas abouti. C'est là que le bât blesse: après deux ans de discussions avec, successivement, deux directions (Ecoles et Administration générale), rien ne se passe encore. E la nave va se sent menée en bateau. Sans réponse concrète de la part des Autorités communales, elle n'a plus vu d'autre solution que celle de manifester publiquement lors d'une séance du Conseil communal.

Aussi, pour mieux comprendre et éviter que l'impatience de la jeunesse ne conduise peut-être E la nave va à de nouvelles perturbations des délibérations du Conseil, nous posons à la Municipalité les questions suivantes:

- 1. La Municipalité est-elle acquise à une diversité musicale à Lausanne telle qu'elle la soutient par exemple pour le théâtre?
- 2. Estime-t-elle que l'ouverture du New Dolce Vita Club suffit à couvrir les besoins du public en matière de musiques actuelles?
- 3. Continue-t-elle de soutenir le projet d'une scène destinée spécifiquement à un club de musique rock rassemblant les jeunes publics de 15 à 30 ans, notamment le projet de E la nave va? Et si oui, comment?
- 4. La Municipalité a-t-elle l'intention de faire des propositions à E la nave va? Si oui, lesquelles?
- 5. Le Service culturel de Lausanne s'intéresse-t-il aux musiques actuelles telles que les apprécie un public jeune ou est-ce seulement une «affaire de jeunes»?

- 6. A-t-elle des réticences à l'égard du projet associatif de E la nave va? Est-elle méfiante eu égard aux errements gestionnaires de l'ancienne Dolce Vita?
- 7. Quand le New Dolce Vita Club pourra-t-il ouvrir ses portes?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Dès la fermeture du cabaret Dolce Vita, l'Association E la nave va a manifesté son intérêt à poursuivre des activités d'un club associatif principalement pour la musique rock.

Le contact avec différents services de la Ville et notamment avec le bureau du délégué à la jeunesse s'est poursuivi. Le problème majeur auquel s'est confrontée ladite association comme d'autres est celui des locaux. En effet, la situation à cet égard devient pénible pour nombre de jeunes musiciens, artistes et associations diverses. L'absence de lieux à un tarif abordable, en région lausannoise, est bien réelle. L'Association E la nave va n'a pas été «menée en bateau» mais a subi cette réalité.

Une opportunité récente, sous les arches du Grand-Pont, pourrait se révéler adéquate pour cette association. Après une première rencontre organisée le 18 octobre 2001 avec E la nave va, ladite association s'est portée candidate en montrant son intérêt pour cet espace qui fait l'objet d'une étude de faisabilité auprès de la Direction des travaux.

Nous pouvons en conséquence répondre ainsi aux questions posées par l'interpellatrice.

1. La Municipalité est-elle acquise à une diversité musicale à Lausanne telle qu'elle la soutient par exemple pour le théâtre?

Depuis longtemps la Municipalité est acquise à une offre variée sur le plan musical. Elle soutient pour cela nombre de festivals et d'associations qui travaillent dans le domaine des musiques actuelles. Il convient d'observer également qu'un public jeune se rend massivement dans les lieux nocturnes privés qui animent la vie lausannoise.

2. Estime-t-elle que l'ouverture du New Dolce Vita Club suffit à couvrir les besoins du public en matière de musiques actuelles?

Le projet du New Dolce Vita Club ne remet pas en question la proposition d'ouvrir un cabaret rock à Lausanne compte tenu des objectifs différents poursuivis par les animateurs de E la nave va.

3. Continue-t-elle de soutenir le projet d'une scène destinée spécifiquement à un club de musique rock rassemblant les jeunes publics de 15 à 30 ans, notamment le projet de E la nave va? Et si oui, comment?

La Municipalité a l'intention de soutenir «le projet d'une scène destinée spécifiquement à un club de musique rock rassemblant les jeunes publics de 15 à 30 ans de l'Association E la nave va». Comme exposé dans le préambule, une proposition de local a été faite à cette association le 18 octobre 2001, cela sous les arches du Grand-Pont.

4. La Municipalité a-t-elle l'intention de faire des propositions à E la nave va? Si oui, lesquelles?

Voir réponse à la question 3.

5. Le Service culturel de Lausanne s'intéresse-t-il aux musiques actuelles telles que les apprécie un public jeune ou est-ce seulement une « affaire de jeunes »?

Le Service de la culture de la Ville de Lausanne s'intéresse de près aux musiques actuelles (jazz, chanson, rock, rap, musique électronique) comme à toutes les autres musiques. Il le fait de différentes manières: d'une part, il répond favorablement, dans la limite de ses possibilités, aux demandes d'artistes et de groupes qui veulent publier un CD, organiser un concert ou une tournée. La liste des bénéficiaires figure d'ailleurs chaque année dans le rapport de gestion.

D'autre part, il favorise l'expression de ces artistes ou groupes en finançant des festivals organisés à Lausanne. Ainsi, après avoir soutenu Hot Point, il a participé à la création des Rock Urbaines en 1992 (devenu aujour-d'hui Les Urbaines). Il a également accordé une aide au Full Fat Festival et au Pully For Noise Festival, de même qu'il soutient chaque année le Régional Rock ainsi que la Fête de la musique (où une vingtaine de groupes se produisent chaque année), enfin le Festival de la Cité (où les musiques actuelles disposent d'une scène).

A la suite de la fermeture de la Dolce Vita, le Service de la culture a également recherché, en collaboration avec le Service de la jeunesse et des loisirs, des solutions à même d'offrir tant aux artistes qu'au public qui s'y intéresse des lieux dévolus à l'accueil de groupes locaux de musiques actuelles et de formations plus connues venues de l'extérieur. Malgré les difficultés d'ouvrir une salle en ville, la Municipalité poursuit ses recherches.

Enfin, la Ville de Lausanne, par son Service de la culture, a été une des premières Villes à se soucier de la promotion en Suisse et à l'étranger des jeunes talents issus des musiques actuelles. En effet, une Ville, un Canton ne peuvent pas à eux seuls soutenir les jeunes artistes qui veulent faire carrière. La Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles, dont la Ville de Lausanne est l'une des initiatrices, a été créée en 1997. Elle est aujourd'hui soutenue par quinze Villes romandes, tous les Cantons francophones et celui de Berne ainsi que par des sponsors et des mécènes privés et des

milieux professionnels. Ses domaines d'intervention sont le conseil aux artistes, la formation aux différents aspects du monde musical (droits, contrats, édition, management) ainsi que le soutien à la promotion et à la diffusion (présentation dans des festivals, aide aux tournées, compilations). De nombreux artistes lausannois ont bénéficié de l'appui de cette fondation.

6. A-t-elle des réticences à l'égard du projet associatif de E la nave va? Est-elle méfiante eu égard aux errements gestionnaires de l'ancienne Dolce Vita?

La Municipalité est favorable aux projets associatifs. Elle observe que, sur le plan romand, beaucoup de clubs musicaux relèvent d'associations. E la Nave va n'a pas à subir la mauvaise image laissée par l'association qui gérait précédemment la Dolce Vita.

7. Quand le New Dolce Vita Club pourra-t-il ouvrir ses portes?

Le 6 juillet 2000, la Municipalité décidait de désigner, comme scène et futur centre névralgique des musiques actuelles, l'immeuble sis à Saint-Martin 18. Après un concours d'architecture, le projet primé a été soumis à l'enquête publique en 2001 pour l'obtention du permis de construire. L'analyse effectuée par l'Office de la police des constructions a démontré que les oppositions étaient fondées. En conséquence, le projet d'installer le futur New Dolce Vita Club dans l'immeuble sis à Saint-Martin 18 a été abandonné par la Municipalité.

En revanche le concept de base de fédérer autour d'une fondation à vocation culturelle les musiques actuelles jouées sur scène reste un objectif de la Municipalité qui recherche d'autres lieux plus propices.

Discussion

M^{me} Diane Gilliard (POP): – Je ne sais si les conseillers se souviennent de cette interpellation déposée en juin 2001, qui a reçu réponse le 4 avril 2002, pour laquelle je vais m'exprimer en février 2003!... Je remercie la Municipalité d'avoir répondu à une interpellation ayant séjourné si longtemps au réfrigérateur qu'il en était devenu congélateur! Evidemment, je ne peux que me réjouir de cette réponse, d'autant plus que des bruits persistants font état de l'accord de principe de la Ville de mettre à disposition de l'Association E la nave va un local sous les arches du Grand-Pont, pour l'organisation de concerts. Mais il semble aussi que son ouverture soit très différée, puisque j'ai lu dans la presse – est-ce que l'on peut croire la presse? j'ai choisi de la croire – qu'il pourrait être prêt en 2004. D'ici là, l'association devra encore trouver des solutions de fortune pour accueillir le public, nombreux et enthousiaste, venant aux concerts qu'elle organise.

Je peux difficilement en dire plus et souhaiterais connaître les développements de l'affaire, obtenir quelques compléments d'informations de la Municipalité. Est-il vrai que cette salle sous les arches du Grand-Pont sera aménagée? A-t-on donné des promesses fermes à E la nave va? Où en sont les travaux qui permettront enfin à cette association très active d'ouvrir une salle rock pour les musiques actuelles?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

- Je vous renseigne sur le dossier, car la question concerne l'Aménagement du territoire et la Police des constructions. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons reçu une réponse de l'Etat sur ce projet. Reste un problème à régler. Un rendez-vous est agendé au 23 février avec le chef du service traitant le point litigieux. Une séance est également prévue au cours de ce mois avec un des opposants. Comme je l'ai dit à l'un des responsables de E la nave va, qui m'a appelé aujourd'hui, on n'ose plus faire de promesses, car lorsqu'on se trouve dans une procédure et que les droits démocratiques se doivent d'être respectés - tant la Loi sur la circulation routière que celle sur l'aménagement du territoire – il faut que les oppositions soient traitées, voire levées. Le recours à la Loi sur la circulation routière permettra au Conseil communal de traiter et de lever ces oppositions. La Municipalité ose espérer répondre ce printemps encore sur le chapitre de l'aménagement du territoire, dans le cadre du préavis désormais prêt, et tenir ainsi le délai de 2004, le projet étant déjà mis à l'enquête. Cette réponse prouve la volonté municipale de réaliser cette salle dans ce site.

M^{me} Diane Gilliard (POP): – J'aimerais encore poser une question à la Municipalité. Je ne sais à quelle direction elle s'adresse. Des contacts sont-ils établis avec E la nave va? Avez-vous fait des promesses fermes pour cette salle? Vous discutez avec l'association sur le calendrier des travaux, donc de la réalisation?...

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education: – Depuis que M^{me} Gilliard a déposé cette interpellation, nous avons eu l'occasion d'établir de nombreux contacts, tant avec les anciens de la Dolce Vita qu'avec les ex du New Dolce Vita Club, ceux de E la nave va et les musiciens qui ont entre-temps organisé des festivals - Metropop, etc. Notre volonté est vraiment de trouver une solution. Les personnes proches de E la nave va ont été consultées à propos du local, certaines ont même pu effectuer une visite sur site. Elles savent que si toutes les oppositions sont levées – et je crois que les journaux ont cité les faits de manière exacte - nous pourrons aller de l'avant. Mais notre ferme volonté est de trouver une solution pour E la nave va. Je confirme les réponses que nous avons communiquées par écrit, tant pour E la nave va que pour tous ceux qui se préoccupent de la promotion des musiques actuelles interprétées sur scène.

La présidente: – Avez-vous une résolution à déposer? Quelque chose à ajouter?

M^{me} **Diane Gilliard (POP):** – Non, Madame la Présidente.

La présidente: - Le problème est donc liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Diane Gilliard: «Musique rock à Lausanne: une salle ou deux? ou: «Un nouveau club de rock en 2060»»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente: – Il est 23 heures. Bonne fin de soirée et rendez-vous le 4 mars à 19 h 30.

La séance est levée à 23 heures.

Le rédacteur Jean-Gabriel Lathion Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques Jean Genoud SA 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

LISTE DES MEMBRES

DU CONSEIL COMMUNAL

JE LAUSANNE

(Mise à jour : 12 février 2003)

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel Privé		Télécopie	E-mail	Groupe
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. APidou 8	021/616.32.13 079/350.09.66 021/616.38.28 021/601 26.25	079/350.09.66	l	abbetarch@mac.com	VDC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. Chablière 35 1004 Lausanne	021/317.51.95	021/646.56.26	021/311.61.05	imprivaud@vtx.ch	RAD
ATTINGER DOEPPER Claire	Assistante sociale	Ch. des Allinges 4 1006 Lausanne	021/315.23.72	021/616.30.32	021/315.20.06	claire.attinger@lausanne.ch doepper@bluewin.ch	SOC
BALLENEGGER Jacques	Avocat	Case postale 2860 1002 Lausanne	021/311.23.88	021/652.29.71	021/311.23.91	ballenegger@yahoo.com	ECO
Vacant							ECO
BÉBOUX Jean-Pierre	Architecte SIA	Ch. des Bossons 45 1018 Lausanne	021/647.36.39	079/370.39.89 021/646.79.82	021/648.27.84		RAD
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne	021/316.64.48	021/323.98.74	021/316.64.58	sylvianne.bergmann@saf.vd.ch	ECO
BLANC Eric	Menuisier	Rte Claie-aux-Moines 9 1000 Lausanne 26	021/802.82.02 079/418.80.18 021/801.07.80 021/784.30.29 021/784.31.42 021/784.31.42	079/418.80.18 021/801.07.80 021/784.31.42 021/784.31.42	021/801.07.80 021/784.31.42	pdcvaud@hotmail.com eblanc@polymatch.ch	VDC
BLANC Jean-Louis	Réviseur	Ch. de Montelly 10 1007 Lausanne	058/286.51.97 078/600.41.97 021/624.68.39	078/600.41.97 021/624.68.39	058/286.51.06	jean-louis.blanc@eycom.ch	RAD
BONNARD Claude	Chimiste	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne	021/692.58.91	021/312.75.14		claude.bonnard@isrec.unil.ch claude.bonnard@urbanet.ch	ECO
BONVIN Jacques	Physicien	SOLSTIS, Sébeillon 9b 1004 Lausanne	021/622.50.75	079/628.29.02 021/683.25.55	021/622.50.71	jacques@solstis.ch	ECO
BOURQUIN Jean-Christophe	Professeur à l'UNIL	Av. du Rond-Point 18 1006 Lausanne	021/692.31.70	021/616.27.37		jcbourquin@bluemail.ch	SOC
BRÉLAZ-BUCHS Marie-Ange	Mère au foyer	Rte du Jorat 41B 1000 Lausanne 27		079/257.18.58 021/784.51.05		marie-ange.b@vtxnet.ch	ECO
BRON Alain	Ingénieur télécomm. Enseignant	Ch. de Clamadour 14 1012 Lausanne	021/624.27.42	021/652.93.49		abron@heg-edu.vd.ch	SOC
BUCHER Alma		Parc-de-la-Rouvraie 26 1018 Lausanne		021/647.94.11 021/647.94.11	021/647.94.11	aa.bucher@bluewin.ch	VDC
BUFFAT Marc-Olivier	Docteur en droit Avocat	Av. Juste-Olivier 9 1006 Lausanne	021/320.24.65	021/320.52.80	021/323.01.48	buffatlaw@hotmail.com	RAD
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Ch. de la Batelière 3 1007 Lausanne	021/653.32.30	079/285.59.05 021/653.32.55 021/616.43.29 021/616.43.29	021/653.32.55 021/616.43.29	maurice.calame@swissonline.ch	TIB

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel Privé		Télécopie	E-mail	Groupe
CAVIN Yves-André	Economiste,	Ch. du Bois-Genoud 2	021/316.20.13	079/750.96.17	021/316.29.18	yves-andre.cavin@sagefi.vd.ch	RAD
CHAPPUIS Gérard		Bd de Grancy 20 1006 Lausanne		021/617.89.58	021/617.89.58	gerardchappuis@urbanet.ch	SOC
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire Lic. en sociologie	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne	021/314.50.81	079/502.54.40 021/314.50.70 021/646.80.59		chautems@freesurf.ch jean-marie.chautems@chuv.hospvd.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Ferme de Rovéréaz 1010 Lausanne	021/652.37.55	021/652.37.55	021/652.55.87		VDC
CHRISTE Paul-Louis	Ingénieur ETS	Parc-de-la-Rouvraie 6 1018 Lausanne	021/315.87.31	079/659.43.74	021/315.80.15	paul.christe@lausanne.ch	RAD
CORNAZ Mireille	Enseignante	Ch. du Bois-Gentil 114 1018 Lausanne		021/648.22.60 021/648.22.60	021/648.22.60	mireillecornaz@hotmail.com	VDC
COSANDEY Monique	Employée de bibliothèque	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/321.10.12			monique.cosandey@bluewin.ch	soc
COSANDEY Roger	Secrétaire d'association	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/651.60.60	021/647.12.19		roger.cosandey@bluewin.ch	SOC
COUPY Bernard	Commerçant	Rue de la Madeleine 4 1003 Lausanne	021/312.78.66	021/625.43.22	021/312.78.68	coupy.sa@bluewin.ch	RAD
CRAUSAZ Françoise	Organisation de manif. et communic.	Case postale 36 1000 Lausanne 26		079/629.12.78 021/784.46.71	021/784.46.71	crausazfa@bluewin.ch	RAD
DALLÈVES Pierre		Ch. du Levant 7 1005 Lausanne		078/893.56.03 021/323.44.54	021/323.44.54	pierre.dalleves@urbanet.ch	LIB
DÉCOSTERD Anne	Inspectrice au Service Av. du Mont-Blanc 3 de l'ens. spécialisé 1018 Lausanne	Av. du Mont-Blanc 3 1018 Lausanne	021/316.54.14	079/409.10.42		decoster@worldcom.ch	ECO
DENTAN Josianne		Av. Virgile-Rossel 10 1012 Lausanne		079/607.83.16 021/652.28.36			RAD
DUNANT Marc	Diacre-éducateur	Rue de la Pontaise 44 1018 Lausanne	021/648.71.37	021/648.71.37 021/648.71.33	021/648.71.33	marc.dunant@ps-lausanne.ch	soc
EGGLI Andrea	Responsable du service social AVIVO	Ch. de Montelly 16 1007 Lausanne	021/312.04.52	021/624.71.03 021/624.71.03	021/312.04.59 021/624.71.03	andreaeggli@hotmail.com	POP
FAVRE Sylvie	Architecte	Rue du Maupas 59 1004 Lausanne	021/641.64.00	078/660.11.91 021/647.01.33	021/641.64.01 021/647.01.33	sylvie06_favre@hotmail.com	soc
FIORA-GUTTMANN Martine	Hôtelière	Av. de l'Esplanade 1D 1012 Lausanne		079/358.36.04 021/653.37.41	021/653.40.60	martine.flora@vtx.ch	RAD

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel Privé		Télécopie	E-mail	Groupe
FORETAY-AMY Marcelle		Av. de France 87 1004 Lausanne		079/739.06.65 021/647.14.07		mforetayamy@bluewin.ch	ECO
FOX Robert	Avocat	393	021/312.45.11	076/347.64.04 021/312.45.38	021/312.45.38	molf@span.ch	LIB
FREYMOND Sylvie	Etudiante UNIL (SSP) Ch. de Champrilly 24 1008 Lausanne	Ch. de Champrilly 24 1008 Lausanne		076/454.08.30 021/625.12.10		sylvie.freymond@bluewin.ch	ECO
GABUS Aline	Infirmière	Rue des Jardins 7 1018 Lausanne	079/301.26.24	079/303.36.28 021/647.19.95		a.gabus@bluewin.ch	POP
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel	021/646.11.41	079/606.20.25 021/646.11.41 021/648.64.89	021/648.64.89		LIB
GERMOND Florence	Economiste	Ch. des Aubépines 17 1004 Lausanne	021/316.25.33	021/646.00.85 021/646.00.85	021/646.00.85	fgermond@mydiax.ch	SOC
GHELFI Fabrice	Economiste	Ch. de Pierrefleur 25A 1004 Lausanne	021/316.51.69	079/507.27.40 021/316.52.60 021/646.81.90	021/316.52.60	fabrice.ghelfi@sash.vd.ch	soc
GILLIARD Diane	Assistante sociale	Ch. des Bégonias 1 1018 Lausanne	022/420.53.00	076/564.86.75 021/646.86.75	021/646.86.75	jmstaub-dgilliard@bluewin.ch	POP
GLATZ Georges	Délégué cantonal	BAP-SPJ 1014 Lausanne	021/316.53.02	079/203.63.63		glatz@cide.org	VDC
GRAF Albert	Facteur	Ch. de Chantemerle 13 1010 Lausanne	021/654.44.63	079/204.81.80 021/652.50.16 021/652.50.16	021/652.50.16	algraf@swissonline.ch	VDC
GRIN Nicole	Secrétaire générale UCV	UCV-Case postale 481 1009 Pully	021/728.63.13	079/704.24.05 021/728.63.47 021/323.36.90 021/311.73.71	021/728.63.47 021/311.73.71	ncv@ucv.vd.ch	LIB
HEIDEGGER Fernande	Secrétaire	Ch. du Mont-Tendre 14 1007 Lausanne	021/312.06.54	079/679.80.47 021/616.17.36	021/312.04.59	fheidegger@hotmail.com	POP
HOEFLIGER Anne		Av. des Mousquines 22 1005 Lausanne	021/654.02.20	079/658.24.40 021/654.02.02 021/312.21.21 021/312.21.21	021/654.02.02 021/312.21.21	ahoeflig@worldcom.ch	RAD
HUBLER Alain	Maître professionnel	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	021/622.51.11	079/310.96.78	021/622.51.11 079/310.96.78 021/622.51.66	hubler@mac.com	POP
JULIER Michel	Chef d'entreprise	Ch. de Boston 5 1004 Lausanne	021/802.82.03 079/204.17.72 021/801.07.80 021/624.98.47	079/204.17.72 021/624.98.47	021/801.07.80	mjulier@polymatch.ch	RAD
JULITA Caroline	Enseignante parascolaire	Ch. Vermont 16 1006 Lausanne		021/617.26.58			POP
JUNOD Grégoire	Administrateur FTMH Vaud-Fribourg	FTMH - Case postale 177 021/310.66.77 1000 Lausanne 17	021/310.66.77	021/625.67.01	021/310.66.85 021/625.67.01	gregoire.junod@ps-lausanne.ch	SOC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel Privé		Télécopie	E-mail	Groupe
KNECHT Evelyne	Comédienne et secr. cant. adj. POP VD	POP – Case postale 772 1000 Lausanne 9	021/312.06.76	04.08.14		evelyne@popvaud.ch	POP
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. du Grésy 19 1012 Lausanne		079/210.61.58 021/652.63.97	021/652.63.97	francoise.longchamp@bluemail.ch	FIB
LOUP Pierre-Henri	Huissier	Case postale 61 1053 Cugy	021/316.68.97	079/203.83.52 021/731.20.87 021/731.20.87	731.20.87	ph.loup@bluewin.ch	RAD
MACH André	Maître-assistant	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021/692.31.49	021/692.31.45 021/320.80.03 021/320.80.03	021/692.31.45 021/320.80.03	andre.mach@iepi.unil.ch	SOC
MAIER Christina	Economiste	Ch. de Grande-Rive 5 1007 Lausanne	021/316.51.55	079/784.73.50		christina.maier@scris.vd.ch cmaier@worldcom.ch	ECO
MARTIN Olivier	Employé de banque	Ch. de la Fauvette 1 1012 Lausanne		079/574.66.76 021/652.75.60		martin.olivier@bluewin.ch	RAD
MARTIN Philippe		Ch. de Champ-Rond 23 1010 Lausanne		079/381.09.78 021/652.79.03	021/652.79.03	ph.martin@bluewin.ch	RAD
MAURER-SAVARY Myriam	Enseignante	Ch. du Martinet 28 1007 Lausanne		079/374.83.71 021/625.64.10 021/625.64.10	021/625.64.10		SOC
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne	021/601.96.22	021/601.95.94	021/601.96.22	isamay@hotmail.com	ECO
METTRAUX Claude	Fondé de pouvoir	Rue de la Pontaise 52 1018 Lausanne	022/787.13.94	079/720.69.50 022/786.55.20 021/646.66.73 021/646.66.73	022/786.55.20 021/646.66.73	claude.mettraux@bbls.ch	VDC
de MEURON Thérèse	Adjointe universitaire dpt de l'économie	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne	021/316.61.03	021/311.78.65	021/316.60.36	therese.de-meuron@sde.vd.ch	RAD
MEYLAN Georges Arthur	Architecte ETS	Ch. de la Ratavolar 28 1000 Lausanne 27	021/653.64.54 021/653.64.55	079/622.64.55 021/784.33.27	021/653.64.58	021/653.64.58 meylanarch@bluewin.ch	TIB
MEYLAN Jean	Secrétaire général CCRE/Section suisse	Case postale 3386 1002 Lausanne	021/315.24.35	_	021/315.20.08	asccre@lausanne.ch	SOC
MEYSTRE Gilles	Secrétaire général PRDL	Av. Ruchonnet 28 1003 Lausanne		079/204.52.15 021/320.60.86 021/311.64.28	021/320.60.86 021/311.64.28	gmeystre@bluewin.ch	RAD
MIVELAZ Philippe	Architecte	Av. de Jurigoz 3 1006 Lausanne	021/693.20.77	079/695.96.71		phmivelaz@bluemail.ch philippe.mivelaz@epfl.ch	SOC
MONOT Claude-Olivier	Architecte ETS	Av. de Milan 5 1007 Lausanne		079/240.16.38 021/616.82.21	021/616.82.21	monotco@yahoo.fr	soc
MPOY Jean	Mécanicien CFF	Case postale 1076 1001 Lausanne	0512/24.38.33	078/675.49.67 021/616.24.83			РОР

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel Privé		Télécopie	E-mail	Groupe
OSTERMANN Roland	Mathématicien	Vers-chez-les-Blanc				ostermann@bluewin.ch	EC0
		1000 Lausanne 26	-	021/784.15.23	021/784.15.24		
PACHE Denis	Agriculteur-maraîcher	Ch. du Boulard 1 1032 Romanel	021/647.81.22 079/293.87.09 021/647.81.87 021/647.61.44	079/293.87.09 021/647.61.44		denis.pache@urbanet.ch	VDC
PAYOT Pierre	Ingénieur retraité	Av. du Mont-Blanc 10 1018 Lausanne		021/646.04.10			POP
PEIRY-KLUNGE Florence	Enseignante	Ch. du Mont-Tendre 19 1007 Lausanne		078/815.55.77 021/617.53.38 021/617.53.38		florence.peiry-klunge@freesurf.ch	RAD
PELLATON Berthold	Pasteur	Ch. Porchat 28 1004 Lausanne		021/647.53.81 021/647.53.81		berthold.pellaton@bluewin.ch	SOC
PERNET Jacques		Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021/616.44.44	079/600.21.06 021/616.44.88 021/729.02.45 021/729.14.45	021/616.44.88 021/729.14.45	jpernet@vtx.ch	RAD
PERRIN Antoine	Notaire	Av. du Léman 28 1005 Lausanne	021/321.42.80	079/639.90.07 021/321.42.82 021/711.06.15		aperrin@pzh.ch	LIB
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur - Economiste	Ch. de la Fauvette 30A 1000 Lausanne 12		079/447.21.38 021/653.28.84 021/784.12.69		cperrin@bluewin.ch	RAD
PETERS Solange	Médecin	Av. du Léman 64 1005 Lausanne	021/314.41.03	078/759.43.76 021/314.40.95 021/792.31.40		solange.peters@chuv.hospvd.ch	SOC
PIDOUX Jean-Yves	Professeur UNIL, sociologue	Av. de la Harpe 17 A 1007 Lausanne	021/692.31.83	079/439.23.79 021/692.31.85	021/692.31.85	jean-yves.pidoux@ias.unil.ch	ECO
PITTET Francis	Artisan plâtrier-peintre Case postale 1182	Case postale 1182 1001 Lausanne		079/313.56.54			RAD
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne	021/310.06.62	079/212.16.13 021/310.06.69 021/646.25.08		michel.pitton@comedia.ch	SOC
RAPAZ Roland		Ch. de Montétan 11 1004 Lausanne		021/646.46.96		rapaz.theraulaz@bluewin.ch	SOC
RAVUSSIN Bernard	Employé de commerce	Rue de la Pontaise 8 1018 Lausanne	021/315.94.53	021/647.72.50 021/647.72.50		bernard.ravussin@lausanne.ch bernard.ravussin@vtxnet.ch	RAD
RUDASIGWA Antoine	Technicien de labo médical	Place de la Palud 7 1003 Lausanne	021/314.41.20	079/568.20.21 021/314.42.88		arudasig@worldcom.ch antoine.rudasigwa@chuv.hospvd.ch	soc
SALLA Béatrice	Coordinatrice association jeunesse	Av. de Milan 14 1007 Lausanne	021/311.92.06	021/616.56.75	021/311.92.08	b.salla@bluewin.ch	ECO
SALZMANN Yvan	Professeur de gymnase	Rue du Valentin 30 1004 Lausanne	021/316.35.35	079/370.08.38 021/316.35.75 021/323.52.25 086+N°mobile		ysalzmann@vtx.ch	soc

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel Privé		Télécopie	E-mail	Groupe
SANTSCHI Pierre	Ingénieur physicien	Ch. du Couchant 40				pierre.santschi@a3.epfl.ch	8
	EPFL, SIA	1007 Lausanne	021/625.65.07 021/625.65.07 021/625.65.44	021/625.65.07	021/625.65.44		
SAVARY Géraldine	Journaliste	Av. de France 21 1004 Lausanne	021/321.14.66	079/414.86.65		savary@evenement.ch	SOC
SCHALLER Graziella	Economiste Mère de famille	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne		079/279.96.55 021/616.92.39 021/616.92.39	021/616.92.39	schaller@worldcom.ch	EB
SCHNEIDER Gianni John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne		079/449.12.13 021/312.02.52 021/312.02.52	021/312.02.52	giannischneider@yahoo.fr	SOC
SEGURA Serge	Juriste	Av. de France 78 1004 Lausanne		079/623.10.58 021/647.18.09		serge.segura@perso.ch	RAD
SERATHIUK Nelson	Assistant social	Ch. des Allières 2 1012 Lausanne	021/312.21.65	021/652.99.49 021/652.99.49	021/312.69.14 021/652.99.49	serathiuk@dplanet.ch	soc
SUTTER Béat	Inspecteur police judiciaire retraité	Av. de Chailly 60 1012 Lausanne		021/728.66.12 021/728.66.12	021/728.66.12		
TAUXE-JAN Michelle		Av. Floréal 9 1006 Lausanne		021/617.80.00 021/617.80.00	021/617.80.00		soc
THORENS Adèle	Assistante UNIL	Av. Ste-Luce 8 1003 Lausanne	021/692.29.29 079/478.90.05 021/323.72.13	079/478.90.05 021/323.72.13		adele.thorens@philo.unil.ch	ECO
TRUAN Isabelle	Economiste lic. HEC	Av. des Bergières 33 1004 Lausanne	021/646.00.00	078/718.78.97 021/646.03.00 021/647.00.36 021/647.00.36	021/646.03.00 021/647.00.36	isabelle.truan@bluewin.ch	LIB
UFFER Filip		Ch. du Levant 59 1005 Lausanne	021/646.17.21	079/436.32.42 021/646.05.06 021/711.03.11 021/711.03.11	021/646.05.06 021/711.03.11	fuffer@worldcom.ch	soc
VENEZIA Dino	Expert comptable et fiscal diplômé	Ch. de Mornex 3 1003 Lausanne	021/320.57.57	079/212.57.28 021/320.80.90 021/320.57.57	021/320.80.90	dino.venezia@fiduciaire.ch	LIB
VUILLEUMIER Marc	Directeur d'EMS	Petit-Chêne 25 1003 Lausanne	021/641.62.00	079/638.03.24 021/641.62.49 021/323.00.44	021/641.62.49	monique.vuilleumier@hotmail.com	POP
ZAHND Bernard	Avocat	Case postale 4132 1002 Lausanne	021/345.10.30	079/471.50.88 021/345.10.39 021/320.63.29	021/345.10.39	bzahndav@bluewin.ch	RAD
ZUERCHER Magali	Architecte EPF Urbaniste	Av. de la Dent-d'Oche 2 1007 Lausanne	021/619.90.90	079/509.83.59 021/619.90.99 021/601.83.59	021/619.90.99	magalizu@yahoo.fr	soc

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

1. GROUPE SOCIALISTE

(29 membres)

Président : M. Fabrice Ghelfi

- 1. Attinger Doepper Claire
- 2. Bourquin Jean-Christophe
- 3. Bron Alain
- 4. Chappuis Gérard
- 5. Chautems Jean-Marie
- 6. Cosandey Monique
- 7. Cosandey Roger
- 8. Dunant Marc
- 9. Favre Sylvie
- 10. Germond Florence
- 11. Ghelfi Fabrice
- 12. Junod Grégoire
- 13. Mach André
- 14. Maurer-Savary Myriam
- 15. Meylan Jean

- 16. Mivelaz Philippe
- 17. Monot Claude-Olivier
- 18. Pellaton Berthold
- 19. Peters Solange
- 20. Pitton Blaise Michel
- 21. Rapaz Roland
- 22. Rudasigwa Antoine
- 23. Salzmann Yvan
- 24. Savary Géraldine
- 25. Schneider Gianni John
- 26. Serathiuk Nelson
- 27. Tauxe-Jan Michelle
- 28. Uffer Filip
- 29. Zuercher Magali

2. GROUPE RADICAL

(24 membres)

Présidente: M^{me} Thérèse de Meuron

- 1. Ansermet Eddy
- 2. Béboux Jean-Pierre
- 3. Blanc Jean-Louis
- 4. Buffat Marc-Olivier
- 5. Cavin Yves-André
- 6. Christe Paul-Louis
- 7. Coupy Bernard
- 8. Crausaz Françoise
- 9. **Dentan** Josianne
- 10. Fiora-Guttmann Martine
- 11. Hoefliger Anne
- 12. Julier Michel

- 13. Loup Pierre-Henri
- 14. Martin Olivier
- 15. Martin Philippe
- 16. de Meuron Thérèse
- 17. Meystre Gilles
- 18. Peiry-Klunge Florence
- 19. Pernet Jacques
- 20. Perrin Charles-Denis
- 21. Pittet Francis
- 22. Ravussin Bernard
- 23. Segura Serge
- 24. Zahnd Bernard

3. GROUPE ÉCOLOGISTE - LES VERTS

(16 membres)

Présidente : M^{me} Béatrice Salla

1.	Ball	len	egger	· Jacques
----	------	-----	-------	-----------

2. Vacant

3. Bergmann Sylvianne

4. Bonnard Claude

5. Bonvin Jacques

6. Brélaz-Buchs Marie-Ange

7. Décosterd Anne

8. Foretay-Amy Marcelle

9. Freymond Sylvie

10. Maier Christina

11. Mayor Isabelle

12. Ostermann Roland

13. Pidoux Jean-Yves

14. Salla Béatrice

15. Santschi Pierre

16. Thorens Adèle

4. GROUPE LIBÉRAL

(11 membres)

Président : M. Pierre Dallèves

1. Calame Maurice

2. Dallèves Pierre

3. Fox Robert

4. Gebhardt André

5. Grin Nicole

6. Longchamp Françoise

7. Meylan Georges Arthur

8. Perrin Antoine

9. Schaller Graziella

10. Truan Isabelle

11. Venezia Dino

5. GROUPE POP ET GAUCHE EN MOUVEMENT

(10 membres)

Présidente : M^{me} Andrea Eggli

1. Eggli Andrea

2. Gabus Aline

3. Gilliard Diane

4. **Heidegger** Fernande

5. Hubler Alain

6. Julita Caroline

7. **Knecht** Evelyne

8. Mpoy Jean

9. Pavot Pierre

10. Vuilleumier Marc

6. GROUPE PDC - UDC 'LA VOIE DU CENTRE'

(9 membres)

Président : M. Jean-Luc Chollet

1. **Abbet** Raphaël

2. Blanc Eric

3. Bucher Alma

4. Chollet Jean-Luc

5. Cornaz Mireille

6. Glatz Georges

7. Graf Albert

8. Mettraux Claude

9. Pache Denis

HORS PARTI: Sutter Béat

BUREAU DU CONSEIL POUR 2003

Présidente :	M ^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.)
Premier vice-président :	M. Maurice Calame (Lib.)
Second vice-président :	M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)
Scrutateurs:	M ^{me} Fernande Heidegger (POP) M. Albert Graf (VDC)
Scrutateurs suppléants :	M. Jacques Bonvin (Les Verts) M. Philippe Martin (Rad.)
Secrétariat du Conseil :	
Secrétaire du Conseil :	M. Daniel Hammer Hôtel de Ville Tél.: 315.21.01 Télécopieur: 315.20.02 E-mail: daniel.hammer@lausanne.ch
Secrétariat :	M ^{me} Dominique Monbaron Hôtel de Ville Tél.: 315.21.02 E-mail: dominique.monbaron@lausanne.ch
Bureau électoral général:	
Présidente :	M ^{me} Martine Fiora-Guttmann , présidente du Conseil
Membres:	M ^{me} Fernande Heidegger , scrutatrice M. Albert Graf , scrutateur
Secrétaire :	M. Daniel Hammer , secrétaire du Conseil
(Vice-président :	M. Maurice Calame , 1 ^{er} vice-président du Conseil)
Secrétariat municipal :	Hôtel de Ville, Tél. 315.22.15

Huissiers du Conseil: M. François Lebet M. Maurice Longet

Tél. 315.22.16

Renseignements pour abonnements au Bulletin et à la documentation du **Conseil communal:**

Huissiers du Conseil Tél. 315.22.16

Concierge de l'Hôtel de Ville : M. Michel Berset

Tél. 315.22.71 / 315.22.72

COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 21 janvier 2002 pour la législature 2002-2005)

GESTION

Membres:

- 1. Raphaël Abbet, VDC
- 2. Eddy Ansermet, radical
- 3. Sylvianne Bergmann, Les Verts
- 4. Marc-Olivier Buffat, radical, vice-président
- 5. Yves-André Cavin, radical
- 6. Josianne Dentan, radicale
- 7. Aline Gabus, POP
- 8. Nicole Grin, libérale
- 9. Philippe Mivelaz, socialiste
- 10. Claude-Olivier Monot, socialiste
- 11. Roland Ostermann, Les Verts, président
- 12. Pierre Payot, POP
- 13. Blaise Michel Pitton, socialiste
- 14. Graziella Schaller, libérale
- 15. Michelle Tauxe-Jan, socialiste

FINANCES

Membres:

- 1. Jacques Ballenegger, Les Verts
- 2. Jean-Pierre Béboux, radical
- 3. Jean-Louis Blanc, radical, président
- 4. Claude Bonnard, Les Verts
- 5. Jean-Christophe **Bourquin**, socialiste, 1^{er} vice-président
- 6. Mireille Cornaz, VDC, 2^e vice-présidente
- 7. Fabrice Ghelfi, socialiste
- 8. Diane Gilliard, POP
- 9. Grégoire Junod, socialiste
- 10. Philippe Martin, radical
- 11. Gianni John Schneider, socialiste
- 12. Serge Segura, radical
- 13. Isabelle Truan, libérale
- 14. Dino Venezia, libéral
- 15. Marc Vuilleumier, POP

NATURALISATIONS

Membres:

- 1. Jean-Luc Chollet, VDC
- 2. Monique Cosandey, socialiste
- 3. Anne **Décosterd**, Les Verts
- 4. Martine Fiora-Guttmann, radicale
- 5. Fernande Heidegger, POP
- 6. Anne **Hoefliger**, radicale
- 7. Vacant, libéral
- 8. Thérèse de Meuron, radicale
- 9. Jean Meylan, socialiste, président
- 10. Jean Mpoy, POP
- 11. Bernard Ravussin, radical, vice-président
- 12. Antoine Rudasigwa, socialiste
- 13. Béatrice Salla, Les Verts
- 14. Graziella Schaller, libérale
- 15. Nelson Serathiuk, socialiste

PÉTITIONS

Membres:

- 1. Claire Attinger Doepper, socialiste
- 2. Paul-Louis Christe, radical
- 3. Roger Cosandey, socialiste
- 4. Vacant, POP
- 5. Albert Graf, VDC
- 6. Christina Maier, Les Verts
- 7. Myriam Maurer-Savary, socialiste
- 8. Antoine Perrin, libéral
- 9. Francis Pittet, radical

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

Membres:

- 1. Eddy **Ansermet**, radical
- 2. Claude Bonnard, Les Verts
- 3. Andrea Eggli, POP
- 4. Claude Mettraux, VDC
- 5. Yvan Salzmann, socialiste
- 6. Dino Venezia, libéral

Suppléants:

- 1. Alain **Bron**, socialiste
- 2. Alma Bucher, VDC
- 3. Sylvie **Freymond**, Les Verts
- 4. Diane Gilliard, POP
- 5. Georges Arthur Meylan, libéral
- 6. Bernard Zahnd, radical

ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ pour l'année 2003

Syndic: M. Daniel Brélaz

Vice-présidente pour 2003 : M^{me} Silvia **Zamora**

M. Daniel BRÉLAZ Administration générale et Finances : Suppléante : M^{me} Silvia Zamora M^{me} Doris **COHEN-DUMANI** Sécurité publique : Suppléante : M^{me} Eliane Rey M. Jean-Jacques SCHILT Culture, Sports, Patrimoine: Suppléant : M. Olivier Français Travaux: M. Olivier FRANÇAIS Suppléant : M. Jean-Jacques Schilt Enfance, Jeunesse et Education: M. Oscar TOSATO Suppléante : M^{me} Doris Cohen-Dumani M^{me} Silvia **ZAMORA** Sécurité sociale et Environnement : Suppléant : M. Oscar Tosato M^{me} Eliane **REY** Services industriels: Suppléant : M. Daniel Brélaz M. François Pasche Secrétaire municipal:

Secrétaire municipal remplaçant : M. Pierre **Tardy**

Secrétaire municipale adjointe : M^{me} Danielle **Hagenlocher Bolli**